



CHARTE NATURA 2000 sur les sites FR 8301034 et FR 8312003 « Gorges de la Sioule »

validée par le comité de pilotage le 29 juin 2011

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants : (Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

□ TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① Autoriser l'accès, des parcelles engagées, à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice) afin de permettre que soient menées des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. Au préalable la structure animatrice devra en informer le ou les signataires dont leur responsabilité ne pourra être engagée en cas d'accident.

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site

② Conserver les vieilles bâtisses (ruines, granges, maisons abandonnées) et laisser à *minima* des accès en hauteur

Point de contrôle : contrôle sur place et par photo-interprétation

③ Avertir l'animateur du DocOb, lors d'une mise en sécurité d'édifices abandonnés (maisons, mines). La mise en place d'un contrat Natura 2000 sera alors étudiée pour une sécurisation des sites concernés tout en maintenant un accès aux chauves-souris et une possibilité de suivi scientifique.

Point de contrôle : contrôle sur place

Lorsqu'une ou plusieurs espèces animales protégées auront été localisées sur une ou plusieurs parcelles : respecter une zone de tranquillité durant les périodes sensibles (reproduction, hivernage) ; elles seront définies avec l'animateur du DocOb en l'absence de cadre légal.

Point de contrôle : contrôle sur place

© Entretenir les accotements de chemins et voiries de Septembre à Mars.

Point de contrôle : contrôle sur place

☐ MILIEUX AQUATIQUES (cours d'eau, plans d'eau)

Engagements soumis à contrôles

- ① Maintenir dans un bon état le niveau et la qualité de l'eau notamment en :
 - respectant les procédures de vidanges des plans d'eau (conformément à la réglementation),
 - interdisant toute rectification, endiguement, fossé d'assainissement, drainage ou prélèvement portant atteinte au milieu naturel.

Point de contrôle : contrôle sur place

② Proscrire toutes modifications affectant négativement l'état des berges dont notamment la plantation de résineux et de peupliers, le déboisement ou l'enrochement.

Point de contrôle : contrôle sur place et par photo-interprétation

③ Ne pas entraver la libre circulation des poissons effectuant une migration pour la reproduction (notamment au niveau des systèmes de franchissement type buse).

Point de contrôle : contrôle sur place

④ Ne pas circuler dans le lit mineur avec des engins motorisés sans accord préalable de la structure animatrice ; le cas échéant toutes les mesures devront être prises pour limiter le tassement du sol.

Point de contrôle : contrôle sur place

☐ MILIEUX FORESTIERS (ripisylve¹, forêts de feuillus, résineuses et mixtes)

Engagements soumis à contrôles

① Pour les parcelles de plus de 0.5 hectares, maintenir à *minima* la proportion de 2 arbres morts ou sénescents et de 2 arbres sains à cavités² par hectare d'un diamètre minimum de 35 centimètres (à 1,30 mètres du sol), sauf si le peuplement est trop jeune pour abriter de tels arbres. Ces arbres ne doivent pas être choisis, pour raisons de sécurité, près des voies de circulation. Ces arbres seront référencés avec la structure animatrice du site.

<u>Point de contrôle</u> : état des lieux avant signature ; contrôle sur place du nombre d'arbres correspondants référencés avec la structure animatrice du site

② Ne pas combler ou drainer les mares forestières, refuges de nombreuses espèces animales et végétales.

Point de contrôle : contrôle sur place.

③ Proscrire ou suspendre, dans un rayon de 150 mètres, les travaux forestiers entre Mars et fin Août, lorsqu'une espèce³ de l'annexe I de la directive Oiseaux niche sur la parcelle. Toutefois, cette limite pourra être ajustée par l'animateur en concertation avec le ou les signataires et en fonction de l'espèce présente, de la nature des travaux et de la situation du nid (topographie, végétation, etc) au moment de la signature de la Charte.

<u>Point de contrôle</u> : contrôle sur place et dans les clauses d'exploitations lorsqu'il y a intervention de prestataires

Proscrire toute coupe à blanc dans la ripisylve, sauf avis contraire de la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place et inscription dans les clauses d'exploitation

☐ MILIEUX FORESTIERS RELEVANT DE LA DIRECTIVE HABITATS

Pour ces engagements, la structure animatrice fournit aux adhérents une cartographie de la localisation des habitats forestiers d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

① Proscrire toute intervention dans les forêts de ravins et alluviales résiduelles d'intérêt communautaire identifiés, excepté pour les travaux de restauration et d'entretien validés par la structure animatrice

Point de contrôle : contrôle sur place

☐ MILIEUX OUVERTS (landes, prairies, pelouses, prés salés)

Engagements soumis à contrôles

① Conserver en l'état les zones humides, ne pas assécher, drainer, combler, niveler, boiser ou amender.

Point de contrôle : contrôle sur place et par photo-interprétation

¹ Ripisylve : formation boisée bordant un cours d'eau

² Les cavités comprennent également les fentes, les trous de pics dégradés et l'écorce décollée

³ Sur le site ont été référencés : l'aigle botté, la bondrée apivore, le busard cendré et Saint-Martin, le circaète Jean-le-Blanc, l'engoulevent, le milan noir et royal, le pic cendré, le pic mar et le pic noir

② Ne pas réaliser de boisement en milieu ouvert (hors chablis).

Point de contrôle : contrôle sur place et par photo-interprétation

3 Maintenir les éléments paysagers existants : haies, arbres de haut-jet inclus dans les haies, arbres isolés, bosquets, murets...

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place et par photo-interprétation

- Ne pas utiliser de broyeur pour l'entretien des haies (ex : épareuse) mais du matériel faisant des coupes nettes (tronçonneuses, disques...)
- S Ne pas traiter le bétail à l'ivermectine; mais utiliser des préparations à base de moxidectine, de fenbendazole ou d'oxibendazole.

Point de contrôle : contrôle sur place et sur pièces (prescriptions des vétérinaires)

☐ MILIEUX ROCHEUX (falaises, pentes rocheuses, éboulis, fruticées à buis)

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas effectuer de reboisement des milieux rocheux.

Point de contrôle : contrôle sur place

② Interdire la pratique de l'escalade de Février à la mi-Juillet sur les zones de nidification identifiées des oiseaux suivants : Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe et Grand corbeau. La structure animatrice du site fournira à l'adhérent les documents relatifs à la localisation des sites de nidification sur ses parcelles.

Point de contrôle : contrôle sur place

③ Demander l'accord préalable de la structure animatrice du site avant la réalisation d'aménagement non soumis aux études d'incidence (via ferrata, voies d'escalade, sentiers...).

Point de contrôle : contrôle sur pièces administratives (courrier officiel)

le:	, à	à	 	
signature du ou	des propri	iétaires		
le:	è	à	 	
signature du ou	,			

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage
- Ne pas inciter la fréquentation humaine dans les zones identifiées par l'opérateur du site comme gîtes avérés ou potentiels d'espèce animale protégée
- Conformément à la réglementation, ne pas utiliser d'appâts empoisonnés pour la lutte contre les rongeurs mais le tir ou le piégeage

MILIEUX AQUATIQUES

 L'installation de système d'abreuvement des animaux est conseillé (zone d'empierrement, pompes mécaniques)

MILIEUX FORESTIERS

- Conserver quelques chablis et chandelles, ne pas broyer les rémanents, afin de favoriser la nécromasse
- Ne pas supprimer systématiquement le houx et le lierre en sous bois
- Ne pas planter de résineux notamment en ripisylve
- Limiter la surface de monoculture d'essences non autochtones et encourager la diversification des essences notamment feuillues
- Veiller à ne pas laisser de rémanents de coupe susceptible de créer des embâcles
- Eviter le débardage et le nivellement des ornières de Avril à Juin, période de reproduction du Crapaud sonneur à ventre jaune
- Favoriser le maintien ou la création de milieux ouverts en forêt de petite surface (clairières, trouées)

MILIEUX OUVERTS

- Eviter la conversion des prairies en culture (notamment en maïs d'ensilage)
- * Favoriser la qualité du réseau de haie par un entretien garantissant la continuité, la diversité d'essences autochtones, la présence d'arbres et de strates multiples
- Eviter l'entretien des haies de Mars à Août
- Réaliser une fauche raisonnée : à maturité de la végétation et non centripète

MILIEUX ROCHEUX

Eviter le passage de chemins ou de pistes sur ces milieux sensibles et à proximité

A073	MILVUS MIGRANS MILAN NOIR
Taxonomie	Ordre des Falconiformes, Famille des Accipitridés
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation moyen





STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	V (LR Europe)
Convention de Bonn	Annexe 2	France	AS (LR France)
Convention de Washington	Annexe 2	Région	NT (LPO, 2008)
Protection nationale	PN	Sources: UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)	

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Caractères morphologiques

D'une taille intermédiaire entre la Buse variable (*Buteo buteo*) et le Milan royal (*Milvus milvus*), le Milan noir se caractérise par sa queue faiblement échancrée et sa coloration très sombre. Il ne paraît noir que lorsqu'on l'observe de loin, car son plumage est, en fait, brun foncé uniforme sur le dessus du corps, avec une zone beige diffuse sur les moyennes couvertures et brun-roux strié de noir dessous. Dans de bonnes conditions d'observation, une zone pâle se distingue sous l'aile. La tête est d'un blanc brunâtre strié de noir. Les jeunes ont le corps plus clair ;. Il n'y a pas de dimorphisme sexuel apparent.

Caractères biologiques

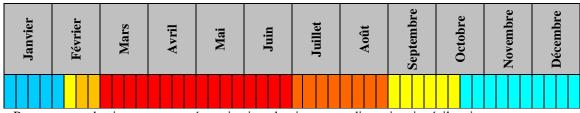
Il semble que les couples soient fidèles et qu'ils gardent généralement le même territoire d'une année sur l'autre. Lors des parades nuptiales, les deux partenaires volent ensemble en décrivant des orbes, se tournant d'un côté et de l'autre et, parfois, esquissent des attaques mutuelles. L'aire, qu'il s'agisse de celle construite l'année précédente ou d'un ancien nid de corneille, voire de rapace, est située généralement en lisière de forêt, souvent près de l'eau à proximité des grands fleuves ou de grands lacs, en périphérie d'étangs forestiers et en forêts rivulaires. Elle se trouve plus rarement sur des arbres isolés et quelquefois sur un pylône. Elle est construite par le couple à une hauteur généralement comprise entre 8 et 20 mètres et presque toujours garnie de détritus de toutes sortes : papiers, chiffons, plastique... La ponte de deux ou trois œufs (jusqu'à quatre), a lieu essentiellement pendant la seconde quinzaine d'avril ou début mai. La taille des œufs est très variable, ce qui entraîne des différences dans la durée de l'incubation, 32 à 33 jours en moyenne. Le mâle peut couver pendant de courtes périodes. L'envol des jeunes a lieu à l'âge de 42 à 50 jours ; ils restent encore dépendants des parents pendant 15 à 30 jours. La réussite de la reproduction est en partie fonction de la météo, avec une forte mortalité lors des printemps froids et pluvieux.

Il quitte l'Europe dès fin juillet pour rejoindre ses quartiers d'hiver. Les derniers migrateurs sont observés en octobre. Le transit des migrateurs européens est très important sur notre territoire et concerne les oiseaux originaires de France, mais aussi la plupart de ceux nichant en Suisse et en Allemagne. Les cols pyrénéens voient ainsi passer chaque année plusieurs dizaines de milliers d'individus. Les premiers oiseaux de retour sont notés dès février, mais la plupart regagnent leur territoire de nidification de mars à mai. Au moment de la migration pré ou postnuptiale, des regroupements spectaculaires sont également notés au sein de dortoirs pouvant atteindre plusieurs centaines d'individus notamment dans les ripisylves des grands fleuves (Allier...).

o Régime alimentaire : Charognard, le Milan noir ramasse volontiers les poissons morts à la surface des eaux libres et ne dédaigne pas les déchets, mais il se nourrit aussi de petits rongeurs et invertébrés dans les prairies et cultures. Dans les prairies exploitées au moment de la fauche, sa proie principale est alors le Campagnol des champs.

o Phénologie : (Texte issu de Riols R. : Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne, 2012)

Migrateur partiel, le Milan royal reste largement présent tout au long de l'année. Le programme de marquage coloré mis en place à partir de 2005 montre que sauf exception, les jeunes et immatures quittent la région à l'automne pour se rendre dans les Pyrénées et surtout en Espagne (RIOLS, op.cit.). La plupart des adultes semblent en revanche rester tout l'hiver en se rassemblant sur les principales zones de nidification et à proximité des décharges : de 900 à 1200 individus hivernent sur une quinzaine de sites (RIOLS, 2006). Les couples sont donc présents sur leurs territoires de nidification dès la sortie de l'hiver. En fonction de la rigueur de celui-ci et de l'altitude, les oiseaux peuvent apparaître dès la fin janvier mais c'est surtout fin février/début mars que les sites de nidification sont largement réoccupés. D'après les études menées en 2005 et 2006, au sortir d'hivers particulièrement enneigés, la très grande majorité des pontes est déposée au cours des 3 premières semaines d'avril (75 à 90 %). Une petite proportion des femelles pondent en revanche plus tôt (dès la dernière semaine de mars) et une autre partie seulement à la fin d'avril. En 2007, en l'absence de neige et avec un mois de mars particulièrement beau, une part nettement plus importante des couples a avancé sa reproduction. Après un mois d'incubation et presque deux mois d'élevage, 1 à 3 jeunes prennent leur envol à la fin de juin et surtout durant les 15 premiers jours de juillet. Ne nichant normalement qu'à l'âge de 3 ou 4 ans, c'est au début du printemps que sont notés les premiers immatures de retour sur leurs sites de naissances, bien que la plupart soient observés après la mi-avril et surtout en mai. A partir de juin, peu d'observation sont faites, ces oiseaux se dispersant probablement davantage (RIOLS, non publié).



Rouge : reproduction ; orange : émancipation des jeunes et dispersion juvénile ; jaune : passages en migration, bleu : hivernage

Caractères écologiques

Le Milan noir fréquente les grandes vallées alluviales, près de lacs ou de grands étangs, pour autant qu'il y trouve un gros arbre pour construire son aire. Il fréquente également volontiers les alignements d'arbres surplombant ces étendues d'eau, au sein de Frênes, de Peupliers ou de Chênes principalement. Les zones de prairies humides et de plaines agricoles sont maintenant occupées de façon régulière par l'espèce et on note une attirance pour nicher en périphérie de décharges d'ordures ménagères. L'espèce peut également nicher dans les zones de bocage. Il ne pénètre que peu les grands massifs forestiers, sauf si ceux-ci bordent un vaste plan d'eau (Champagne, Plaine de Saône).

L'abondance de proies peut amener cette espèce sociable à nicher en colonies ou entraîner des concentrations spectaculaires sur les sites d'alimentation. Ainsi les plus fortes densités se rencontrent sur les grandes vallées alluviales, réparties linéairement. Ces populations sont étroitement liées au taux de boisements riverains, aussi le val de Loire ne compte que 17 couples sur 93 km (TOURRET & al, 2005), le val d'Allier bourbonnais 38 couples sur 55 km en amont de Moulins mais 36 couples sur 30 km à l'aval (TOURRET & RIOLS, 2000), le val d'Allier de Joze à St-Yorre accueille 64-116 couples sur 43 km, (TOURRET & RIOLS, 2002) et le val d'Allier brivadois (36 km), au moins une cinquantaine de couples (BOTTIER, 2000). (RIOLS R 2010). Les regroupements de plusieurs dizaines d'individus sur les dépôts d'ordures ménagères en période de reproduction, concerne des oiseaux immatures, mais en juillet-août, adultes et jeunes s'y retrouvent. Dans le val d'Allier, après la première coupe de foin, ces regroupements peuvent atteindre 60 à 80 individus. Ses quartiers d'hiver se situent en Afrique tropicale, du Sénégal au Kenya. L'hivernage en France de ce migrateur transsaharien est anecdotique, bien qu'apparemment devenu régulier depuis une trentaine d'années. Quelques individus sont maintenant vus de façon régulière en France au sein de dortoirs de Milans royaux.

Répartition géographique

Espèce de l'Ancien Monde, le Milan noir niche dans toute l'Europe à l'exception des îles Britanniques, du Danemark, de la Norvège et des îles de la Méditerranée. Ses quartiers d'hiver se situent en Afrique tropicale, du Sénégal au Kenya.

En France, il est absent en tant que nicheur dans le Nord-Ouest, dans quelques régions circum-méditerranéennes et alpines et de la Corse.

Evolution, état des populations

- Population européenne : <100 000 couples.
- Population française (2007): 19 000-30 000 couples.
- Population d'Auvergne : 1500 et 2100 couples

En Auvergne, les effectifs de Milan noir sont encore imprécis (entre 1500 et 2100 soit 9 % des effectifs nationaux)

[BOITIER ; THIOLLAY & BRETAGNOLLE, 2004]. La densité moyenne qui en découle place l'Auvergne en quatrième position des régions les plus peuplées en Milan noir (7,5 couples/100 km²). L'espèce occupe la majeure partie des territoires, mais avec de grandes disparités.

Son statut de conservation est jugé vulnérable en Europe. Les effectifs nicheurs sont relativement faibles, inférieurs à 100 000 couples et les populations nicheuses d'Europe ont subi un large déclin entre les années 1970 et 1990 puis entre les années 1990 et 2000, à l'exception de certains pays dont la France. En France, après une nette progression observée dès le début des années 1970, l'effectif national atteignait 6 000 à 8 000 couples nicheurs une dizaine d'années plus tard. L'enquête réalisée en 2000 (THIOLLAY & BRETAGNOLLE (2004), bien plus précise que la précédente, indique une population de l'ordre de 19 000 à 30 000 couples, principalement installés dans les vallées alluviales du Rhône, de la Loire, de la Garonne, de la Dordogne ou du Rhin. Cet effectif représente environ 8% de la population européenne, mais plus de 50% de celle de l'Europe de l'Ouest.

La tendance actuelle d'évolution des effectifs semble montrer une augmentation de l'espèce dans les zones de fortes colonies (Auvergne, Rhône-Alpes, Aquitaine,...) et où les ripisylves sont en bon état, avec l'élargissement de son aire de répartition dans le Midi de la France. Dans le même temps, certains secteurs enregistrent actuellement une forte diminution des effectifs (Lorraine, Champagne humide, Jura), sans que les raisons soient clairement identifiées. Contrairement au Milan royal, dont les effectifs sont en régression alarmante, le Milan noir ne semble pas pour l'heure une espèce menacée en France, mais il est classé « à surveiller ».

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

En 1990, la population de Milan noir n'est pas quantifiée. Le chiffre de 30-60 couples est donné dans le document d'objectif de 2004, sur la base de données régionales et l'ensemble des observations anciennes dans la ZPS. Aucune étude n'a été réalisée sur cette espèce.

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

L'espèce est présente sur l'ensemble du site, mais est plus abondante dans les zones où les plans d'eau existent. Un calcul basé sur les données disponibles dans la base de données et sur les surfaces potentielles favorables à l'espèce, nous fournit une population de 30 - 40 couples. Il reste néanmoins certaines zones non étudiées dans la ZPS, présentant de bons potentiels pour l'espèce.

- o <u>Importance relative de la population</u> : l'importance de la ZPS pour l'espèce est « moyenne ». Les populations de la ZPS représentent moins de 0.5% des effectifs nationaux.
- o <u>Dynamique de la population</u>: la population de la ZPS, mal étudiée dans le temps, semble montrer une certaine stabilité.
- o <u>Etat de conservation de l'espèce</u> : l'état de conservation des populations semble « bon ». Les effectifs sont, à priori stables.
- o <u>Etat de conservation de l'habitat d'espèce</u>: l'espèce occupe les boisements de feuillus, de résineux ou mixtes. Les aires sont installées généralement proches de lisières (à moins de 100 m) et des cours d'eau ou des plans d'eau. Ces habitats sont bien représentés. Leur état de conservation est plutôt bon.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

L'abondance du Milan noir est indicatrice de bon état de conservation des écosystèmes agricoles et aquatiques.

Possibilités de restauration

Les pinèdes et les jeunes boisements de mixtes ou de feuillus, choisis pour la reproduction, ont un taux de régénération spontané de quelques décennies. Toutefois, les arbres porteurs d'aires sont de préférence des spécimens âgés, dont l'absence, au sein d'un peuplement jeune, marquera l'abandon du site par l'espèce. La possibilité de restauration repose sur la capacité à préserver de vieux spécimens.

Facteurs favorables

- Quiétude autour des sites de reproduction
- Préservation de la ressource alimentaire (absence de pesticides, de raticides ...)

Facteurs défavorables

Dégradation des habitats de chasse

- Régression des prairies naturelles au profit de cultures et de prairies temporaires, occasionnant une diminution quantitative et saisonnière, de la ressource alimentaire (rongeurs, insectes pour l'essentiel).
- La fermeture des dépôts d'ordures ménagères peut avoir des conséquences négatives (disparition d'une source alimentaire).
- Diminution des zones humides, des bocages, de la disponibilité de charognes, associés aux modifications des pratiques agropastorales.

Empoisonnement par ingestion indirecte de biocides

 Ce charognard est très sensible aux biocides concentrés dans les organismes de proies qu'elles ingèrent. Ces biocides sont issus de la lutte contre des campagnols terrestres (traitement des pullulations de Campagnols terrestres à l'aide d'anticoagulants) et de la lutte contre les carnassiers classés « nuisible ».

Gestion forestière

- Elimination des structures forestières naturelles et d'arbres âgés favorables à l'implantation du Milan noir (ripisylves arborées, vieux peupliers).
- Entretien des berges inadapté à l'espèce.
- Travaux forestiers menés en période sensible pour l'espèce.

Electrocution et collisions

- Risque de collision sur lignes électriques, sur éoliennes (autour de la ZPS).
- Risque d'électrocution sur lignes à moyenne tension et transformateurs.
- Son régime charognard, l'amenant à fréquenter les routes, l'expose à un risque de collision supplémentaire.

Cas de malveillance

Tirs, empoisonnements directes, intoxication par appâts empoisonnés destinés aux micromammifères.

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

- Préservation des vieilles peupleraies naturelles
- Préservation de la ressource alimentaire
- Absence de raticides et de pesticides

Recommandations générales

- Maintien de milieu ouvert
- Préserver la ressource alimentaire en qualité et quantité (absence de pesticides, de raticides ...)
- Mettre en place des inventaires spécifiques et un suivi de la reproduction

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Site de nidification :

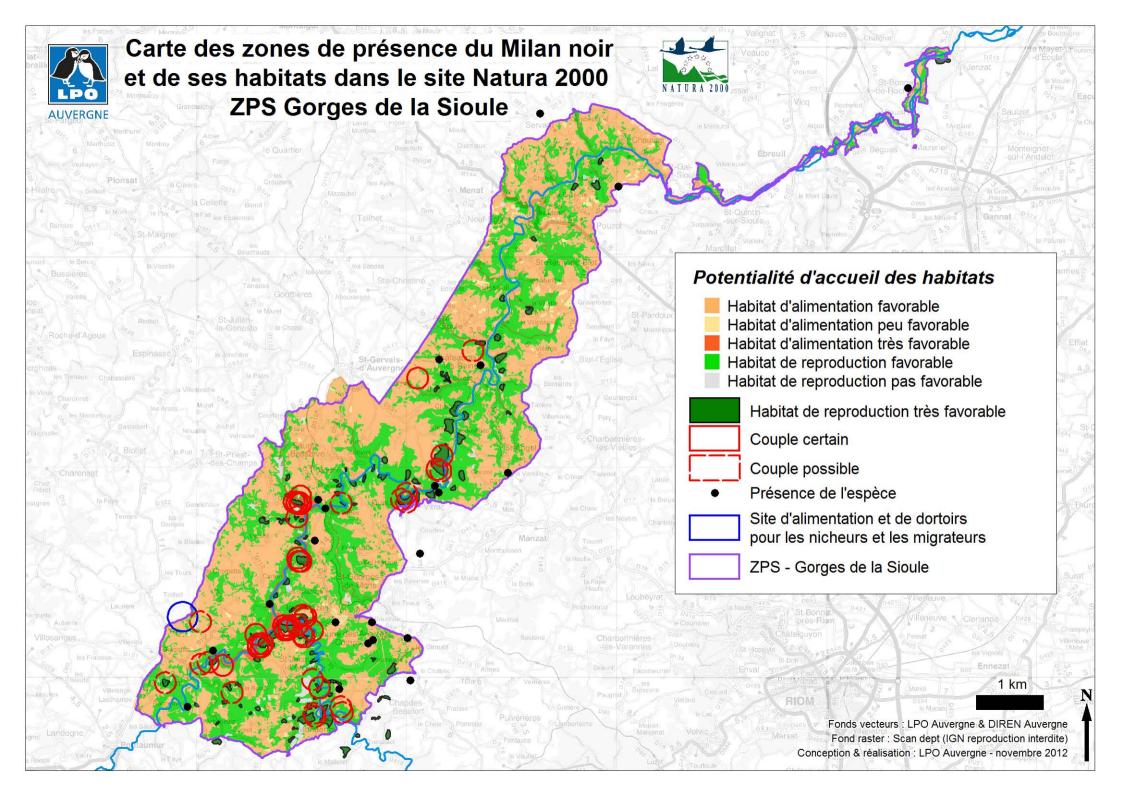
- Mise en défens (pas de travaux forestiers du 15 mars au 15 juillet,
- Eviter l'ouverture de nouvelles pistes dans un périmètre de 150 m autour du nid)
- Traitement de tous les points dangereux sur les lignes électriques aériennes dans un rayon d'1 km autour du nid

Domaine vital:

- Maintien, implantation, restauration de haie, d'alignement d'arbre et de bosquets.
- Maintien et restauration des zones humides.
- Maintien d'un équilibre en surfaces boisées, surfaces en prairie et surfaces cultivées.
- Définir les points noirs du réseau électrique aérien afin d'envisager leur traitement.
- Favoriser une lutte ou raisonnée contre le campagnol terrestre (favoriser les prédateurs naturels)
- Interdire les appâts empoisonnés.
- Maintien des arbres porteurs d'aires.
- Pâturage extensif.

Indicateurs de suivi : Inventaire de l'espèce et cartographie des habitats sur les quadrats

Principaux acteurs concernés : Agriculteurs, propriétaires, organismes de sports de pleine nature, élus, ONF, équipes d'entretiens des berges



A074	MILAN ROYAL MILVUS MILVUS
Taxonomie	Ordre des Falconiformes, Famille des Accipitridés
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation prioritaire





Photos Romain Riols (LPO Auvergne)

(—- o (—- o)				
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE O	CONSERVATION	
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least concern (IUCN, 2008)	
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	DP (LR Europe)	
Convention de Bonn		France	AS (LR France)	
Convention de Washington	Annexe 2	Région	VU (LPO, 2008)	
Protection nationale	PN	Sources : UIC	Sources: UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)	

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE

Caractères morphologiques

Corps allongé, longues ailes assez étroites et coudées, longue queue nettement échancrée. Adulte avec les parties supérieures brun-roux, bande brun-crème oblique en travers de l'aile, tête blanchâtre finement striée de brun-noir, corps roux rayé de brun, dessous de l'aile brun-noir en arrière, brun-roux en avant et avec une large tache blanche à l'extrémité, queue grise dessous, rousse dessus. Jeune de l'année avec le corps plus clair, strié » de beige et la queue moins rousse. Bec crochu à l'extrémité, brun foncé à base jaune, pattes jaunes, œil jaunâtre. Longueur totale : 59-66 cm. Envergure : 1,75-1,95 m. Poids moyen : 780-1 250 g.

Caractères biologiques

Nid de branchages, dans un arbre à 10-30 m du sol. Une ponte par an, d'avril à début juin, comportant 2 ou 3 œufs blancs tachetés de rougeâtre. Incubation surtout par la femelle pendant 28-32 jours. Jeune nidicole, couvert de duvet blanc-gris. Quitte le nid à 48-50 jours. Maturité sexuelle à 2 ans. Longévité maximale connue : 26 ans.

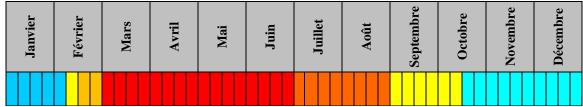
Comme le Milan noir, il a une alimentation fort variée, comprenant toutes sortes de petits mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens, de poissons, d'insectes, etc. Ses mœurs de charognard lui permettent de tirer parti des décharges, mais, en revanche, elles l'exposent aux empoisonnements, et son vol lent, en particulier lorsqu'il chasse près du sol, peut encore parfois en faire une cible facile.

o Phénologie : (Texte de Riols R. : Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne, 2012)

Migrateur partiel, le Milan royal reste largement présent tout au long de l'année. Le programme de marquage coloré mis en place à partir de 2005 montre que sauf exception, les jeunes et immatures quittent la région à l'automne pour se rendre dans les Pyrénées et surtout en Espagne (RIOLS, *op.cit.*). La plupart des adultes semblent en revanche rester tout l'hiver en se rassemblant sur les principales zones de nidification et à proximité des décharges : de 900 à 1200 individus hivernent sur une quinzaine de sites (RIOLS, 2006).

Les couples sont donc présents sur leurs territoires de nidification dès la sortie de l'hiver. En fonction de la rigueur de celui-ci et de l'altitude, les oiseaux peuvent apparaître dès la fin janvier mais c'est surtout fin février/début mars que les sites de nidification sont largement réoccupés. D'après les études menées en 2005 et 2006, au sortir d'hivers particulièrement enneigés, la très grande majorité des pontes est déposée au cours des 3 premières semaines d'avril (75 à 90 %). Une petite proportion des femelles pondent en revanche plus tôt (dès la dernière semaine de mars) et une autre partie seulement à la fin d'avril. En 2007, en l'absence de neige et avec un mois de mars particulièrement beau,

une part nettement plus importante des couples a avancé sa reproduction. Après un mois d'incubation et presque deux mois d'élevage, 1 à 3 jeunes prennent leur envol à la fin de juin et surtout durant les 15 premiers jours de juillet. Ne nichant normalement qu'à l'âge de 3 ou 4 ans, c'est au début du printemps que sont notés les premiers immatures de retour sur leurs sites de naissances, bien que la plupart soient observés après la mi-avril et surtout en mai. A partir de juin, peu d'observation sont faites, ces oiseaux se dispersant probablement davantage (RIOLS, non publié).



Rouge : reproduction ; orange : émancipation des jeunes et dispersion juvénile ; jaune : passages en migration, bleu : hivernage

Caractères écologiques

Les sites de nidification sont des bois entrecoupés de pâturages, cultures et zones humides. Zones ouvertes pastorales. Activité et déplacements. Diurne. Plutôt grégaire. Pratique le vol à voile avec une élégance remarquable. L'espèce fréquente les mêmes habitats pour sa nidification et son alimentation.

Répartition géographique

De catégorie faunistique ouest-paléarctique, le Milan royal habite une zone relativement étroite allant de la péninsule ibérique jusqu'au sud de la Suède et la Pologne. Dans toute cette aire, sa distribution est extrêmement lacunaire, sinon sporadique, avec des populations parfois très réduites, sauf en Allemagne, qui constitue son bastion actuel. En France, le Milan royal se reproduit uniquement le long d'un axe reliant les Pyrénées à l'Alsace, et en Corse. Il subsiste dans le Nord-Est (Bourgogne, Champagne, Lorraine, Franche-Comté), est bien représenté dans le Massif central et les Pyrénées occidentales et centrales. Lors de ses migrations, l'espèce transite par ces mêmes régions. En hiver, elle séjourne surtout dans le Sud-Ouest, mais également dans le Massif central.

En région Auvergne, l'espèce occupe principalement le Puy-de-Dôme, le Cantal et la Haute Loire. La plupart des zones occupées par le Milan royal hébergent de 6 à 12 couples aux 100 km². Certains territoires comme les planèzes, ou encore la partie amont des gorges du Haut-Allier hébergent des densités supérieures de l'ordre de 12 à 20 couples aux 100 km². Plus localement, au Nord de Saint-Flour, la densité atteint 40 à 60 couples aux 100 km². Les ZPS d'Auvergne accueillent environ un tiers de l'effectif régional.

Evolution, état des populations

Dans toute cette aire, sa distribution est extrêmement lacunaire, sinon sporadique, avec des populations parfois très réduites, sauf dans la péninsule ibérique, qui constitue son bastion actuel. L'espèce est menacée au niveau mondial. En France, la population nicheuse du Milan royal est estimée à 2 300-2 900 couples. L'effectif d'oiseaux hivernants est compris entre 5000 et 6000 individus. Le Milan royal a connu une forte diminution des effectifs reproducteurs en Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Auvergne et Rhône-Alpesau cours des années 1990. En Auvergne, la baisse des populations est sensible sur une partie de son territoire. L'Allier, le centre et le nord-est du Puy-de-Dôme connaissent les mêmes tendances. La diminution est forte dans le secteur de gorges de la Loire où 50 % des couples ne sont plus contactés en Haute-Loire. Les populations des territoires des plateaux de Haute-Loire, du Cantal et du Puy-de-Dôme semblent actuellement stables.

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

La population du Milan royal dans la ZICO AE 03, est estimée, sur la base de connaissances de territoires auvergnats similaires, à 20-30 couples en 2004. Mais aucun suivi précis et méthodique n'est mené sur l'espèce dans le site. La chute des effectifs de cette espèce en limite de l'aire de répartition régionale (basses gorges de la Loire, département de l'Allier d'où il a disparu) fait penser que la ZPS de la Sioule a peut-être subi les mêmes effets de cette régression mondiale.

L'espèce en régression en Europe et dans de nombreuses régions françaises, fait l'objet d'actions spécifiques depuis 2005 et d'un plan de restauration national depuis 2003.

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

Les données de la LPO Auvergne, bien qu'incomplètes et partielles fournit seulement 5 à 8 sites occupés entre 2005 et 2012. Les effectifs qui en découlent sont compris entre **5 et 15 couples**.

L'espèce est présente sur l'ensemble des boisements de la ZPS mais est surtout présent sur la partie amont.

- o <u>Importance relative de la population</u>: la ZPS à une importance « moyenne » pour l'espèce.. Elle compte 1 % des populations auvergnates et moins de 0,5 % des populations françaises.
- o <u>Dynamique de la population</u>: La population est en régression ou disparue dans l'ensemble de la partie aval de la ZPS et semble en déclin dans la partie amont. Les régressions rapides observées dans les territoires limitrophes nous obligent à une vigilance accrue. La fermeture du CET de Miremont, dortoir hivernal et point de fixation pour de nombreux individus de passage, aurait un impact négatif très important.
- o Etat de conservation de l'espèce : les effectifs montrent un état de conservation global « faible ».
- o <u>Etat de conservation de l'habitat d'espèce</u>: les habitats de reproduction du Milan royal sont encore bien représentés. Le Milan royal chasse dans les espaces ouverts ou de reconquête. Les territoires agricoles des plateaux et des plaines périphériques à la ZPS sont exploités par l'espèce. Globalement, les habitats exploités au sein de la ZPS sont en bon état de conservation.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

L'espèce est en forte régression dans de nombreux territoires périphériques et sans doute dans la ZPS. La ZPS constitue un laboratoire pour la conservation du Milan royal.

Possibilités de restauration

Les pinèdes et les jeunes boisements de mixtes ou de feuillus, choisis pour la reproduction, ont un taux de régénération spontané de quelques décennies. Toutefois, les arbres porteurs d'aires sont de préférence des spécimens âgés, dont l'absence, au sein d'un peuplement jeune, marquera l'abandon du site par l'espèce. La possibilité de restauration repose sur la capacité à préserver de vieux spécimens.

Facteurs favorables

- La préservation en qualité et quantité de la ressource alimentaire du Milan royal s'avère un des facteurs majeurs de sa conservation. La préservation des structures paysagères (bocages, prairies naturelles) y contribue.
- La mise en place de placettes d'alimentation en hiver peut être un atout à envisager pour les hivernants.

Facteurs défavorables

<u>Destruction ou dérangement</u> lors de la nidification par certaines activités sylvicoles.

Ressource alimentaire en hiver

Ce charognard est très sensible aux biocides concentrés dans les organismes de proies qu'elles ingèrent. Ces toxines sont issues de la lutte chimique contre le Campagnol terrestre, de la lutte contre les carnassiers classés « nuisibles » et par les métaux lourds (cadmium et plomb).

La présence d'une décharge d'ordures ménagères (CET de Miremont) était jusqu'à maintenant un facteur favorable important.

Pratiques agricoles

- L'intensification des pratiques agricoles (ensilage d'herbe) peut être favorable à l'alimentation des milans en période d'élevage des jeunes. Mais il peut s'avéré défavorable à long terme (régression et empoisonnement de la biomasse animale : insectes et oiseaux de prairies en particulier).
- La sensibilité à divers polluants agricoles et à certains métaux lourds et cadmium notamment, est prouvée par l'analyse des cadavres de milans autopsiés.

<u>Régression des habitats</u> favorables aux espèces proies (bocages, prairies naturelles, zones humides, fermetures des pâturages peu productifs des pentes).

Fermeture du CET de Miremont

<u>Destructions volontaires</u> par tir ou empoisonnement

Collisions électrocutions

- Lignes aériennes : collision sur toutes lignes aériennes et électrocution sur lignes à moyenne tension
- Collisions sur réseaux routiers, sur barbelés ...

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Maintien des densités et des habitats favorables sur la ZPS

Recommandations générales

- Compléter les inventaires sur l'ensemble de la ZPS (essayer de faire un inventaire par 1/5^e annuellement)
- - Interdire l'emploi des anticoagulants
- Encourager la mise en œuvre des placettes d'alimentation hivernales, de préférence en concertation avec des éleveurs locaux

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Destruction ou dérangement

- Site de nidification : Mise en défens (pas de travaux forestiers du 15 février au 15 juillet, pas d'ouverture de nouvelles pistes dans un périmètre de 150 m autour du nid)
- Favoriser les boisements mixtes par rapport aux plantations de résineux.
- Maintien des arbres porteurs d'aires.

Ressource alimentaire en hiver

- Favoriser une lutte raisonnée contre le campagnol terrestre.
- Interdire l'emploi d'anticoagulant.
- Interdire les appâts empoisonnés.

Pratiques agricoles

- Favoriser les pratiques culturales compatibles avec la préservation de la biodiversité.
- Limiter les traitements chimiques.

Régression des habitats

- Maintien ou implantation de haies, d'alignements d'arbres et de bosquets.
- Maintien d'un équilibre entre surfaces boisées, surfaces en prairie et surfaces cultivées.
- Favoriser le bocage et le pâturage extensif.
- Favoriser les praires naturelles (non retournées).

Destructions volontaires

- Assurer un meilleur suivi des sites.
- Mettre en place des outils d'information destinés aux résidents, aux professionnels, aux écoles.

Collisions électrocutions

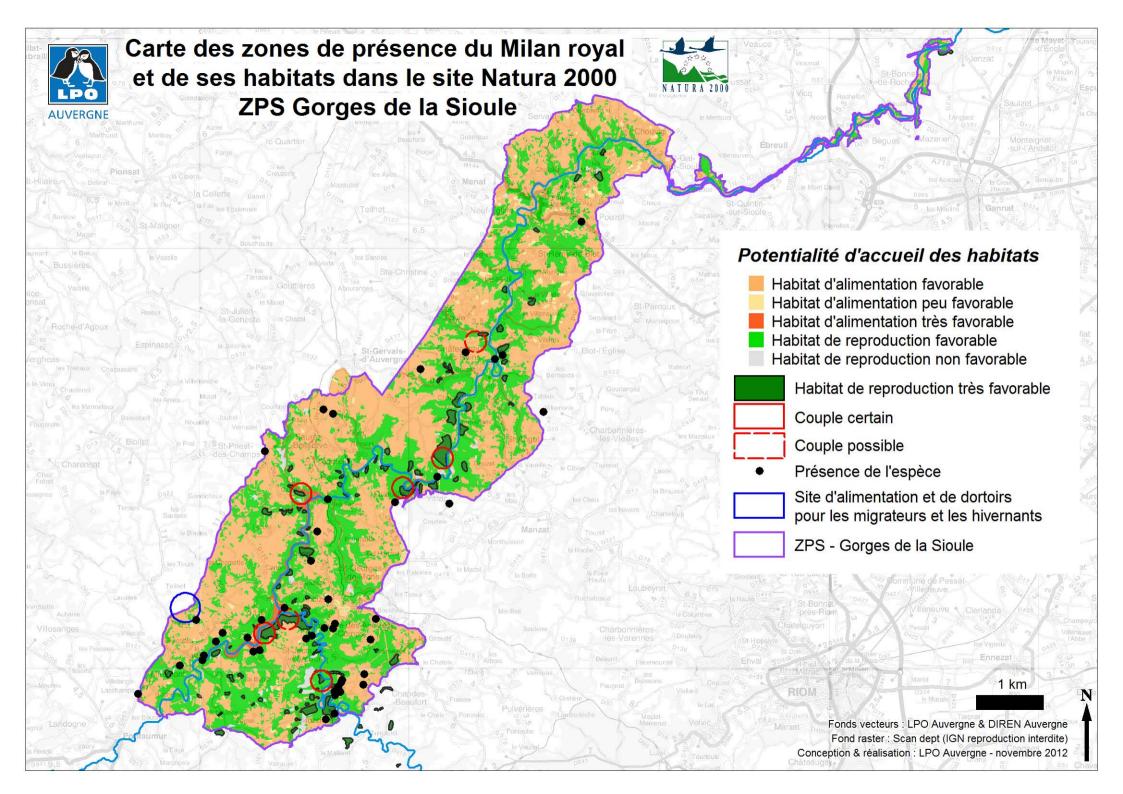
- Traitement de tous les points dangereux sur les lignes électriques aériennes dans un rayon d'1 km autour du nid
- Définir les points noirs du réseau électrique aérien afin d'envisager leur traitement

Indicateurs de suivi

Inventaire des espèces et cartographie des habitats sur les quadrats

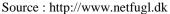
Principaux acteurs concernés

Agriculteurs, propriétaires forestiers, association de chasseurs, organismes de sport de pleine nature, élus, ONF



ESPECE DO1	PICUS CANUS PIC CENDRE
Taxonomie	Ordre des Piciformes, Famille des Picidés
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation fort







urce: http://www.netfugl.dk

STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE C	STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)	
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	DP	
Convention de Bonn	-	France	VU (LR France)	
Convention de Washington	-	Région	VU	
Protection nationale	PN	Sources : UIC	Sources: UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)	

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

Les estimations des effectifs de Pic cendré sont de **4 couples minimum**, à défaut d'études spécifiques qui préciseraient le statut de l'espèce dans la ZPS des Gorges de la Sioule.

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE

Caractères morphologiques

Ce Pic de taille moyenne présente un plumage à dominante « verdâtre ». Le Pic cendré se caractérise par un dos vert, une tête à dominante grise avec seulement d'étroits traits loraux et une moustache noire. Seul le mâle porte une tache rouge à la tête, limitée au front. La femelle se distingue par une tête sans aucune trace de rouge, une moustache plus étroite et quelques traits noirs au front. Le jeune ressemble à la femelle, avec toutefois les flancs barrés et une marque rouge au front, moins étendue que chez l'adulte, pour le jeune mâle.

Le tambourinage que l'on peut entendre principalement en mars et avril, plus rarement en février, mai et juin, est fait de longues séries, lentes, largement espacées. Le chant rappelle un rire de Pic vert (*Picus viridis*) descendant et plus flûté, un peu plaintif, au rythme lent. On peut l'entendre principalement de début mars à mi-mai, mais des oiseaux non appariés peuvent chanter jusqu'en juin.

Longueur totale du corps : 27 à 28 cm. Poids : 120 à 160 g

L'une des caractéristiques du Pic cendré est sa très grande discrétion. Il s'enfuit silencieusement au moindre bruit suspect et excelle à se dissimuler dans le fouillis des troncs et des grosses branches. Une recherche spécifique s'impose donc avant de conclure à son absence d'un massif ou d'avancer un effectif. De plus, certains oiseaux sont particulièrement silencieux et peuvent échapper à une recherche insuffisamment poussée. Enfin, le Pic cendré ne peut défendre la totalité de son vaste territoire et GUICHARD signale que les chanteurs se déplacent beaucoup, sur ce « territoire ». Tous ces facteurs expliquent la difficulté à évaluer avec précision la population de Pic cendré au sein d'un massif. En revanche, ce Pic est réputé peu craintif : certains individus se laissent approcher à quelques mètres. En présence d'un danger réel ou supposé, la réaction normale de l'oiseau est cependant de se figer contre le tronc, du côté opposé à la menace, posture qu'il peut conserver une demi-heure

Caractères biologiques

o Migration:

Cette espèce est sédentaire.

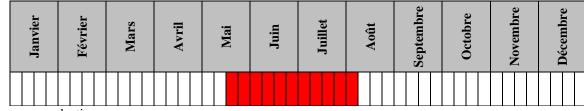
o Reproduction:

Le Pic cendré est monogame et nettement territorial ; il reste toute l'année dans son domaine vital, seulement élargi en dehors de la reproduction (environ 5 km2). Le couple semble se reformer en fin d'hiver ou début du printemps. Le Pic cendré chante une grande partie de l'année, mais l'essentiel de son activité vocale a lieu de mars à mai. Pendant cette brève période, l'oiseau perd sa méfiance habituelle. Les parades débouchent, mi-avril, sur le creusement de la loge, qui, assuré par le couple – mais principalement la femelle – durera trois bonnes semaines. La loge est creusée la plupart du temps dans un hêtre, mort et vermoulu, très rarement un sujet en végétation, souvent à moins de six mètres du sol. Souvent, les copeaux s'accumulent en cône au pied de l'arbre, détail qui fournit une première indication sur l'identité de l'occupant d'un « trou de Pic ». Une couche de copeaux reçoit la ponte. Celle-ci, généralement de l'ordre de huit oeufs, est déposée dans la deuxième quinzaine de mai, rarement plus tôt. L'incubation dure 14-17 jours, assurée par les deux adultes. Les jeunes quittent le nid après 24-25 jours. Le nourrissage est également assuré par les deux parents. Il arrive également qu'un adulte ayant perdu son propre partenaire « coopère ». Le succès de reproduction est mal connu ; il semble atteindre cinq jeunes à l'envol au maximum. L'envol est suivi d'une période d'erratisme. Il n'y a qu'une seule nichée par an et en principe pas de ponte de substitution en cas de perte de celle-ci. L'âge d'accession à la reproduction est d'un an.

o Régime alimentaire :

Le Pic cendré est une espèce au régime alimentaire constitué essentiellement de fourmis, à l'image du Pic vert. FROCHOT estime que contrairement aux trois Pics du genre *Dendrocopos*, les deux *Picus* se nourrissent principalement au sol. Cependant le Pic cendré, plus forestier, y est plus rarement observé, et s'alimente en grande partie dans les arbres, probablement sous l'effet d'une certaine compétition entre les deux espèces. Les fourmis constituent sa proie principale, mais il n'est pas aussi spécialisé que le Pic vert. Les Diptères, plus rarement Orthoptères et divers autres insectes, complètent son régime alimentaire. Dans les arbres, le Pic cendré recherche ses proies dans les fissures et cassures naturelles, à l'occasion dans les ouvertures pratiquées par d'autres Pics, mais attaque rarement lui-même le bois.

o Phénologie : Cette espèce est une visiteuse d'été.



Rouge : reproduction

Caractères écologiques

o Sites de nidification :

L'habitat principal du Pic cendré est constitué par les forêts de feuillus, notamment hêtraies et chênaies, de préférence claires, mais présentant une importante diversité de structure. Pour GUICHARD, il affectionne le taillis sous futaie. En Europe centrale et orientale, il fréquente surtout les régions au relief marqué, et GEROUDET l'associe aux paysages de collines, mais l'explication pourrait être que ces régions sont plus riches en milieux forestiers proches de « l'état naturel », recherchés par l'espèce [SCHERZINGER, 1982 in bg68]. En France, au contraire, le Pic cendré est bien représenté en plaine. En Rhône-Alpes, qui forme la limite méridionale de son aire de répartition, il occupe les chênaies de plaine de la Bresse et de la Dombes. En revanche, il est présent jusqu'à la limite de la forêt dans les Vosges. En milieu forestier strict, c'est l'oiseau du coeur des massifs. Sa préférence semble aller aux parcelles âgées d'au moins cinquante ans et dominées par les feuillus, dans le cas de boisements mixtes. La loge étant très souvent creusée dans un arbre pourrissant, la présence de bois mort sur pied lui est indispensable. Il fréquente aussi les bosquets, le bocage, les boisements en bordure de cours d'eau : peupleraies ou ripisylves. Les grands parcs et les vergers âgés ont aussi ses faveurs.

o Sites d'alimentation :

Il utilise les mêmes sites que pour la nidification

o Sites d'hivernage:

Il utilise les mêmes sites que pour la nidification

Répartition géographique

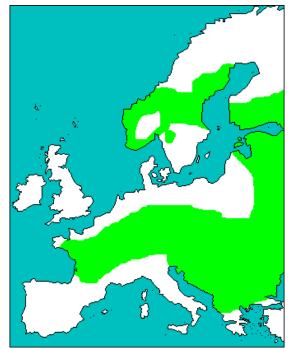
Le Pic cendré est une espèce paléarctique, présente en Europe, en Sibérie centrale, et en Extrême-Orient. En Europe, il est répandu de la Bretagne à l'Oural, dans les Balkans et le centre de la Scandinavie. Il est absent des Iles Britanniques et d'une grande partie des côtes de la Mer du Nord : rare en Belgique, il ne niche ni aux Paysas ni au Danemark, et manque également de l'Allemagne du Nord à la Lettonie, et au sud de la Suède. Enfin, il est totalement absent de l'aire méditerranéenne, le nord de la Grèce constituant la limite sud de son aire de répartition européenne

En France:

Sa répartition française s'étend de la Bretagne à l'Alsace, incluant le sud du Bassin parisien, le nord et l'est de l'Auvergne, la Franche-Comté. Il est rarement présent au-dessus de 900 mètres

En Auvergne:

Le Pic cendré est en Auvergne en limite d'aire de répartition méridionale. Les forêts de plaine de l'Allier concentrent l'essentielle des populations auvergnates (75 à 85 %). Les zones de plaines du Puy de Dôme comptent 8 à 12 % des populations, le Cantal, 5 à 7 %, et la Haute-Loire, 1 à 5%.



Source: www.aerien.ch

Evolution, état des populations et menaces globales

o Evolution et état des populations à l'échelon global : Population française: entre 1 000 et 10 000 couples Population d'Auvergne : 177 – 450 couples (1999)

Le statut de conservation du Pic cendré est défavorable en Europe. Cependant, l'évaluation du statut de cette espèce est difficile, toujours en raison de sa grande discrétion qui le rend peu détectable. Il est considéré comme en déclin en Europe, sans que l'ampleur de cette évolution puisse être précisée.

En France, ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT le classent seulement comme une espèce « A surveiller », de distribution probablement stable et de tendance mal connue depuis les années 1970. La population nicheuse est évaluée entre 1 000 et 10 000 couples nicheurs. Mais beaucoup d'auteurs et de publications régionales font état de sa raréfaction. Il est en forte régression en Limousin et en Auvergne, notamment dans le sud de la région, mais aussi en Rhône-Alpes et en Bretagne. Un très fort déclin de l'espèce est également noté dans le massif forestier de Fontainebleau, bastion de l'espèce en Ile de France. En Champagne-Ardenne, il se raréfie au moins depuis 1972. Considéré comme en régression alarmante, il est inscrit sur la Liste rouge de cette région. Ces constats semblent indiquer une régression aux marges de l'aire de répartition française, mais aussi dans son cœur même.

o Principales menaces à l'échelon global :

Les principales menaces qui pèsent sur le Pic cendré ont pour origine les modifications de pratiques agricoles et sylvicoles. Dans le domaine agricole, la destruction du bocage, des bosquets, des forêts riveraines le prive d'habitats qu'il utilise notamment dans l'ouest de la France. Les intrants utilisés en agriculture ont également un impact sur les fourmis, réduisant les ressources alimentaires pour ce Pic.

Toute pratique entraînant la fragmentation des milieux forestiers lui est défavorable, tout comme le rajeunissement sur des surfaces étendues des vieilles parcelles en feuillus. La tendance à abaisser l'âge d'exploitation, la généralisation de la futaie régulière par classe d'âge, les enrésinements, la suppression des arbres morts ou sénescents lui sont également néfastes. Le nettoyage excessif des résidus de coupe et le broyage des souches sont défavorables au développement de l'entomofaune dont il se nourrit. L'ouverture de nombreuses routes forestières en multipliant les effets de lisière, enfin, faciliterait la colonisation des massifs forestiers par le Pic vert, susceptible de concurrencer le Pic cendré.

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

Les populations sont estimées en 2004 à 8-10 couples, sur la base de la reprise de l'ensemble des données anciennes.

Etat actuel de la population

o <u>Distribution détaillée sur le site</u> :

Les données éparses sont réparties dans l'ensemble de la ZPS.

o <u>Effectif</u>:

Ils sont sans doute d'au moins 4 couples. Peu de données récentes, et un mauvais état de conservation de l'espèce tant au plan national que régional, empêche de fixer une borne maximum.

o Dynamique de la population :

Elle n'est pas évaluée.

o <u>Isolement</u>:

L'espèce est en limite d'aire de répartition.

o Importance de la ZPS pour l'espèce

Les effectifs connus confèrent aux populations de la ZPS une « faible » importance, mais le maintien de quelques couples est un enjeu fort pour la ZPS.

o <u>Etat de conservation de l'espèce</u> :

Les faibles effectifs et la dépendance de l'espèce aux vieux boisements de feuillus, rendent l'espèce en « mauvais » état de conservation.

o <u>Etat de conservation de l'habitat d'espèce</u> :

L'état de conservation des habitats est moyen, les boisements qui lui sont favorables étant peu représentés dans la ZPS

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

L'espèce est indicatrice du bon état de conservation des habitats forestiers constitués de vieux boisements mixtes et feuillus et de forêts riveraines en bon état de conservation.

Possibilités de restauration

Les vielles futaies soumis à une gestion non contrôlée (coupe à blanc, travaux en période de reproduction, coupes des arbres porteurs de loges ...) ne peuvent pas se régénérer rapidement. En cas de destruction, plusieurs siècles sans aucun entretien leur sont nécessaires pour un retour à l'état initial.

Concurrence interspécifique et parasitaire

Aucune

Facteurs favorables et défavorables

o Facteurs favorables:

Préservation des vieux peuplements forestiers de feuillus et mixtes

o Facteurs défavorables :

Gestion forestière :

- Enrésinement et intensification des pratiques sylvicoles défavorables
- Elimination des structures forestières naturelles et d'arbres âgés favorables au Pic cendré (ripisylves arborées, vieux peupliers)
- Entretien des berges inadapté à l'espèce

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Préservation des vieux peuplements forestiers de feuillus

Recommandations générales

Améliorer la connaissance sur l'espèce

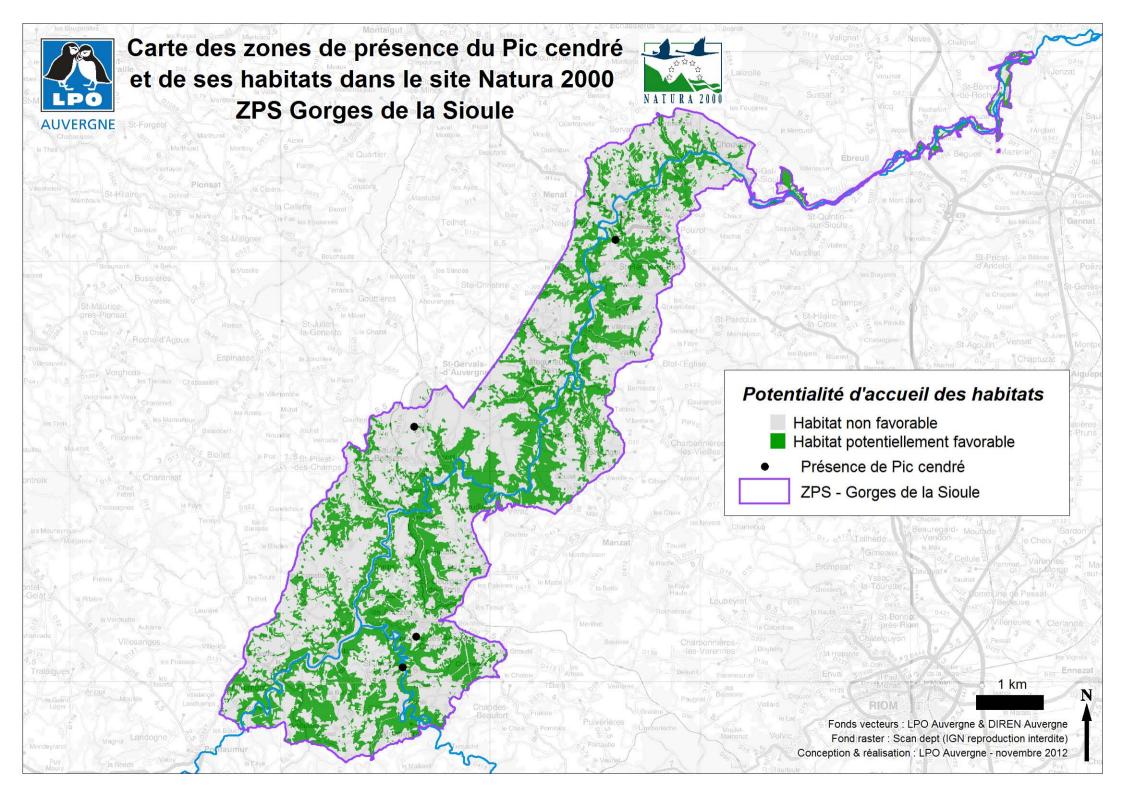
Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Dérangement lié aux travaux forestiers autour des nids

Encadrement et contrôle des travaux forestiers.

Restauration d'habitats forestiers

- La mise en place d'îlots de vieillissement.
- Favoriser les boisements mixtes par rapport aux plantations de résineux.
 Favoriser les essences locales (Hêtre, Chênes, Peupliers, Bouleau, Erable plane).
 Conserver tous les arbres à loges.
- Entretien des berges forestières des cours d'eau préservant des peupliers âgés.



A080	DENDROCOPOS MEDIUS PIC MAR
Taxonomie	Ordre des Piciformes. Famille des Picidés
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation Fort





PHOTOS R. RIOLS

STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)
Convention de Berne	ANNEXE 2	Europe	S (LR Europe)
Convention de Bonn	Annexe 2	France	LC (LR France)
Convention de Washington	Annexe 2	Région	NT (LPO, 2008)
Protection nationale	PN	Sources: UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)	

Description générale de l'espèce

Caractères morphologiques

Le Pic mar ressemble au pic épeiche. Presque la même taille, un peu plus petit en moyenne, même allure de pic bigarré, noir et blanc, calotte rouge et flancs et ventre rosé. Les critères distinctifs tiennent à la moustache, la calotte, la couleur des flancs.

Le chant est caractéristique et permet de le localiser de façon très précoce, puisqu'il se fait entendre dès le mois de février.

Caractères biologiques

Le Pic mar affectionne les massifs forestiers pourvus de grands arbres, feuillus et notamment de chênes. Comme tous les pics, il creuse une loge, dans laquelle il nichera. Sédentaire, le couple occupe un territoire assez restreint. Il y élève 2 à 5 jeunes, qui coloniseront de nouveaux secteurs une fois émancipés. Ce pic se nourrit de larves d'insectes et de sève. Peu connu en dehors des forêts de plaine, on le « découvre » depuis peu dans des secteurs oubliés comme l'ouest de l'Auvergne.

o Régime alimentaire : Le Pic mar se nourrit presque essentiellement d'insectes vivant dans le bois, mais également de sève au printemps.

La chênaie-charmaie constitue l'habitat typique de ce pic, il dépend en effet de vastes couronnes d'arbres feuillus àl'écorce crevassée, d'où son attirance générale pour les arbres de gros diamètres. Laissant la prospection des troncs et de l'intérieur du bois au Pic épeiche, avec lequel il cohabite le plus souvent, il concentre son alimentation sur l'entomofaune des

écorces. Celle-ci étant favorisée par un bon ensoleillement, une canopée dense et continue ne paraît pas favorable, d'où l'attrait de l'oiseau pour les paysages ou peuplements bien structurés et sa tolérance envers le traitement en taillis sous futaie (Pasinelli et Hegelbach 1997), sous réserve tout de même que la "futaie" conserve une densité minimale.



Rouge : reproduction ; orange : départs des erratiques.

Répartition géographique

Nicheur des forêts d'Europe de l'ouest à l'Asie, de la France à la Russie, il a une répartition européenne et la France eest en limite d'aire au sud. En France, le Pic mar se reproduit dans toutes les zones de plaine et surtout dans la partie est du pays. En région Auvergne, il n'est présent dans certains boisements et il atteint brutalement sa limite de répartition sud-est. Il est bien représenté dans les boisements de forêts de plaine de l'Allier, de même que dans l'ouest et le sud-ouest de la région. Dans les Combrailles du nord-ouest Puy-de-Dôme, des données éparses suggèrent l'occupation des collines boisées du Sioule et de la Sioule.

Les populations auvergnates sont estimées à 1 940- 5 430 couples, dont 140-330 pour le Puy-de-Dôme.

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

Le Pic mar n'a été recensé comme espèce de la ZPS que dans le docob de 2004 avec 5 couples minimum

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

Les effectifs de Pic mar sont sans doute très diffus dans la ZPS, puisque seuls 3 données de présence en période de reproduction sont disponibles pour la ZPS de la Sioule. Il est vrai qu'aucune recherche n'a été entreprise pour cette espèce d'autant plus discrète qu'elle est mal connue et souvent confondue avec le pic épeiche. L'estimation a donc été réévaluée à **3 couples minimum**.

- o <u>Importance relative de la population</u>: les populations de la ZPS ont une importance « faible » par rapport aux populations auvergnates et nationales. L'enjeu de conservation a néanmoins été noté comme fort en raison de la méconnaissance complète des populations de la ZPS. Une forêt du département du Puy-de-Dôme dans laquelle on a mené des recherches spécifiques a révélé récemment des densités de pic mar très fortes alors que l'espèce n'était pas connue jusqu'alors.
- o <u>Dynamique de la population</u> : aucune évaluation d'effectif n'a été menée dans la ZPS.
- o <u>Etat de conservation de l'espèce</u> : l'état de conservation de l'espèce est « faible »
- o <u>Etat de conservation de l'habitat d'espèce</u> : Le Pic mar adopte de préférence des vieux peuplements forestiers feuillus, avec taillis présent ou non. Ils ne sont pas bien représentés dans la ZPS.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site : L'espèce est indicatrice du bon état de conservation des écosystèmes forestiers.

Possibilités de restauration

Les vielles futaies soumis à une gestion non contrôlée (coupe à blanc, travaux en période de reproduction, coupes des arbres porteurs de loges ...) ne peuvent pas se régénérer rapidement. En cas de destruction, plusieurs siècles, sans aucun entretien, leur sont nécessaires pour un retour à l'état initial.

Facteurs favorables

- Préservation des arbres à loges
- Vieillissement des boisements (feuillus)

Facteurs défavorables

- Exploitation intensive de la forêt aboutissant à des peuplements de résineux de même âge.
- Les plantations de douglas
- La suppression des arbres sénescents, morts et porteurs de loges

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

- Maintien des populations
- Préserver son habitat

Recommandations générales

Mettre en place une recherche spécifique et faire un état des lieux

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Dérangement lié aux travaux forestiers autour des nids

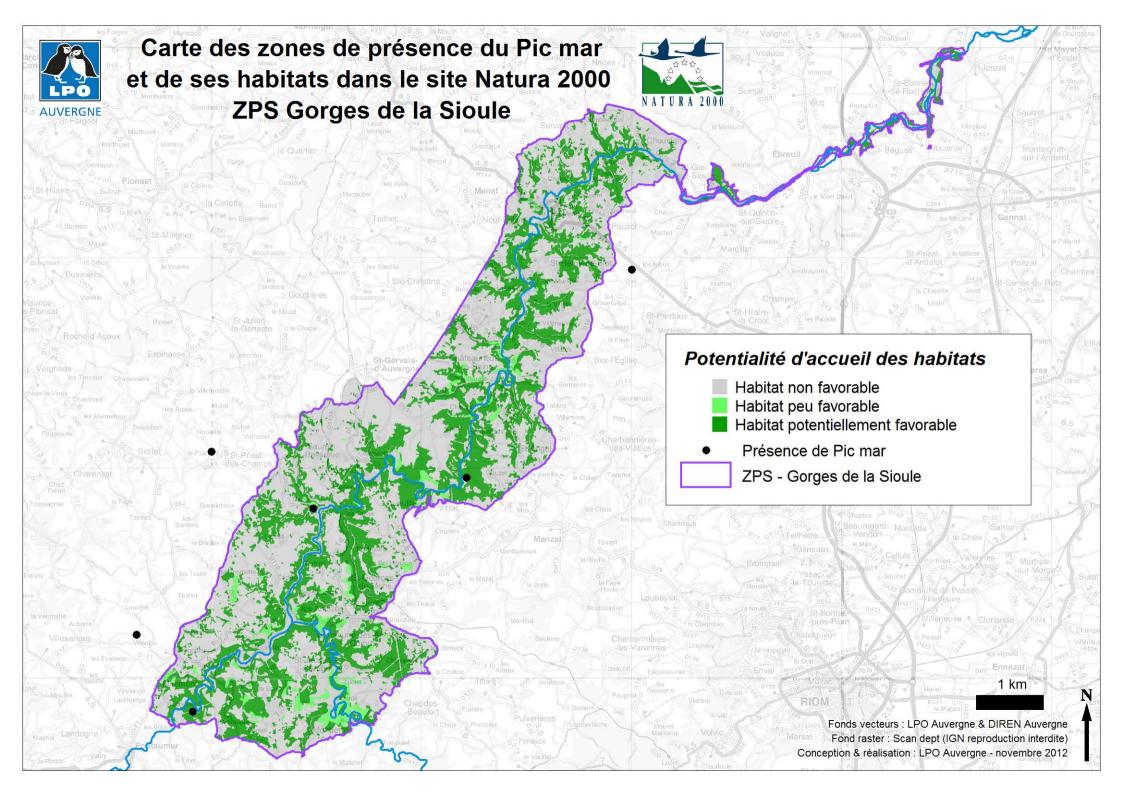
Encadrement et contrôle des travaux forestiers.

Restauration d'habitats forestiers

- La mise en place d'îlots de vieillissement.
- Favoriser les boisements mixtes par rapport aux plantations de résineux.
- Favoriser les essences locales (Hêtre, Chênes, Peupliers, Bouleau, Erable plane).
- Conserver tous les arbres à loges.
- Entretien des berges forestières des cours d'eau préservant des peupliers âgés.

Indicateurs de suivi : Densité de populations / Cartographie de l'habitat, sur des zones tests

Principaux acteurs concernés : Propriétaires forestiers, élus, organismes de conseil et de gestion des forêts (CRPF, Syndicat des Forêts privées, ONF, entreprise de travaux forestiers, lycées forestiers ...)



A080	DRYOCOPUS MARTIUS PIC NOIR
Taxonomie	Ordre des Piciformes. Famille des Picidés
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation Moyen



SOURCE: HTTP://WWW.NETFUGL.DK



SOURCE: HTTP://WWW.NETFUGL.DK

STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)
Convention de Berne	ANNEXE 2	Europe	R (LR Europe)
Convention de Bonn	Annexe 2	France	R (LR France)
Convention de Washington	Annexe 2	Région	AS (LPO, 2006)
Protection nationale	PN	Sources: UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)	

Description générale de l'espèce

Caractères morphologiques

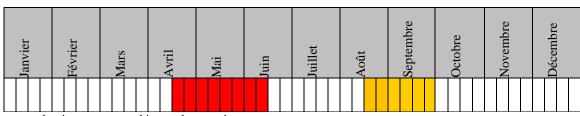
Le Pic noir est le plus grand pic d'Europe. Son corps est puissant et allongé, ses ailes assez courtes, larges et arrondies, sa queue assez longue et pointue, sa tête allongée et son cou assez mince. Le. mâle adulte est entièrement noir brillant avec une calotte rouge vif s'étendant du front jusqu'à l'arrière de la nuque. La femelle adulte est comme le mâle, mais plus brune avec le dessus de la tête noir et une petite tache rouge à l'arrière, en haut de la nuque. Bec long, puissant, droit et pointu, blanc ivoire avec la pointe noire, pattes gris foncé, courtes et robustes, œil blanc teinté de jaune pâle.

Caractères biologiques

Le Pic noir affectionne les massifs forestiers pourvus de grands arbres, dans lesquels il creuse une loge profonde, entre 10 et 20 mètres de hauteur. Sédentaire, le couple occupe un territoire d'environ 8 kilomètres carrés. Il y élève 2 à 5 jeunes, qui coloniseront de nouveaux secteurs une fois émancipés. Ce pic se nourrit de larves d'insectes qu'il extirpe de l'écorce et du bois vermoulu des vieilles souches, et visite régulièrement les fourmilières pour se délecter de leurs habitantes. Le Pic noir est l'une des rares espèces actuellement en pleine expansion : oiseau strictement montagnard à l'origine, il s'étend peu à peu dans les zones de plaines depuis une trentaine d'années. Cet hôte prestigieux colonise progressivement les massifs forestiers de basse altitude, mais reste encore vulnérable car en faibles effectifs.

Le Pic noir pond en général 2 à 5 œufs dans le fond d'une cavité (appelée loge) qu'il creuse avec le bec, dans le tronc dégagé d'un arbre (généralement un peuplier tremble ou un hêtre) entre 7 et 18 m au dessus du sol. L'accès est un trou ovale de 8-12 cm. La cavité intérieure mesure et 20-25 cm de diamètre et 40-60 cm de profondeur. Mâle et femelle participent au creusement de la loge qui dure 10 à 25 jours. Une ponte par an, de mi mars à mi juin comportant de 2 à 5 œufs blancs couvés douze jours. Les jeunes, nidicoles, nus à l'éclosion montrent leurs têtes à l'entrée du nid à 18-20 jours, c'est là que les parents (surtout le mâle) les nourrissent. Ils s'envolent à 24-28 jours et sont nourris encore quelques jours avant de devenir indépendants. La longévité maximum connue est de 7 ans.

o Régime alimentaire : Le Pic noir se nourrit presque essentiellement de fourmis (adultes, larves, et œufs), en particulier de grosses camponotes et fourmis rousses. Il ne dédaigne pas les coléoptères et autres insectes xylophages (et leurs larves) vivant dans le bois principalement. Il mange également des fruits et des baies à l'occasion.



Rouge: reproduction; orange: départs des erratiques.

Caractères écologiques

Le Pic noir est forestier. Ses territoires sont vastes (plusieurs centaines d'hectares) et doivent comporter nécessairement des arbres de grande taille où il peut creuser ses cavités de repos et de nidification. Il affectionne les vieux massifs forestiers mixtes (sapins épicéa, hêtre, tremble) en montagne, les vastes forêts de feuillus (hêtres surtout) en plaine. Le Pic noir recherche les grandes forêts assez claires, avec de grands arbres au tronc dégagé et un sous bois pas trop dense, mais diversifié, avec notamment de nombreuses fourmilières indispensables à son régime alimentaire. Le Pic noir est présent en France toute l'année. Les adultes sont totalement sédentaires, mais les jeunes sont erratiques en automne et en hiver et effectuent alors de longs déplacements (de quelques dizaines à plusieurs centaines de kilomètres).

Répartition géographique

Nicheur des forêts boréales et tempérées d'Europe et d'Asie, de la France à la Scandinavie (Suède et Finlande surtout), à l'est jusqu'à la Sibérie orientale (Kamtchatka) et la Chine, Caucase. Cependant, sa répartition s'est considérablement modifiée depuis environ cinquante ans et atteint la zone méditerranéenne, l'espèce où l'espèce s'est localisée aux zones montagneuses du nord de l'Espagne, du sud de l'Italie et dans toute la péninsule des Balkans. En France, le Pic noir se reproduit dans toutes les zones montagneuses ainsi que dans la partie septentrionale du pays. L'espèce est présente du niveau de la mer jusqu'à plus de 2000 mètres d'altitude dans les Alpes. En région Auvergne, il est omniprésent sur tous les boisements d'Auvergne, à toute altitude. Il est surtout représenté sur les boisements de hêtres, hêtraies sapinières et sapinières, des escarpements et des vallées depuis les Combrailles jusqu'aux Monts du Cantal, du Morvan au Mézenc.

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

Les populations de Pic noir n'étaient pas évaluées en 1990. Cette estimation est précisée à 25 – 50 couples en 2004.

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

Les effectifs de Pic noir peuvent être réévalués à **20 à 30 couples** sur la ZPS. Ces données sont issues de l'analyse de la base de données ornithologiques de la LPO et de résultats connus sur d'autres territoires. Les zones favorables au Pic noir (boisements de feuillus et mixtes) représentent environ 20-30% de la ZPS. L'ensemble des boisements de Hêtres de la ZPS sont fréquenté par l'espèce (généralement les versants exposés au Nord et Nord Est).

- o <u>Importance relative de la population</u>: les populations de la ZPS ont une importance « moyenne » par rapport aux populations auvergnates et nationales.
- o <u>Dynamique de la population</u>: aucune évaluation d'effectif n'a été menée de façon précise sur la ZPS. Les populations sont anciennement installées sur le site et semblent stables.
- o <u>Etat de conservation de l'espèce</u> : l'état de conservation de l'espèce est « Bon »
- o <u>Etat de conservation de l'habitat d'espèce</u>: le Pic noir adopte de préférence des vieux peuplements forestiers, aux sous bois clairsemés. Il apprécie surtout les hêtraies sapinières, et les hêtraies d'altitude où les futs rectilignes doivent être exempts de toute branche sur les 10 premiers mètres et doivent présenter un diamètre supérieur à 40 cm. Ces habitats sont moins bien représentés dans la partie aval de la ZPS et sont soumis à une pression sylvicole certaine. De ce fait leur état de conservation est moyen.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site : L'espèce est indicatrice du bon état de conservation des écosystèmes forestiers. Elle permet l'installation d'autres espèces occupant les loges.

Possibilités de restauration

Les vielles futaies soumis à une gestion non contrôlée (coupe à blanc, travaux en période de reproduction, coupes des arbres porteurs de loges ...) ne peuvent pas se régénérer rapidement. En cas de destruction, plusieurs siècles, sans aucun entretien, leur sont nécessaires pour un retour à l'état initial.

Facteurs favorables

- Préservation des arbres à loges de Pic noir
- Vieillissement des futaies de montagne (Hêtraies Hêtraies Sapinière).

Facteurs défavorables

- Exploitation intensive de la forêt aboutissant à des peuplements de résineux de même âge.
- Les plantations de douglas
- La suppression des arbres sénescents, morts et porteurs de loges

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

- Maintien des densités
- Préserver son habitat

Recommandations générales

Evaluation précise des populations

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Dérangement lié aux travaux forestiers autour des nids

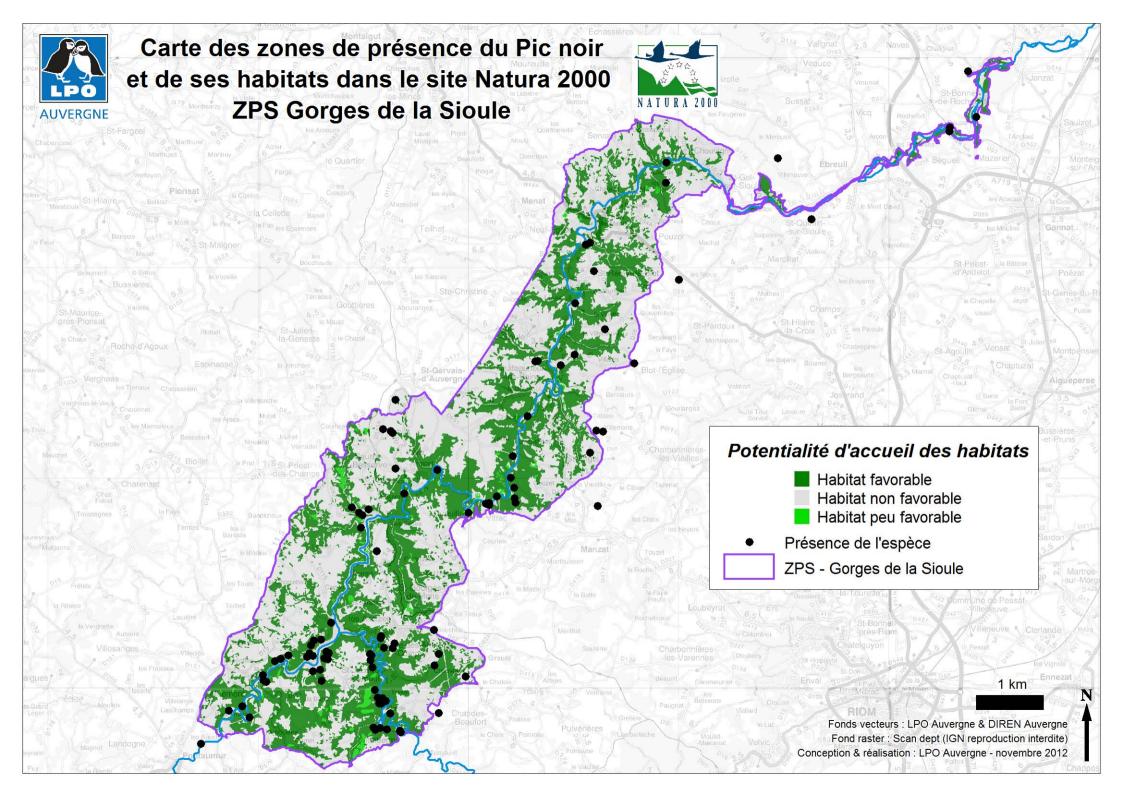
- Encadrement et contrôle des travaux forestiers
- Maintien des arbres portant des loges.

Sylviculture intensive

- La mise en place d'îlots de vieillissement d'une surface minimale de 10 ha autour des sites de nidification
- Favoriser les boisements mixtes par rapport aux plantations de résineux.
- Favoriser les essences locales (Hêtre, Sapin blanc)
- Maintenir et entretenir les grandes hêtraies et hêtraies sapinières avec des fûts de plus de 40 cm de diamètre, de préférence, sans branches basses
- Conserver tous les arbres à loges de Pic noir
- Conserver en l'état les zones de chablis et les micro-clairières riches en souches et " chandelles ".

Indicateurs de suivi : Densité de populations / Cartographie de l'habitat, sur des zones tests

Principaux acteurs concernés : Propriétaires forestiers, élus, organismes de conseil et de gestion des forêts (CRPF, Syndicat des Forêts privées, ONF, entreprise de travaux forestiers, lycées forestiers ...)



A338	LANIUS COLLURIO PIE GRIECHE ECORCHEUR		
Taxonomie	Ordre des Passériformes, Famille des Laniidés		
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation moyen		





Photos Romain Riols (LPO Auvergne)

Thotas Remain Riols (El & Ravergne)				
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE C	STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde		
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	LC(LR Europe)	
Convention de Bonn		France	LC (LR France)	
Convention de Washington		Région	DD (LPO, 2008)	
Protection nationale	PN	Sources : UIC	Sources: UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)	

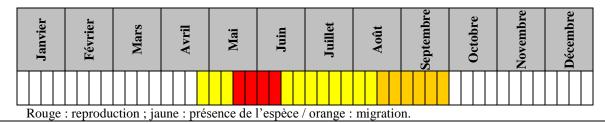
DESCRIPTION DE L'ESPECE

Caractères morphologiques

Corps allongé, grosse tête ronde, ailes assez longues et pointures, queue longue et légèrement arrondie, balancée nerveusement. Mâle, calotte et nuque gris pâle, bandeau noir s'étendant du bec jusqu'en arrière des yeux, gorge blanche, dessous blanc rosé, dos brun-roux, croupion gris, ailes noires, queue noire bordée de blanc à la base. Femelle, brun chaud dessus, blanc avec de petites taches grises en croissant dessous, bandeau brun-noir, fin sourcil blanc. Bec noir, court, épais et un peu crochu, pattes noires, assez longues et fines, œil brun. Longueur : 16-18 cm. Envergure : 28 cm. Poids : 25-40 g.

Caractères biologiques

- o Migration : Diurne et solitaire, la Pie-grièche écorcheur est présente en France de mai à début septembre. La migration postnuptiale a lieu de mi-août à mi-septembre, et les retours prénuptiaux dès fin avril et surtout en mai.
- o Reproduction: Nid de tiges sèches et de mousse, garni d'herbes fines, et posé parmi les rameaux d'un fourré épineux (de 50 cm à 2 m de hauteur). Une ponte par an, de mi-mai à début juin, comportant 5 ou 6 œufs verdâtres, rosés ou jaunâtres, tachetés de brun-rouge et de gris. Incubation par la femelle, pendant 14-16 jours. Jeune nidicole, nu à l'éclosion. Quitte le nid à 14-15 jours. Indépendant 15 jours plus tard.
- o Régime alimentaire : Insectes surtout, campagnols, mulots, musaraignes, lézards, grenouilles. . Le plus souvent immobile sur un perchoir dégagé, à partir duquel elle s'envole pour capturer ses proies au sol. Ces dernières sont ensuite fréquemment empalées sur des épines ou sur des fils barbelés avant d'être mangées (ce qui semble être rarement le cas en région méditerranéenne).
- o Phénologie : cette espèce est migratrice.



Caractères écologiques

Au-delà des conditions climatiques, cette Pie-grièche est une espèce assez exigeante : il lui faut un minimum de milieux ouverts, de buissons, de perchoirs et de gros insectes pour se nourrir et élever sa nichée.

- o Sites d'alimentation : Cette espèce fréquente les mêmes habitats pour sa nidification et son alimentation.
- o Sites d'hivernage: La Pie-grièche écorcheur est présente en France de mai à début septembre. La migration postnuptiale a lieu de mi-août à mi-septembre, et les retours prénuptiaux dès fin avril et surtout en mai. Elle hiverne en Afrique orientale.

Répartition géographique

La Pie-grièche écorcheur est bien répandue dans le domaine paléarctique occidental. A la limite orientale de son aire de répartition, elle est remplacée par la Pie-grièche isabelle lanius isabellinus avec laquelle elle s'hybride régulièrement dans au moins trois zones de contact (PANOW, 1983). Europe (sauf le sud-est de l'Espagne, le nord de la Scandinavie, l'Islande, l'Irlande et le Royaume-Uni), Aise Mineure, Russie septentrionale. Hiverne en Afrique orientale. En France, la Pie-grièche écorcheur se reproduit sur l'ensemble du territoire et elle est très sporadique dans le Nord-Ouest (Bretagne, Normandie, Picardie, Nord-Pas-de-Calais), ainsi que sur le littoral méditerranéen (de l'Aude aux Bouches-du-Rhône), et localement dans le Sud-Ouest. En région Auvergne : L'espèce est présente sur l'ensemble de la région et occupe la plupart des étages altitudinaux, si ce n'est celui, le plus élevé, des crêtes sommitales et les pentes périphériques.

Evolution, état des populations et menaces globales

- o Evolution et état des populations à l'échelon global :
- Population française (2005): environ 150 000 à 350 000 couples.
- Population d'Auvergne : 60 000 70 0000 couples
- o Principales menaces à l'échelon global : La principale menace reste la raréfaction progressive de ses habitats, en particulier les milieux ouverts (prairies et pelouses, qui constituent ses terrains de prédilection pour chasser) ainsi que la raréfaction de ses proies favorites, les orthoptères. Une autre menace concerne la raréfaction des proies, en particulier les gros insectes, due à la dégradation ou à la disparition de ses territoires de chasse soumis à une agriculture intensive (monoculture, emploi massif de produits phytosanitaires). Une autre menace atteint les sites de nidification qui diminuent face à la fermeture des milieux et à l'enrésinement des anciennes prairies, ou encore face aux remembrements responsables de la destruction du bocage indispensable à l'espèce. Le trafic routier peut être localement un facteur de déclin. La dégradation des zones d'hivernage en Afrique tropicale est peut être une cause supplémentaire du déclin de l'espèce.

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

L'espèce n'a fait l'objet d'aucune étude ni d'estimation sur le territoire dans le passé. En 2004, les effectifs évalués à partir de données observées sur d'autres territoires auvergnats sont de 500 couples minimum. En 2010, une première évaluation des densités est menée sur 3 quadrats. Ces zones échantillons présentent des habitats favorables à l'espèce (prairies pâturées plus ou moins buissonnantes, bocages, habitats agricoles préservés des pratiques chimiques).

Etat actuel de la population

L'espèce occupe les zones agricoles pâturées des rebords de plateaux, des versants et fonds de vallées de l'ensemble de la ZPS. On peut préciser les populations de Pie-grièche écorcheur sur la ZPS des gorges de la Sioule à partir des données obtenues sur 3 quadrats spécifiques, en 2010, de données connues ailleurs en Auvergne. Elle serait de **1200** à **1600 couples.** Néanmoins, des précisions devraient être apportées par de nouvelles investigations sur l'ensemble de la ZPS, en raison d'une possible surestimation possible des effectifs

- *o <u>Importance relative de la population</u>*: l'importance de la population de la ZPS est « faible » au niveau national. Elle compte moins de 0,5% de la population française.
- o <u>Dynamique de la population</u>: la population semble être dans une dynamique stable. Mais aucun état des lieux initial précis n'est mené au sein de la ZPS avec précision. La tendance sera à étudier à la suite d'une série de suivis dans le cadre de la mise en place du futur Docob.
- o <u>Etat de conservation de l'espèce</u> : l'espèce semble en bon état de conservation. Une étude devra être menée pour préciser cette situation.
- o <u>Etat de conservation de l'habitat d'espèce</u>: La part des surfaces favorables à l'espèce, sur le quadrat de Lavoûte sur Loire, cartographié, est de 30% environ. Elle peut être sur-évaluée d'où l'importance d'une cartographie fine des habitats sur l'ensemble de la ZPS Les habitats favorables à l'espèce sont encore bien représentés dans la ZPS mais sont soumis à des tendances opposés qui peuvent les menacer à moyen terme : intensification des pratiques agricoles sur les plateaux, occasionnant la disparition de haies, de buissons, le retournement des prairies naturelles, l'emploi de

pesticides ; et dans les vallées, l'abandon du pastoralisme.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

La présence de l'espèce est un indicateur de l'état de conservation des prairies naturelles, des prairies de fauche et pâtures.

Possibilités de restauration

La restauration des habitats peut être rapidement obtenue mais elle est rendue difficile par les moyens nécessaires à mettre en œuvre.

Facteurs favorable

- Prairies naturelles pâturées présentant des buissons et des haies
- Absence de pesticides

Facteurs défavorables

Intensification de l'agriculture :

- la conversion des prairies permanentes en terres arables,
- l'utilisation croissante d'engrais, favorisant la croissance du couvert végétal et l'appauvrissant de la richesse entomologiques des prairies fertilisées,
- les traitements phytosanitaires et antiparasitaires réduisent les populations d'insectes et contaminent les chaines alimentaires,

Gestion des haies et des landes ouvertes :

- La destruction des haies, des arbustes et des buissons isolés et la banalisation de haies complexes (multi essences et multi strates).
- Les remembrements entrainent la perte de grandes superficies d'habitats favorables
- Un entretien des haies et des buissons en période de reproduction

Fermeture des milieux suite à l'abandon des pâturages peu productifs (58 % des sites potentiellement concernés).

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Maintien des densités

Maintien des surfaces favorables à l'espèce

Recommandations générales

- Mettre en place dans les 5 ans avenir, 2 années d'inventaires, sur des quadrats spécifiques
- Favoriser une réouverture adaptée des habitats en voie de fermeture, autour des grandes zones de landes. Attention, pas de réouverture brutale.
- Favoriser l'habitat de l'espèce sur les plateaux

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Intensification de l'agriculture :

- Favoriser les grands ensembles herbagers et les paysages de polyculture-élevage.
- Conserver et restaurer les prairies de fauches, les zones herbeuses et de pâture,
- Eviter l'utilisation de produits chimiques.
- Des zones enherbées non fauchées sont conseillées, elles fournissent une ressource alimentaire continue durant la période d'élevage des jeunes.

Gestion des haies et des landes ouvertes :

- Maintien des haies et des buissons denses utilisés comme espaces de reproduction
- Maintien des arbres isolés, des branches et des arbustes haut, utilisés comme postes d'affût

Fermeture des milieux

Favoriser l'entretien et la réouverture des prairies et pelouses peu productives en maintenant des surfaces de landes, de buissons d'arbustes, en mosaïque

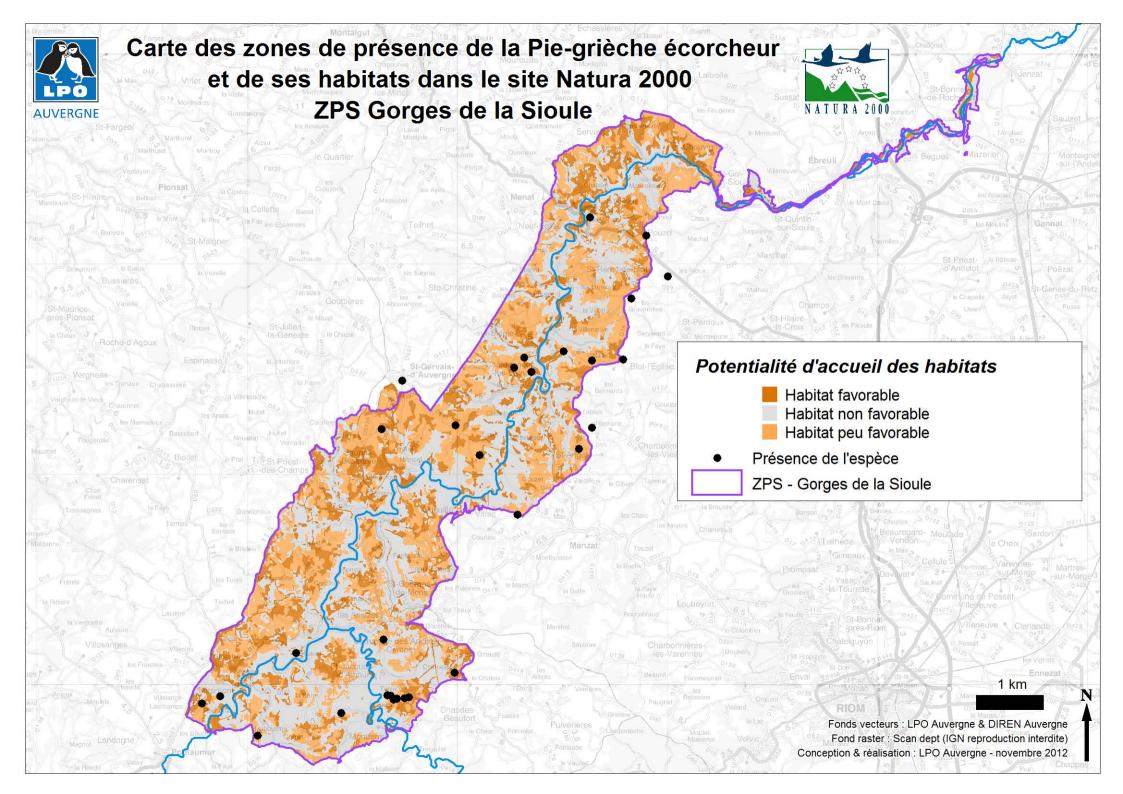
Indicateurs de suivi

Densité de l'espèce sur les quadrats

Cartographie des habitats sur les quadrats de 25 km²

Principaux acteurs concernés

Agriculteurs, services de l'état, organismes agricoles, élus, lycées agricoles ...



A092	AQUILA PENNATA AIGLE BOTTE		
Taxonomie	Ordre des Falconiformes, Famille des Accipitridés		
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation prioritaire		





Photos Romain Riols (LPO Auvergne)

Thous Remain Ries (El e Navelghe)			
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	R (LR Europe)
Convention de Bonn	Annexe 2	France	R (LR France)
Convention de Washington	Annexe 2	Région	VU (LPO, 2008)
Protection nationale	PN	Sources: UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)	

DESCRIPTION DE L'ESPECE

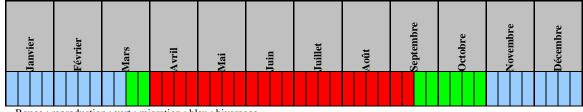
Caractères morphologiques

L'Aigle botté, de la taille d'une Buse variable (*Buteo buteo*), est le plus petit des aigles. Il présente une grosse tête proéminente, six rémiges primaires fortement digitées, et des tarses emplumés, points communs aux autres aigles. La queue est sensiblement aussi longue que la largeur de l'aile, droite avec l'extrémité carrée. La forme claire a le dessous du corps blanc, légèrement strié à la poitrine et à la tête contrastant avec les rémiges noires à l'exception de trois primaires internes qui forment une fenêtre plus claire. La forme sombre présente une face inférieure brun foncé à brun roux. Comme dans la forme pâle, trois rémiges primaires internes dessinent une zone plus claire. La face supérieure, bigarrée, présente une bande brunâtre claire aux épaules qui contraste avec les rémiges et la queue beaucoup plus foncées ainsi qu'une tache blanchâtre au niveau du croupion. Tous les individus présentent une queue grisée en face inférieure, se terminant par une bande plus sombre. Longueur totale du corps : 50 à 57 cm. Poids : 500 à 800 g (pour le mâle), 850 à 1250 g (pour la femelle).

Caractères biologiques

En France, l'installation des couples s'effectue de la fin mars à début avril. Les parades nuptiales peuvent être observées à cette époque. Les oiseaux sont très bruyants et effectuent des piqués spectaculaires. Fin avril, et surtout dans la première quinzaine de mai, la femelle pond deux œufs. Le nid peut être réutilisé plusieurs années de suite. Eclectique, il s'alimente tout particulièrement d'oiseaux de taille modeste (étourneaux, alouettes, grives, geais, pigeons), de petits mammifères et de reptiles.

o Phénologie : cette espèce est une visiteuse d'été, de nombreux oiseaux peuvent être observés lors des migrations, et quelques individus peuvent rester hiverner sur le pourtour méditerranéen.. Les Aigles bottés du Paléarctique occidental quittent presque tous leur aire de reproduction européenne pour rejoindre leurs quartiers d'hiver en Afrique sahélienne via le détroit de Gibraltar ou les savanes boisées d'Afrique orientale jusqu'en Afrique du Sud via le Moyen-Orient.



Rouge: reproduction; vert: migration; bleu: hivernage.

Caractères écologiques

Les sites de nidification correspondent habituellement à des massifs forestiers de moyenne montagne où des forêts claires de feuillus et de résineux alternant avec des espaces dégagés. Exigeant en tranquillité, il recherche généralement des vieux arbres situés en haut de versants bien exposés lui permettant un envol aisé, sur lesquels les deux adultes construisent ou réaménagent une ancienne aire à une hauteur de dix à trente mètres.-Cette espèce fréquente globalement les mêmes habitats pour sa nidification et son alimentation. Il chasse habituellement ses proies au sein des boisements, au-dessus ou en périphérie immédiate mais aussi dans les milieux ouverts. Dans ses quartiers d'hiver, l'espèce fréquente les zones de savanes et de steppes boisées du sud saharien.

Répartition géographique

En Europe occidentale, la quasi-totalité des effectifs d'Aigle botté (6 000 couples) se situe en Espagne, qui compte 3 000 couples. En France, l'Aigle botté a un statut vulnérable car il se situe dans la limite nord de sa répartition. En région Auvergne, il est présent sur les grands espaces forestières de l'Allier et dans les vallées boisées et encaissées, des régions de plateaux :

- dans l'Allier : forêts domaniales et forêt de la Sologne bourbonnaise
- dans le Puy de Dôme : vallées de la Sioule, des Couzes et de la Dordogne, versants occidental du Livradois
- dans le Cantal, (bastion régional de l'espèce) : les vallées du Lot, de la Truyère, de la Dordogne, et de leurs affluents, les contreforts de l'Aubrac
- En Haute Loire, les vallées de l'Allier et de la Loire.

Evolution, état des populations et menaces globales

- o Evolution et état des populations à l'échelon global :
- Population française (2004): 380 à 650 couples.
- Population d'Auvergne: 80-135 couples (70-118; 18,2 % d'après Rapaces de France)
 L'Auvergne semble concernée à la fois par les populations de plaine du nord-est de la France parfois en régression et celles du sud et du sud-ouest, en bonne santé, voire en expansion.
- o Principales menaces à l'échelon global :
- Travaux forestiers (coupes, débardages) en période de reproduction, création de pistes et activités de tourisme vert entrainant le dérangement de l'espèce sur les sites de reproduction
- Disparition des vastes espaces forestiers matures (diminution de l'âge d'exploitation des bois)
- Dégradation des lieux d'alimentation (prairies et espaces bocagers de plaine à proximité des sites de nidifications)
- Incendies et construction de barrages
- Risque de collision avec les lignes électriques

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

L'espèce est connue comme nicheuse depuis au moins le début des années 1980 sur la vallée de la Sioule.

Etat actuel de la population

Cinq territoires sont connus avec certitude dans la ZPS. D'autres secteurs recèlent des habitats favorables et l'espèce est à rechercher.

- o Importance relative de la population : La ZPS a une importance moyenne pour l'espèce.
- o <u>Dynamique de la population</u>: La population est à priori au moins stable
- o <u>Etat de conservation de l'espèce</u>: l'état de conservation de l'Aigle botté sur la ZPS est « moyen », compte tenu de la faiblesse des effectifs qui restent fragiles, et compte tenu de la fragilité des vieux boisements mixtes recherchées par l'espèce.
- o <u>Etat de conservation de l'habitat d'espèce</u>: les habitats les plus favorables à la reproduction de l'Aigle botté sont des vieux peuplements mixtes de feuillus et de Sapin ou Pin. Le territoire exploité pour la chasse, est lui, plus vaste : il recoupe tous types d'habitats, prioritairement les landes et les pâturages, mais aussi les espaces aériens au-dessus des massifs forestiers.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

Cette espèce est indicatrice de la bonne santé des habitats forestiers

Possibilités de restauration

Les boisements soumiss à une gestion non contrôlée (coupe à blanc, travaux en période de reproduction, coupes des arbres porteurs d'aire ...) ne peuvent pas se régénérer rapidement. En cas de destruction, plusieurs décennies, sans aucun entretien, leur sont nécessaires pour un retour à l'état initial.

Facteurs favorables

- Quiétude en période de reproduction de début mars à fin aout
- Préservation de grands ensembles boisés en milieux et haut de pentes, des forêts mixtes d'essences locales, à structure irrégulière.

Facteurs défavorables

Dérangement lié aux travaux forestiers à proximité du nid : Exploitation forestière - Création de pistes forestières - Bornage de parcelles - Approvisionnement de sites d'agrainage aux sangliers - Randonnée motorisée Modification des habitats forestiers par le développement d'une sylviculture intensive (boisements mono spécifiques de tiges de même âge)

Mutations de pratiques agricoles

- Régression des espaces agricoles herbagers diversifiés
- Déprise agricole et reconquête des ligneux diminuent les espaces d'alimentation

Réseau électrique et sports de pleine nature

- Lignes aériennes : collision sur toutes lignes aériennes et électrocution sur lignes à moyenne tension
- Collisions sur réseaux routiers, sur barbelés ...

Augmentation d'activités sportives :

Les sports mécaniques, les activités de tir ... peuvent être sources d'abandon de site de reproduction.

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Maintien des couples nicheurs et des surfaces d'habitats favorables (évaluation des habitats)

Recommandations générales

- Mettre en place une charte forestière pour les propriétaires et les gestionnaires
- Mettre en place un contrôle annuel des nichées

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Mise en défens sur un rayon de près 300 mètres (en fonction de la topographie) autour du nid du 1ier avril au 15 août

- Contrôle des travaux forestiers
- Contrôle de la fréquentation des pistes forestières
- Pas d'ouverture de nouvelles pistes...
- Pas d'activité motorisée et de tir
- La mise en place d'îlots de vieillissement d'une surface minimale de 10 ha sur les sites de nidification connus est préconisée sur les ZPS
- Maintien ou implantation de haie ou d'alignement d'arbre
- Maintien d'un équilibre en surface boisée, surface prairial et de surface cultivée
- Favoriser le bocage et pâturage extensif.
- Equipements d'avertisseurs visuels et sonores « Avifaune » sur les lignes aériennes à moyenne et haute tension situées dans un rayon d'1 km des sites

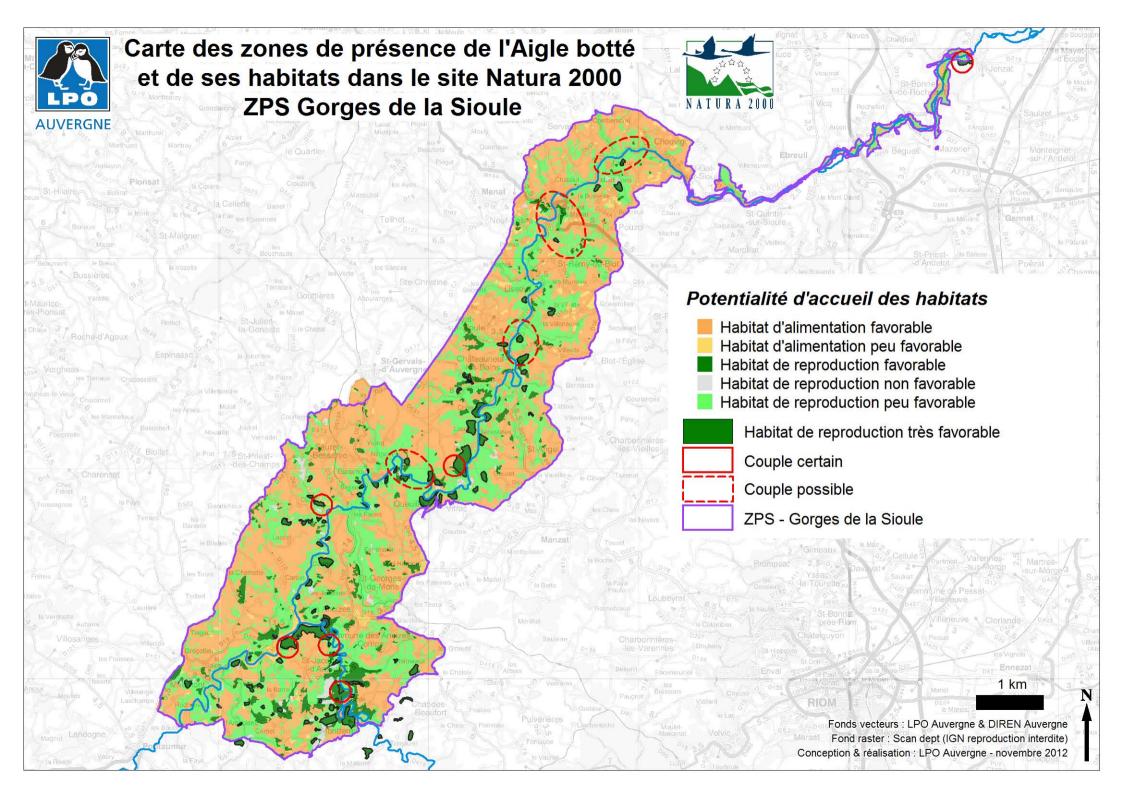
Indicateurs de suivi

- Suivi et contrôle des nichées, des couples cantonnées
- Evolution des habitats favorables

Principaux acteurs concernés

Agriculteurs, propriétaires forestiers, associations de chasseurs, organismes de sports de pleine nature, élus, organismes de conseil et de gestion des forêts (CRPF, Syndicat des Forêts privées, ONF, entreprises de travaux forestiers, lycées forestiers ...)

CARTOGRAPHIE



A246	Lullula arborea Alouette lulu
Taxonomie	Ordre des Passériformes, Famille des Alaudidés
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation moyen



Photos Romain Riols (LPO Auvergne)



Source: http://www.netfugl.dk

STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)
Convention de Berne	Annexe 3	Europe	V (LR Europe)
Convention de Bonn	=	France	AS (LR France)
Convention de Washington	=	Région	DD (LPO, 2008)
Protection nationale PN		Sources: UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)	

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Caractères morphologiques

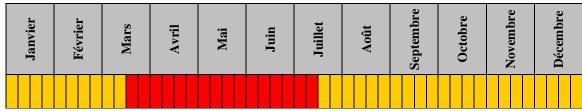
Cette petite alouette (plus petite que celle des champs) au corps assez trapu et à la queue très courte est de teinte à dominante brunâtre, dénuée de couleurs vives. Son bec fin est brun et se teinte d'une nuance rosâtre à la base de la mandibule inférieure. Un sourcil très clair souligne sa petite calotte marron rayée, légèrement érectile et ne dépassant que très peu la ligne de la nuque. Des stries foncées sur fond roussâtre descendent sur le dos et les flancs de l'oiseau jusqu'au croupion brunâtre et sans rayures. Des lignes brun-noir descendent sur sa poitrine ainsi que sur ses flancs et se fondent au niveau du ventre blanc en traces légères chamois très clair à peine visibles dans les dessous. Ses pattes sont de couleur chair. À terre ou perchée sur un fil électrique ou de clôture, sur un poteau ou sur les branches externes d'un arbre, l'Alouette lulu chante beaucoup.

Caractères biologiques

Dès fin février, le mâle commence à chanter et parade autour de la femelle. Le nid est installé près d'une touffe d'herbe plus drue en terrain bien sec et très légèrement en pente. La première ponte est, selon la latitude et les conditions atmosphériques, déposée du 15 mars au 15 avril et comprend en général quatre œufs, parfois trois. La femelle couve seule. L'incubation des œufs dure de 13 à 15 jours. La population française est, selon l'altitude, partiellement sédentaire, mais des mouvements migratoires sont notés.

o Régime alimentaire : En été, l'Alouette consomme essentiellement des insectes et araignées, alors qu'à la fin d'été et en hiver, son alimentation s'enrichit d'un complément végétal : graines de graminées, de crucifères, de chénopodiacées et d'ombellifères.

o Phénologie : cette espèce est essentiellement sédentaire.



Rouge: reproduction; orange: présence.

Caractères écologiques

Se perchant très volontiers (buissons, arbres, fils aériens), elle apprécie les climats secs ensoleillés dans les zones au relief modéré (collines, coteaux, crêtes) où existe une mosaïque de milieux avec végétation herbacée basse, pâturages maigres, coteaux avec vignobles, landes buissonnante. Les zones avec des cultures maraîchères, fruitières et agriculture intensive ne permettent pas l'installation de cette espèce.

Répartition géographique

C'est un oiseau strictement paléarctique. Elle occupe en populations clairsemées le sud de la Scandinavie et de la Grande-Bretagne. Sa densité est meilleure en Allemagne, au nord de l'Italie, en Russie, en Ukraine, au nord des Balkans et plus spécialement au Portugal et en Espagne qui détiendraient plus de la moitié des effectifs nicheurs européens. Au cours du XX^e siècle, l'Alouette lulu a niché au moins temporairement dans tous les départements ruraux de France mais avec des effectifs très différents. Elle est plus localisée dans le bassin parisien et le quart nordest du pays semble plus faiblement occupé. En hiver, l'espèce est rare au nord d'une ligne Caen-Genève, et la plupart des sites hivernaux ne sont occupés qu'un hiver sur trois. Au sud de cette ligne, les oiseaux sont sédentaires et grossissent leurs effectifs à cette époque de l'année.

Evolution, état des populations et menaces globales

- o Evolution et état des populations à l'échelon global :
- Population française (2000): 100 200 000 couples,
- Population d'Auvergne: 16000 65000 couples (à préciser)

La population européenne très dispersée n'était pas globalement en danger en 1990. Elle était estimée entre 900 000 et 3 000 000 de couples, la majorité se situant en Espagne (850 000) et au Portugal (300 000). Pourtant sa population semble en déclin assez net au Nord sauf rares exceptions comme récemment celle des Pays- Bas, et son statut de conservation est jugé défavorable en Europe en raison d'un déclin à long terme. Les effectifs des nicheurs Français accusent une baisse nette au nord et se situeraient aux alentours de 50 000 couples et leur statut est considéré "à surveiller". En Auvergne, l'espèce affectionne les 2/3 Sud du territoire, principalement sur les zones de moyenne montagne. Les populations sont plus lâches en Bourbonnais et sont devenues rares en Limagne. Sur les massifs les plus élevés, l'espèce reste rare.

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

200 à 500 couples sont estimés dans le document d'objectif de 2004 sur la base de données régionales. Une étude en 2010 arrive à une estimation de 500-900 couples, peut-être surestimée

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

Prairies pâturées des rebords de plateau et des vallées de l'ensemble de la ZPS.

- o <u>Importance relative de la population</u>: L'importance de la population de la ZPS est « faible ». Elle compte moins de 0.5% de la population nationale.
- o <u>Dynamique de la population</u> : la dynamique des populations n'est pas évaluée avec précision. Elle semble toutefois stable.
- o <u>Etat de conservation de l'espèce</u> : les populations sont en « bon » état de conservation au regard des estimations.
- o <u>Etat de conservation de l'habitat d'espèce</u>: cette espèce à petit canton, recherche prioritairement les pelouses sèches, les pâturages entretenus associés à des ligneux épars (pelouses landes et boisements en mosaïque).

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site : La présence de l'espèce est un indicateur de l'état de conservation des prairies naturelles et de la mosaïque du paysage.

Possibilités de restauration : la restauration des habitats peut être rapidement obtenue mais elle est rendue difficile par les moyens nécessaires à mettre en œuvre.

Facteurs favorables

- Prairies naturelles pâturées présentant des arbres isolés ou des haies
- Absence de pesticides

Facteurs défavorables

La **fermeture des milieux** touche les 3/4 des pâturages des pentes de la ZPS. Cette espèce, qui niche au sol, dans des pelouses sèches et les prairies peu denses, abandonne les zones de reconquête des ligneux (landes fermés, fourrés, lisères arbustives).

Pratiques agricoles

- Le retournement des prairies naturelles et la régression du parcellaire en mosaïque au profit d'espaces voués à une agriculture plus intensive, provoque la disparition des habitats de l'espèce
- L'emploi de pesticides dans les pratiques agricoles provoque la diminution et l'intoxication des insectes proies
- La présence de l'espèce est intimement liée à la présence de lisères forestières, de haies et d'arbres où se postent les mâles La destruction de haies et la suppression d'arbres et d'arbustes au cœur de pâtures constituent des éléments défavorables à la préservation de l'espèce.

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

- Maintien des densités de population
- Maintien des surfaces favorables à l'espèce

Recommandations générales

- Mettre en place sur les 5 ans àvenir, 2 années les inventaires, sur des quadrats spécifiques.
- Favoriser une réouverture adaptée des habitats en voie de fermeture, autour des grandes zones de landes
- Maintien d'espaces agricoles assurant une diversité de milieux exploités

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Fermeture des milieux

- Assurer la conservation des pelouses sèches peu productives par un pâturage régulier
- Favoriser la réouverture des milieux en cours de fermeture en assurant la préservation d'une mosaïque de ligneux bas, de buissons, favorables à d'autres espèces. Pas de réouverture brutale.

Pratiques culturales

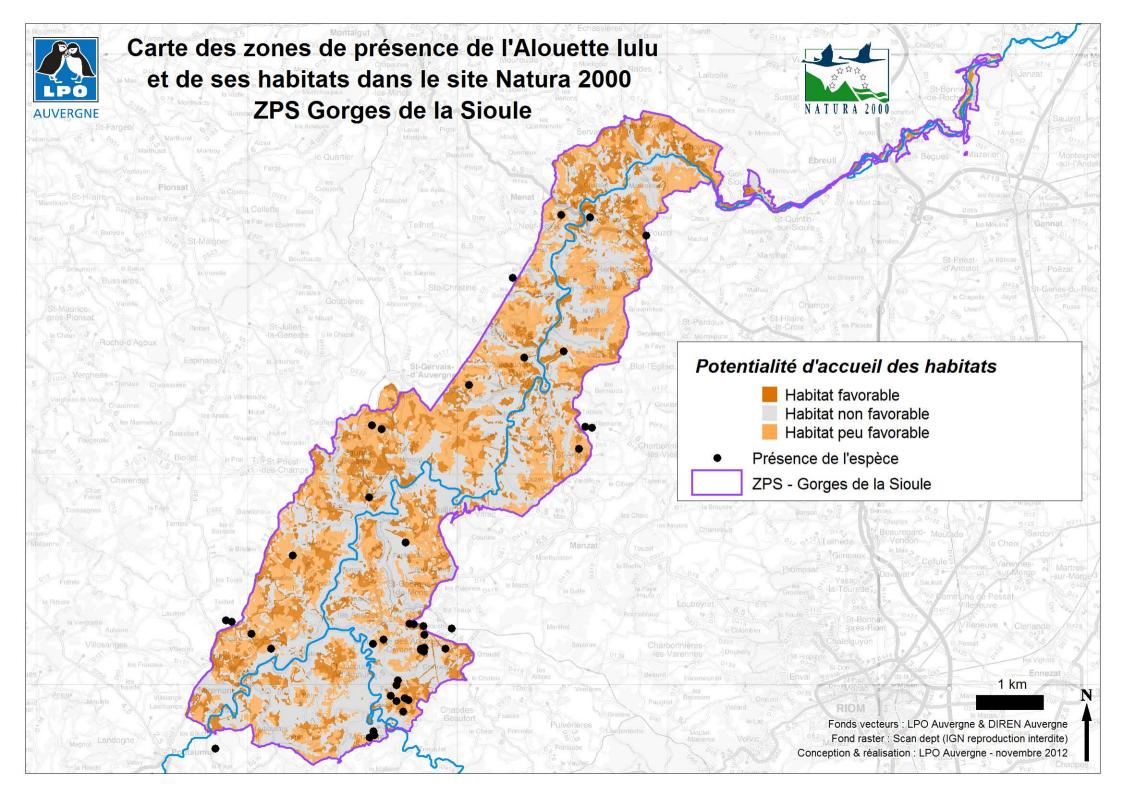
- Réduction ou suppression de produits phytosanitaires.
- Conservation des haies et des arbres isolés
- Eviter les coupes avant août.
- Eviter l'ensilage et les coupes précoces
- Limiter la suppression d'arbres et de haies, ainsi que la sur-fertilisation
- Limiter la mise en culture de prairies naturelles

Indicateurs de suivi

- Densité de l'espèce et cartographie des habitats sur les quadrats

Principaux acteurs concernés

Agriculteurs, services de l'état, organismes agricoles, élus, lycées agricoles ...



A072	PERNIS APIVORUS BONDREE APIVORE
Taxonomie	Ordre des Falconiformes, Famille des Accipitridés
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation moyen





Photos Romain Riols (LPO Auvergne)

STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	S (LR Europe)
Convention de Bonn	-	France	S (LR France)
Convention de Washington	-	Région	DD (LPO, 2008)
Protection nationale	PN	Sources: UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)	

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Caractères morphologiques

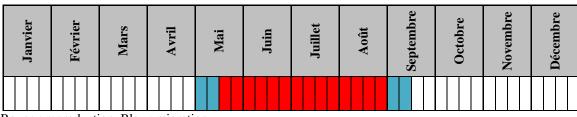
Rapace diurne de taille moyenne, la couleur du plumage est variable, mais il est principalement brun-roux. L'adulte présente une petite tête qui peut faire penser à celle d'un pigeon, grise chez le mâle, plutôt brune chez la femelle. L'iris est jaune ou orangé, le bec est sombre avec une cire gris-bleu, les pattes sont jaunes. La coloration et les dessins du plumage sont très variables d'un individu à l'autre, allant du très sombre au très pâle. Cependant, dans presque tous les cas, le dessous du corps et des ailes est barré plus ou moins densément de noir, les points étant alignés avec une régularité symétrique. La queue présente trois barres espacées et sombres. Elle possède des stries caractéristiques en travers du dessous des ailes (blanc au brun foncé) et des barres horizontales sur les rémiges et les caudales. La queue est relativement longue et mince, les ailes sont longues et puissantes et la tête est plutôt petite et étroite. Longueur totale du corps : 52 à 60 cm. Poids : 600 à 950 g (mâle un peu moins grand que la femelle).

Caractères biologiques

Les couples, fidèles pour la vie, semblent déjà formés dès le retour de migration, et la reproduction commence aussitôt, avec les parades aériennes et la construction du nid. La ponte, en juin ou juillet selon les régions, est presque toujours de deux œufs. L'incubation est assurée par les deux partenaires, dès la ponte du premier œuf, et dure en moyenne 35 jours. La bondrée migre et passe la majorité de l'année dans les forêts d'Afrique tropicale et équatoriale (septembre à avril). Il arrive ainsi tardivement dans nos contrées (vers mi-mai) pour s'y reproduire. Dès la fin août, les couples se séparent et regagnent leurs quartiers d'hiver.

o Régime alimentaire : Son régime alimentaire est essentiellement composé d'hyménoptères (guêpes et abeilles sauvages) et de leurs larves. Lors de son arrivée en mai, et durant les périodes froides ou pluvieuses, la Bondrée doit compléter ce régime avec d'autres proies (autres insectes, araignées, amphibiens, reptiles, micromammifères). A la fin de l'été, elle mange aussi des fruits et des baies.

o Phénologie : Cette espèce est une visiteuse d'été. De nombreux oiseaux peuvent être observés lors des migrations.



Rouge: reproduction. Bleu: migration

Caractères écologiques

La Bondrée semble préférer la présence alternée de massifs boisés et de milieux ouverts (prairies notamment). Elle installe son nid dans une fourche d'un arbre dans une forêt claire de conifères ou de feuillus, dans un bosquet ou une ripisylve. De part son régime alimentaire, la Bondrée apivore prospecte des milieux divers, mais explore tout particulièrement les terrains découverts et semi-boisés : lisières et clairières de forêts, prés de fauche et pâtures, jeunes friches, bords de chemin et de routes.

Répartition géographique

La Bondrée apivore niche en Europe moyenne et septentrionale, et en Asie occidentale. En Europe, elle est absente du pourtour méditerranéen, d'Islande et du nord de la Scandinavie, elle est rare dans les îles britanniques. La limite sud de répartition passe par le nord de l'Espagne, le midi de la France, l'Italie moyenne et le nord de la Grèce. Vers le nord, la Bondrée atteint la Norvège méridionale, la Suède, la Finlande et la Russie, jusqu'au cercle polaire. La Bondrée se reproduit dans la majeure partie de la France, excepté le bassin méditerranéen et la Corse ; elle est plus rare dans les régions côtières, et niche en montagne jusqu'à 1 500 mètres au moins.

Evolution, état des populations

- Population française (2004) : 10 000 à 15 000 couples. La Bondrée est encore bien répandue en France et constitue, pour l'heure, une espèce dont le statut de conservation n'est pas défavorable.
- Population d'Auvergne: Avec des effectifs représentant **8 à 10 % des populations françaises**, et avec des densités de 3,2 à 4,6 couples / 100 km², l'Auvergne apparait comme une des régions les plus attractives pour la Bondrée apivore. Les secteurs les plus fréquentés sont : la forêt de Tronçais [17c/100km² entre 1992 et 2002 (FOMBONNAT, 2004)], le massif du Forez ; les vallées entaillant les plateaux et les massifs du Cantal, du Sancy, du Cézallier et de la chaine des Puy, les gorges et les massifs boisés de l'Ouest de la Haute-Loire (vallée de l'Allier et Margeride).

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

Dans le docob de 2004, l'estimation des populations de la Bondrée apivore sur la ZPS n'est basée que sur celle connue en Auvergne, et sur la connaissance empirique de l'espèce sur le site. Elle est comprise entre 20 à 50 couples. Cette dernière fourchette est reprise dans le présent travail.

Etat actuel de la population

- o Effectif et distribution détaillée sur le site
- L'espèce est présente sur l'ensemble de la ZPS et occupe les vastes boisements de pentes. La fourchettereprend celle qui est proposée en 2004, **de 20 à 50 couples**.
- o <u>Importance relative de la population</u> : les populations de la ZPS ne représentent que 0.5% des effectifs nationaux. L'importance de la ZPS pour l'espèce est moyenne.
- o <u>Dynamique de la population</u>: la population semble actuellement dans une dynamique stable
- o <u>Etat de conservation de l'espèce</u>: Au regard des bonnes densités de populations sur la ZPS et de la bonne représentativité des habitats favorables à l'espèce, l'état de conservation de l'espèce sur la ZPS peut être qualifié de « bon ».
- o <u>Etat de conservation de l'habitat d'espèce</u>: L'état de conservation des habitats semble bon également. Les boisements favorables à la reproduction de la Bondrée (boisements des pentes, de feuillus et mixtes) sont bien représentés. Les zones de chasse recoupent tous les grands types d'habitats et principalement les milieux ouverts, les pâturages et les pelouses associés à des ligneux (landes, lisières, haies). Une cartographie des habitats nous aiderait à préciser ces valeurs.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

L'abondance de l'espèce sur le site est un indicateur de la conservation des forêts mixtes et de feuillus qui l'abritent.

Possibilités de restauration

Les boisements mixtes ont une vitesse de reconstitution lente, pouvant largement atteindre plusieurs siècles (selon les conditions stationnelles), en cas de coupe à blanc, avant d'atteindre l'état initial.

Facteurs favorables

- Quiétude en période de reproduction
- Conservation des boisements de feuillus et mixtes
- Préservation de la ressource alimentaire par l'absence de pesticides

Facteurs défavorables

Gestion forestière

- Développement d'une gestion intensive de la forêt (enrésinement ...)
- Ouverture de pistes forestières en période de reproduction
- Dérangement autour de sites de reproduction (opérations de martelage, d'abattage, de débardage)

Préservation des territoires de chasse

- La fermeture des landes et des anciens pâturages, privent la Bondrée de zones de chasse favorables.
- L'intensification agricole provoque, la perte de milieux herbacés favorables aux insectes,
- Les hyménoptères, espèces proies de la Bondrée sont victimes des insecticides.

Lignes aériennes

- Risque d'électrocutions sur ligne moyenne tension
- Risque de collisions sur lignes électriques

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce : Maintien des habitats favorables et des densités de Bondrée sur l'ensemble de la ZPS

Recommandations générales : inventaire et cartographie de quadrats spécifiques Brignon)

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Gestion forestière

- Mise en défens temporaire de 200 m autour du nid du 1 mai au 1 septembre : pas de travaux forestiers et pas d'ouverture de nouvelles pistes
- Maintien des arbres portant des aires.
- Ne pas couper le lierre des arbres
- Eviter de regarnir les petites trouées forestières (chablis...) de moins de 50 ares.
- Favoriser les boisements mixtes par rapport aux plantations de résineux.

Préservation des territoires de chasse (zones agricoles)

- Favoriser le bocage et le pâturage extensif.
- Maintien ou implantation de haies ou d'alignements d'arbres
- Maintien d'un équilibre en surface boisée, surface en prairie, surfaces cultivées et landes
- Limiter l'emploi de pesticides.

Risque de collisions, d'électrocutions

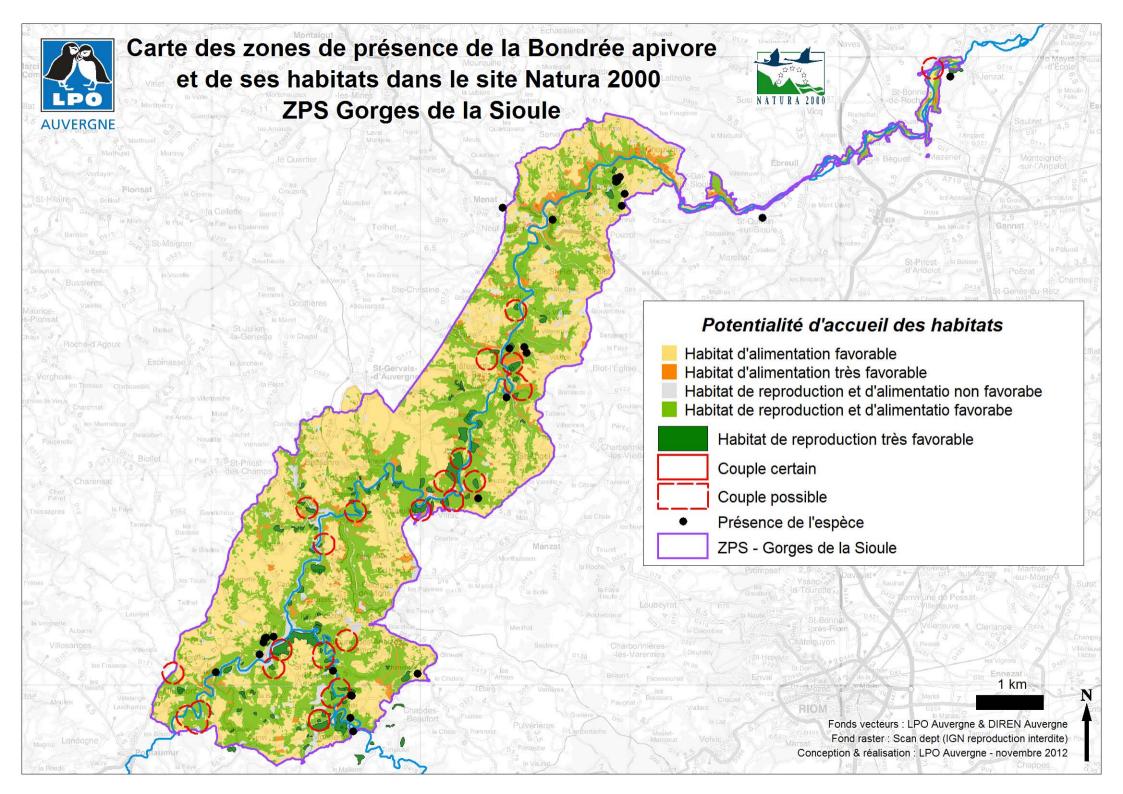
- Equipements d'avertisseurs visuels et sonores Avifaune sur les lignes aériennes à moyenne et haute tension situées dans un rayon d'1 km des sites
- Définir les points noirs du réseau électrique aérien afin d'envisager leur traitement dans la ZPS : Equipements de spirales, enfouissement des lignes
- Respect de la réglementation définissant l'altitude de vol minimale des avions civiles et militaires de 1000 pied au dessus des zones naturelles

Indicateurs de suivi

Evolution des populations et des peuplements sur les zones tests (quadrats cartographiés)

Principaux acteurs concernés

Agriculteurs, propriétaires forestiers, associations de chasseurs, organismes de sports de pleine nature, élus, organismes de conseil et de gestion des forêts (CRPF, Syndicat des Forêts privées, ONF, entreprises de travaux forestiers, lycées forestiers ...)



A082	CIRCUS CYANEUS BUSARD SAINT-MARTIN
Taxonomie	Ordre des Accipitriformes, Famille des Accipitridés
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation fort





Photos Romain Riols (LPO Auvergne)

Thotos Romani Idols (Er o Havergne)			
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	D (LR Europe)
Convention de Bonn	Annexe 2	France	V (LR France)
Convention de Washington	Annexe 2	Région	VU (LPO, 2008)
Protection nationale PN		Sources: UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)	

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Caractères morphologiques

Le mâle a le dessus gris avec la poitrine et la tête nettement gris bleuté, presque uniforme et le dessous très clair, presque blanc. Les rémiges primaires noires sont bien visibles. Les deux sexes portent une tache blanche bien visible sur le bas du dos. La femelle, de couleur radicalement différente, a un plumage brun foncé nuancé de roux dessus. Le dessous est blanc jaunâtre rayé de brun. Le juvénile ressemble beaucoup à la femelle, mais le dessous est plus jaune roussâtre, moins rayé, surtout au ventre. En vol, la silhouette est svelte et l'allure légère. Les ailes sont longues et fines, souvent relevées en forme de V.

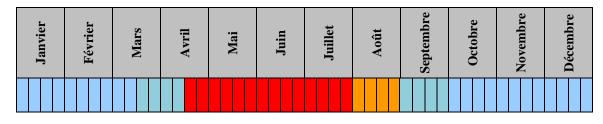
Longueur totale du corps : 44-52 cm. Poids : 290 à 400 g (pour le mâle) ; 395 à 600 g (pour la femelle).

Caractères biologiques

La ponte, généralement de quatre à six œufs, est déposée de la première décade d'avril à début juin, mais plus fréquemment fin avril-début mai. Après un séjour de 30 à 35 jours au nid, les jeunes prennent leur envol. L'émancipation intervient en général entre mi-juin et mi-juillet, et pour les nichées les plus tardives, jusqu'à mi-août. En août et septembre, les sites de reproduction sont désertés par un grand nombre d'adultes qui gagnent leurs zones d'hivernage situées dans le sud de la France ou dans le nord de l'Espagne. Les sédentaires restent sur place ou se dispersent à proximité de leurs sites de nidification. Les juvéniles également se dispersent vers le sud, dont certains atteignent l'Andalousie. En hiver, la France est fréquentée par des oiseaux venant du Nord et du Centre de l'Europe. Dès février, un grand nombre d'oiseaux remontent vers leurs sites de reproduction. Les busards hivernants ou migrateurs se déplacent isolément le jour et se regroupent le soir, formant des dortoirs collectifs, généralement dans des landes, des friches ou des zones humides.

o Régime alimentaire : Le Busard Saint-Martin est un prédateur opportuniste, et sa taille lui permet de capturer un large éventail de proies, allant du lombric jusqu'au pigeon. En période de reproduction, les passereaux et leurs nichées, particulièrement ceux qui nichent au sol, sont des proies recherchées. Le régime alimentaire est néanmoins essentiellement basé sur le campagnol des champs.

o Phénologie : Cette espèce est principalement hivernante.



Bleu: hivernage. Rouge: reproduction / Orange: dispersion des jeunes

Caractères écologiques

L'espèce niche au sol dans une grande variété de biotopes. Le nid se situe plus principalement dans les cultures (céréales, colza, luzerne), dans les landes à bruyères et à ajoncs, les massifs de ronces ou de fougères présents dans les jeunes plantations de résineux, les coupes forestières, les taillis de feuillus et les friches. Le Busard Saint-Martin fréquente tous les milieux ouverts à végétation peu élevée qu'il inspecte sans cesse à la recherche de proies en volant à un ou deux mètres de hauteur. Les champs, les prairies et les friches basses constituent ses terrains de chasse de prédilection, suivies des landes, des coupes forestières et des marais ouverts à prairies humides ou à cariçaies. En période hivernale, l'espèce est présente sur l'ensemble du territoire, fréquentant surtout les régions de plaines.

Répartition géographique

Le Busard Saint-Martin était considéré il y a peu encore comme une espèce polytypique avec trois sous-espèces, mais les sous-espèces hudsonius et cinereus, présentes en Amérique du Nord et en Amérique latine, sont dorénavant considérées comme des espèces à part entière. Le taxon paléarctique (cyaneus) se reproduit en Europe et en Asie entre 40° et 70° de latitude nord, au-delà du cercle polaire. En Europe, la limite méridionale englobe la Péninsule Ibérique, l'Italie et les Balkans. Les populations nordiques sont migratrices, tandis que celles d'Europe de l'Ouest sont partiellement sédentaires. En France, le Busard Saint-Martin niche sur une grande partie du territoire, les populations régionales les plus importantes se situant en Limousin, en Poitou-Charentes, en Aquitaine, en Midi-Pyrénées, en Champagne-Ardenne, en Rhône-Alpes et en Auvergne. Sa présence est également régulière en Bretagne, dans les pays de Loire et dans l'extrême nord-est. Il est considéré rare ou occasionnel dans les départements côtiers de Normandie, du nord de la Bretagne, de la Méditerranée, ainsi qu'en Ile-de-France. Enfin, son absence est connue des départements alpins et de Corse. Rapace de plaines et de collines, le Busard Saint-Martin niche cependant jusqu'à 500 m dans le Jura, 1 450 m en Auvergne et 1 900 m dans les Pyrénées-Orientales.

Evolution, état des populations et menaces globales

- o Evolution et état des populations à l'échelon global :
- Population française (2000): 7 000 11 000 couples en reproduction, 10 000 15 000 individus en hivernage,
- Population d'Auvergne: 135-250 couples

L'évolution des effectifs nicheurs se base sur des estimations obtenues à partir d'enquêtes nationales réalisées depuis 1970. Bien que peu précise, la première estimation donnait au moins 1 000 couples en 1975. On a constaté au début des années 1980 une augmentation significative de la population, mais également une progression de la distribution. A cette époque, l'espèce s'est installée durablement dans les Pays de la Loire, en Bretagne, dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie. Une estimation de 2 800 à 3 800 couples nicheurs était avancée en 1983.

L'augmentation s'est poursuivie modestement, avec 3 000 à 4 000 couples estimés à la fin des années 1990. L'effectif nicheur en France, évalué à la suite de suivis de terrains réalisés lors de l'enquête « rapaces diurnes » est maintenant estimé à 7 800-11 200 couples (THIOLLAY & BRETAGNOLLE, 2004). Il a donc été revu considérablement à la hausse, essentiellement en raison d'une bonne couverture du territoire. Il en résulte que la part de l'effectif européen qui se reproduit en France représenterait 35 à 36% de la population européenne.

Le Busard Saint-Martin a donc connu une expansion géographique et numérique sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones de grandes cultures comme la Beauce, le Poitou-Charentes, la Champagne ou la Normandie.

- o Principales menaces à l'échelon global :
- Disparition des milieux exploités par l'espèce (reboisement, fermeture naturelle et mise en culture),
- Diminution des disponibilités alimentaires, notamment en milieu cultivé,
- Risques de collision avec les lignes électriques.

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

Les populations de Busard Saint-Martin sont estimées à 8 à 10 couples en 1991 sur la ZICO. Aucune étude n'est menée pour préciser les populations de l'espèce dans la ZPS, le docob de 2004 fait état de 10-15 couples.

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

La population est diffuse, mal connue et semble limitée à moins de 10 couples. L'estimation de 2012 est de 5 couples minimum. Des investigations ciblées sont nécessaires pour préciser nos connaissances sur l'espèce.

- o <u>Importance relative de la population</u>: L'importance de la ZPS est « moyenne » pour les populations. Elle est en fait faible au niveau national mais assez forte au niveau régional. Ses populations représentent en effet moins de 0,5% du national mais au moins 5 % des populations régionales.
- o Dynamique de la population : les effectifs sont mal connus et semblent en déclin
- o <u>Etat de conservation de l'espèce</u> : l'état de conservation des populations est faible. Les petites populations

dispersées dans la ZPS, sont exposées à des risques multiples (écobuage, contamination de la ressource alimentaire ...)

o <u>Etat de conservation de l'habitat d'espèce</u>: L'état de conservation des habitats est « moyen » : Le Busard Saint-Martin recherche les landes et les friches arborées pour nicher. Très peu des zones cartographiées sont couvertes par des habitats très favorables à l'espèce, par contre on note une surface conséquente d'habitats potentiellement favorables, à vérifier donc. Il chasse sur les pâturages, les landes, les prairies de fauche, les cultures. Les espaces d'alimentation couvrent une bonne partie de la ZPS.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

L'espèce est inféodée à des habitats spécifiques et peu représentés (franges forestières et de landes, zones humides). Sa présence est un indicateur de la diversité des habitats de transition et de leur bon état de conservation.

Possibilités de restauration

La reconstruction des zones humides, actuellement très dégradées sur les plateaux et les plaines agricoles, peut être rapide si elle est menée au sein d'une politique durable visant à assurer la conservation des sites. Les landes se reconstituent en quelques années, voire en plusieurs dizaine d'années en fonction des conditions stationnelles.

Facteurs favorables

- Préservation des habitats de reconquête et des mosaïques de milieux qui en dépendent par une gestion adaptée
- Gestion conservation des zones humides
- Absence de pesticides, de raticides ...

Facteurs défavorables

Pratiques agricoles sur zones de reproduction

- Destruction des nichées installées dans les cultures et dans les prairies, lors des travaux de coupes (fauche, ensilage, moisson, piétinement des nichées par troupeaux)
- Disparition et gestion inadaptée des prairies humides

Pratiques agricoles sur zones d'alimentation

- Réduction d'espaces en prairies permanentes
- Traitements de biocides réduisant et contaminant la ressource alimentaire.

<u>Collisions et électrocutions</u>:

- Lignes aériennes : collision sur tous types de lignes aériennes
- Electrocution sur lignes à moyenne tension
- Collisions sur réseaux routiers, sur barbelés ...

Pratiques forestières

- La fermeture des milieux par plantation de résineux
- Les travaux forestiers et l'ouverture de chemins occasionnent le dérangement voire la destruction des nichées

Gestion des landes

Le gyrobroyage excessif et les écobuages des landes peuvent occasionner la destruction de nichées

Disparition de landes où niche l'espèce

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

- Préserver les populations en l'état
- Maintenir et restaurer les habitats dont elles dépendent

Recommandations générales

- Limitation de l'écobuage
- Préservation des zones humides
- Absence de pesticides, de raticides ...
- Développer la surveillance des nids et impliquer les agriculteurs
- Mettre en place des inventaires de recherche spécifique

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Pratiques agricoles sur zones de reproduction

- Réserver un périmètre de protection ou déplacer le nid lors de travaux de coupes (contacter la LPO ou l'ONCFS, avant travaux)
- Eviter les coupes avant août.
- Eviter l'ensilage et les coupes précoces,
- Suivi des couples pour prévoir les dates de moisson.

Disparition et gestion inadaptée des prairies humides

- Eviter les drainages de surface en maintenant un périmètre de prairies humides suffisant (plusieurs 100aine de m²)

pour l'installation des nichées.

- Pas de drainage enterré.
- Absence d'écobuage dans les zones humides entre mars et septembre.
- Fauche tardive
- Zone de défens

Pratiques agricoles sur zones d'alimentation

- Favoriser les pratiques culturales et les traitements chimiques compatibles avec la préservation de la biodiversité
- Favoriser les praires naturelles (non retournement de prairies).

Collisions et électrocutions

Définir les points noirs du réseau électrique aérien afin d'envisager leur traitement (électrocution principalement).

Pratiques forestières

- Eviter les plantations et l'enrésinement des landes.
- Eviter les travaux dans les coupes et jeunes plantations au printemps et en été.
- Encadrer les travaux forestiers, l'ouverture de chemins.

Gestion des landes

Encadrer les pratiques de gyrobroyage et d'écobuages sur les sites ou l'espèce niche : décaler hors des périodes de reproduction de l'espèce (éviter entre début Mars et fin Aout).

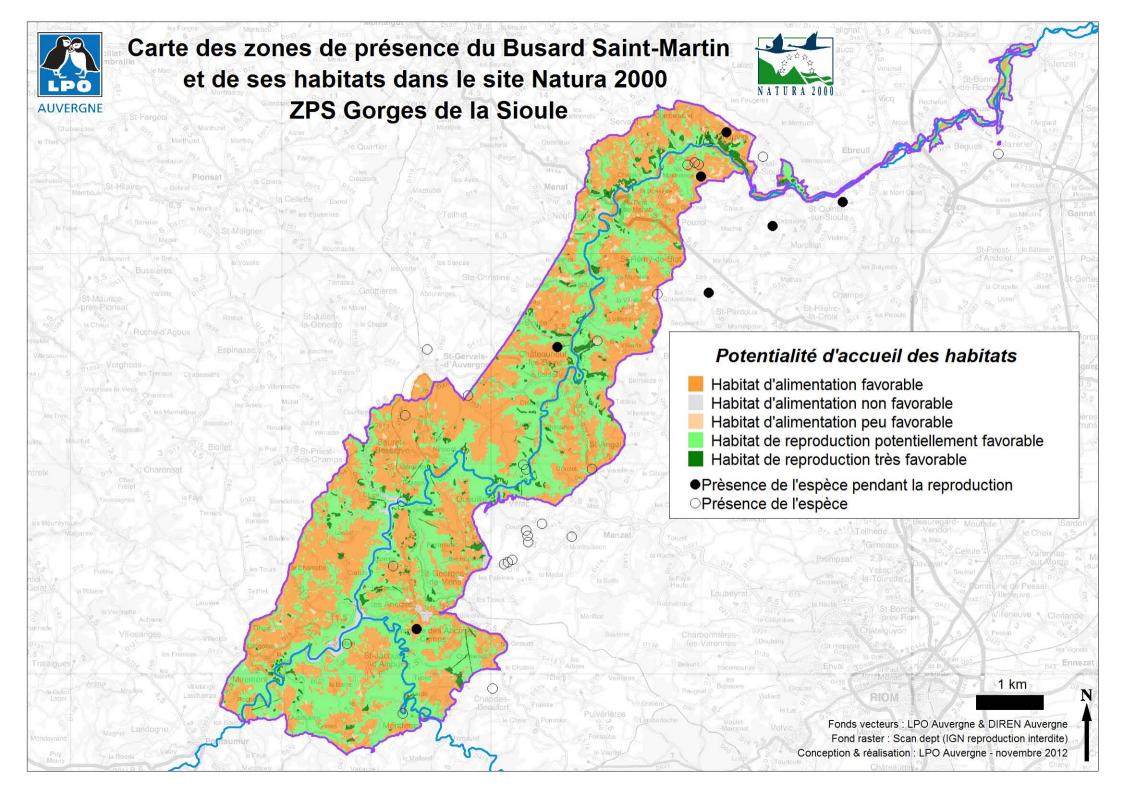
Disparition de landes

Envisager une gestion conservatoire des landes où niche l'espèce :

- Maintenir le stade arbustif (fructicée)
- Eviter la fermeture des milieux, en prévoyant l'ouverture « soignée » de la lande pour assurer un rajeunissement adapté (pâturage adapté, hors période de reproduction ou par parcs).
- Favoriser le maintien d'un pâturage extensif des landes (maintien en l'état) et de tout terrain permettant de maintenir une structure allant de la pelouse à la lande arbustive.

Indicateurs de suivi : - Nombre de couples nicheurs / Cartographie des habitats favorables sur les 2 quadrats / Suivi des pratiques sur les zones humides

Principaux acteurs concernés: Agriculteurs, propriétaires, associations de chasseurs, élus, ONF



A080	CIRCAETUS GALLICUS CIRCAETE JEAN-LE-BLANC
Taxonomie	Ordre des Falconiformes, Famille des Accipitriidés
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation fort





Photos Romain Riols (LPO Auvergne)

Thotos Romain Riois (Er o	ria (Cigile)		
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	R (LR Europe)
Convention de Bonn	Annexe 2	France	R (LR France)
Convention de Washington	Annexe 2	Région	VU (LPO, 2008)
Protection nationale PN		Sources: UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)	

DESCRIPTION DE L'ESPECE

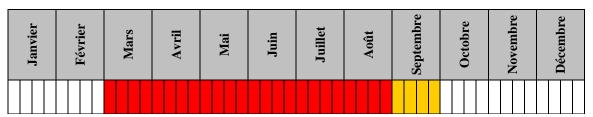
Caractères morphologiques

Rapace de grande taille à la silhouette massive en vol, le Circaète Jean-le-Blanc arbore un plumage brun uniforme par-dessus contrastant avec les parties inférieures blanches et mouchetées de brun. Il possède une envergure importante, une tête large et sombre et des iris jaunes caractéristiques. Il peut être confondu avec la Buse variable (*Buteo buteo*) ou la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*).

Caractères biologiques

Ce rapace de grande taille est relativement discret, particulièrement en période de nidification, de début mars à juillet, sauf à son arrivée, où les sites de nidification sont occupés et défendus notamment par des vols en festons. Le couple n'élève qu'un seul jeune par an. Le site de reproduction, s'il ne connaît pas de perturbations, est fidèlement occupé année après année, même si l'emplacement du nid change assez régulièrement. Spécialisé, il se nourrit presque exclusivement de reptiles, principalement des serpents, y compris venimeux contre lesquels il n'est pas immunisé. Ceux ci représentent 70 à 96% des proies. Les grandes couleuvres (jusqu'à 1m50) sont les plus recherchées mais toutes les espèces d'ophidiens sont concernées. Les lézards sont aussi capturés et dans la région méditerranéenne le Lézard ocellé (*Lacerta lepida*) est régulièrement consommé. Les autres proies observées en faible nombre comprennent des vertébrés (petits mammifères, batraciens, oiseaux) et des invertébrés (insectes, vers). Passant l'hiver dans les savanes d'Afrique sahélienne, au sud du Sahara, du Sénégal à l'Ethiopie, entre les latitudes 14 et 17° nord, il rejoint nos contrées début mars. Les passages migratoires post-nuptiaux ont lieu entre fin août et mi-octobre.

o Phénologie : cette espèce est migratrice.



Rouge : reproduction ; orange : départs en migration.

Caractères écologiques

Le Circaète niche en forêt dans un secteur tranquille, sur un pin de forme tabulaire (pin d'Alep, pin noir, pin sylvestre) et plus rarement sur un gros chêne à feuilles caduques ou persistantes offrant une grande branche horizontale découverte. On trouve le nid dans des secteurs accidentés en moyenne montagne ou dans de vastes forêts de plaine, pourvu que l'accès aérien soit dégagé. Le site de reproduction, s'il ne connaît pas de perturbations, est fidèlement occupé année après année, même si l'emplacement du nid change assez régulièrement. L'espèce se nourrit presque exclusivement de reptiles. Les terrains de chasse sont des étendues rocheuses, des pâtures pierreuses, des friches, des garrigues ouvertes ou faiblement boisées, des plaines caillouteuses, des prés-bois, des clairières, des prairies à pâturages extensifs ou même certaines cultures ou jachères. Sur ses sites d'hivernage, il fréquente les savanes à acacias et les steppes arides.

Répartition géographique

Le circaète est une espèce répandue des zones tempérées chaudes, méditerranéennes, steppiques et tropicales de l'Europe du sud, du nord de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie centrale et du sous-continent Indien. En Europe l'aire de distribution s'étend sur 22 pays entre le Golfe de Finlande au nord de l'Estonie, le détroit de Gibraltar et le nord de la Caspienne, l'essentiel des populations étant établi dans les pays méditerranéens et en Russie du sud. En France, il ne niche qu'au sud d'une ligne reliant la Vendée au Jura en passant par la Sologne, l'Orléanais, le sud de l'Yonne et la Côte d'Or, mais la majorité des couples sont fixés dans le sud-est : régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, sud de Rhône-Alpes et sud-est du Massif Central.

Evolution, état des populations

Population française (2004) : 2400 à 2 900 couples **Population d'Auvergne :** 140 – 155 couples

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

Le Circaète est suivi de façon ponctuelle depuis une dizaine d'années. Les estimations sur la ZICO AE 03, de 2 couples en 1990, sont rehaussées à 5-10 couples en 1998, et à 9-11 couples en 2001 et 2004. Cette hausse est à attribuer à une plus grande prise en compte des données anciennes plutôt qu'à une augmentation des effectifs.

Une réévaluation de l'ensemble des données anciennes suite à un suivi de plusieurs couples, conduit à revenir aux évaluations de l'inventaire ZICO, soit 2-5 couples.

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

L'espèce est connue sur l'amont de la ZPS et occupe les vastes boisements de pentes. Les résultats du suivi de deux couples, ajoutés aux données disponibles sur la base de données de la LPO Auvergne, et aux totaux des surfaces favorables à l'espèce, fournissent des résultats plus proches des estimations des années 1990 soit **2 à 5 couples**. L'espèce reste cependant assez mal connue.

- o Importance relative de la population : La population de la ZPS a une importance très faible.
- o <u>Dynamique de la population</u> : la dynamique actuelle de la population reste largement méconnue. Elle est stable au plan régional.
- o <u>Etat de conservation de l'espèce</u>: l'état de conservation des populations est moyen. L'espèce reste très fragile, compte tenu de la production d'un seul jeune par an, et d'une spécialisation alimentaire, pouvant fragiliser l'élevage des jeunes, en cas de météorologie défavorable. Le taux de réussite par couple est faible.

o <u>Etat de conservation de l'habitat d'espèce</u>

Le Circaète, espèce forestière, recherche les boisements anciens, de résineux et mixtes pour installer son aire. Ces zones existent encore en nombre suffisant à priori. Les zones favorables pour l'alimentation concernent les landes ouvertes à fermées, les pâturages des rebords de plateaux. Il est possible que l'offre alimentaire soit peu abondante, expliquant une répartition très diffuse et une reproduction peu active. Une cartographie pour préciser la part de ces habitats favorables à l'alimentation de l'espèce serait bienvenue.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

L'espèce est indicatrice de la richesse faunistique et herpétologique du territoire et de la diversité des habitats, entre milieux ouverts, milieux de transition et forestiers.

Possibilités de restauration

Les vieilles futaies soumises à une gestion non contrôlée (coupe à blanc, travaux en période de reproduction, coupes des arbres porteurs d'aire ...) ne peuvent pas se régénérer rapidement. En cas de destruction, plusieurs siècles leur sont nécessaires pour un retour à l'état initial.

Facteurs favorables

- Quiétude en période de reproduction (début mars fin aout)
- Préservation de grands ensembles boisés en milieux et haut de pentes, de forêts mixtes d'essences locales, à structure irrégulière.
- Grands ensembles de landes et de pelouses sèches pâturées sur versants

Facteurs défavorables

Dérangement lié aux travaux forestiers à proximité du nid : Exploitation forestière - Création de pistes forestières - Bornage de parcelles - Approvisionnement de sites d'agrainage aux sangliers

Modification des habitats forestiers par le développement d'une sylviculture intensive (boisements mono spécifiques de tiges de même âge)

Mutations de pratiques agricoles

- Régression des espaces agricoles herbagés au profit de cultures intensives.
- Déprise agricole et reconquête des ligneux diminuant les espaces d'alimentation

Réseau électrique et sports de pleine nature

- Lignes aériennes : collision sur toutes lignes aériennes et électrocution sur lignes à moyenne tension
- Collisions sur réseaux routiers.

Augmentation d'activités sportives :

Les sports mécaniques, les activités de tir ... peuvent être source d'abandons de site de reproduction.

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Maintien des couples nicheurs et des surfaces d'habitats favorables (évaluation sur les 2 quadrats)

Recommandations générales

- Mettre en place une charte forestière pour les propriétaires et les gestionnaires
- Mettre en place un contrôle annuel des nichées
- Mettre en place une prospection spécifique

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

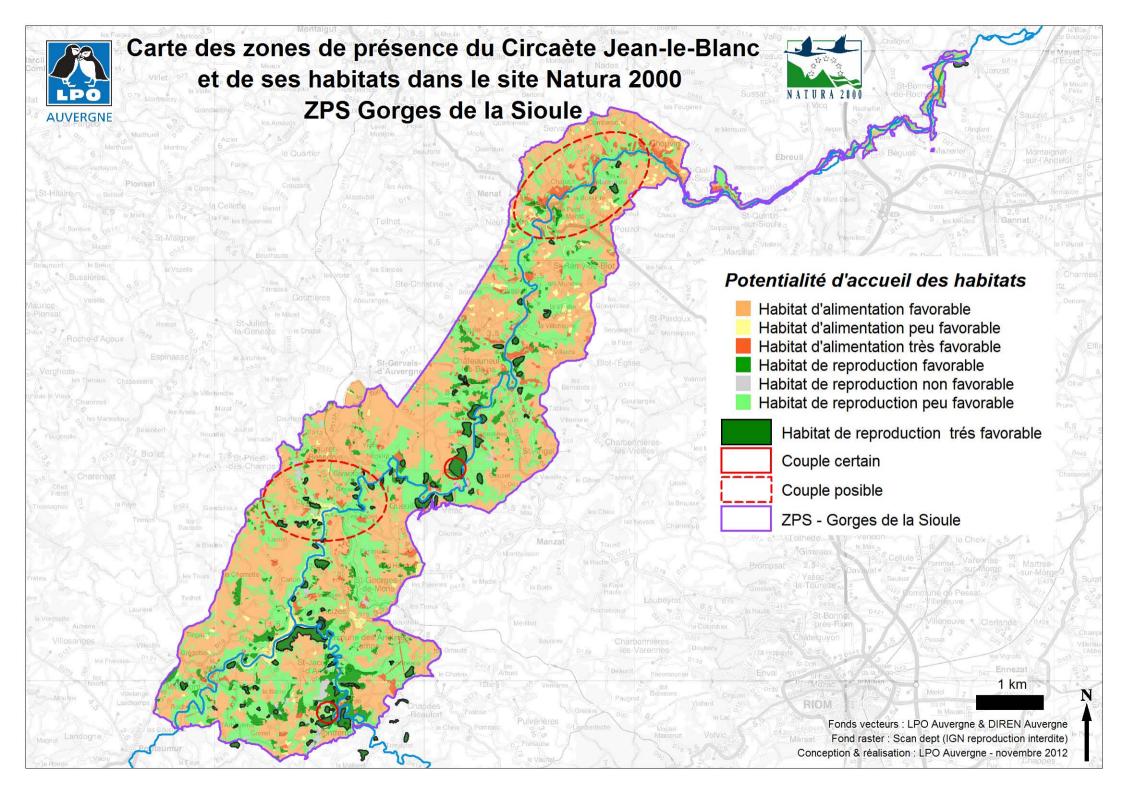
- Mise en défens sur un rayon d'environ 300 mètres (en fonction de la topographie) autour du nid du 15 mars au 15 août (Pas d'activité motorisée et de tir)
- Contrôle des travaux forestiers
- Contrôle de la fréquentation des pistes forestières
- Pas d'ouverture de nouvelles pistes...
- La mise en place d'îlots de vieillissement d'une surface minimale de 10 ha sur les sites de nidification connus est préconisée sur les ZPS
- Maintien ou implantation de haie ou d'alignement d'arbre
- Maintien d'un équilibre en surfaces boisées, surfaces de prairie et surfaces cultivées
- Favoriser le bocage et le pâturage extensif.
- Equipements d'avertisseurs visuels et sonores Avifaune sur les lignes aériennes à moyenne et haute tension situées dans un rayon d'1 km des sites

Indicateurs de suivi

Suivi des couples connus et cartographie des habitats favorables sur les 2 quadrats

Principaux acteurs concernés

Agriculteurs, propriétaires forestiers, associations de chasseurs, organismes de sports de plaine nature, élus, organismes de conseil et de gestion des forêts (CRPF, Syndicat des Forêts privées, ONF, entreprises de travaux forestiers, lycées forestiers ...).



A224	CAPRIMULGUS EUROPAEUS ENGOULEVENT D'EUROPE	
Taxonomie	Ordre des Caprimulgiformes, Famille des Caprimulgidés	
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation fort	



http://www.netfugl.dk



Source: http://www.netfugl.dk

STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE C	STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)	
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	D (LR Europe)	
Convention de Bonn	-	France	AS (LR France)	
Convention de Washington	-	Région	NT (LPO, 2008)	
Protection nationale PN Sources: UICN, liste rouge (LR), dire d'ex		N, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)		

DESCRIPTION DE L'ESPECE

(textes tirés de DOCOB des ZPS des Alpilles et massif du Luberon, DREAL PACA)

Caractères morphologiques

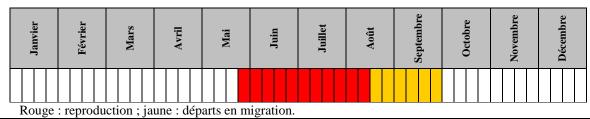
Le plumage est de couleur feuille morte, strié et barré. Ce plumage mimétique lui permet de passer inaperçu durant la journée, lorsqu'il se repose sur une branche ou à même le sol. De mœurs nocturnes, c'est surtout au crépuscule et à l'aube qu'il s'active et fait entendre son chant caractéristique, un ronronnement continu rappelant le bruit d'un moteur lointain.

Caractères biologiques

Les premiers chants interviennent essentiellement au cours de la première quinzaine de mai. En deuxième quinzaine, les parades ont lieu, le couple vole de concert, le mâle relève et baisse alternativement les ailes. L'observateur peut entendre des « claquements » et identifie alors aisément les deux protagonistes. Le mâle choisit l'emplacement du nid dans un endroit sec comportant une zone dégagée pour l'envol, souvent à proximité d'un arbuste. Le nid est une cuvette sur une portion de sol nu, parsemé de bois mort, de feuilles ou d'aiguilles, de mousse, mais sans herbe. Deux pontes ont lieu, la première à partir de fin mai, la seconde à partir de fin juin. Chaque ponte comporte deux œufs dont l'incubation est assurée essentiellement par la femelle pendant 17-18 jours. Les jeunes sont volants vers 16-17 jours. Le mâle les prend en charge à ce moment pendant que la femelle entreprend la deuxième ponte. Il aide ensuite la femelle à élever la deuxième nichée. Avant qu'ils puissent voler, les jeunes ne peuvent compter que sur leur mimétisme avec le milieu et leur immobilité pour échapper aux prédateurs. Quelques baguages ont été effectués et montrent une fidélité des adultes au site de nidification. Les adultes arrivent en France à partir de mi-avril jusque fin avril. Les jeunes des premières couvées commencent leur migration fin juillet. Les adultes débutent la leur fin août mais l'essentiel des départs a lieu en septembre. Les retardataires ont quitté notre continent vers la mi-octobre.

o Régime alimentaire : Les prélèvements de becquées destinées aux jeunes ont montré que l'Engoulevent se nourrit essentiellement de papillons nocturnes (Pyrales, Géométrides, Noctuelles), mais également de coléoptères (Longicornes, Cérambycidés), de tipules et de fourmis ailées. Les proies sont capturées dans l'air, parfois à proximité du sol, jusqu'à la cime des arbres. Les périodes de fortes pluies ou froides réduisent la disponibilité en insectes et le contraignent à une activité ralentie afin de supporter cette disette momentanée.

o Phénologie : Cette espèce est une visiteuse d'été.



Caractères écologiques

Le territoire de l'Engoulevent est un espace semi ouvert, semi boisé, avec des zones buissonnantes et des parties de sol nu. Cette espèce nichant au sol a besoin d'un substrat sec, sablonneux ou pierreux, qui se réchauffe facilement le jour. Le sol doit être perméable ou bien ressuyé fin mai. Dans le midi méditerranéen, son milieu de prédilection est la garrigue ouverte dégradée ou en voie de recolonisation (post-incendie par exemple). Il occupe également les milieux substeppiques des Causses centraux et méridionaux. En forêt, il occupe les parcelles feuillues et résineuses en régénération naturelle ou artificielle qui peuvent comporter quelques arbres utilisés pour les postes de chants. Ceux-ci sont situés sur la partie supérieure des couronnes de résineux ou sur une branche où l'oiseau est posé en long. L'espèce se nourrit exclusivement d'insectes (papillons de nuit, coléoptères...) et chasse en vol, survolant des zones riches en insectes : lisières forestières, clairières, garrigues ouvertes, zones humides (lacs, bords de cours d'eau...).

Répartition géographique

En période de reproduction, l'aire de cette espèce s'étend sur l'ensemble de l'Europe, y compris le sud des pays nordiques (sud du 61ème parallèle). Au sud du continent, la sous-espèce *Caprimulgus europaeus meridionalis* occupe les îles (dont la Corse) et péninsules méditerranéennes, l'Afrique du Nord, la Turquie, le sud de la Russie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, et le bord de la mer Caspienne. En France, si l'espèce est présente dans tout le pays, elle reste plus rare au nord d'une ligne Le Havre-Besançon et n'occupe pas tous les sites favorables. On la rencontre essentiellement en plaine jusqu'à l'étage collinéen. Elle est plus rare au-delà de 800 m mais on peut la rencontrer jusqu'à 2 000 m.

Evolution, état des populations et menaces globales

Population française (2000): 20 000 à 160 000 couples.

Population d'Auvergne: 1000 à 3000 couples.

Le statut de conservation de l'Engoulevent en Europe est défavorable. L'espèce a subi un déclin dans la plupart des pays, sauf en Europe centrale. Toutefois, en Grande-Bretagne, après un déclin dans les années 1970, il a recouvré 75% de ses effectifs d'antan. La population européenne (Turquie incluse) est estimée à 470 000 – 1 million de couples. En France, les effectifs ne sont pas connus, ils sont estimés entre 40 000 et 160 000 couples, soit plus de 10% de la population européenne, avec de faibles effectifs dans l'Est, le Nord, en montagne et des effectifs élevés dans la moitié sud du pays. Depuis quelques années, les régions à faibles effectifs subissent un déclin lié à une intensification des pratiques agricoles. Toutefois, celles-ci ne suffisent pas à expliquer totalement le déclin observé.

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

Les populations d'Engoulevent d'Europe sont évaluées à plus de 50 couples dans le document d'objectif de 2004. L'espèce n'a pas fait l'objet d'étude spécifique.

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

L'espèce occupe les versants couverts de landes boisées de la ZPS. L'analyse de la base de données et l'absence de données quantitatives spécifiques à l'espèce, ne nous permet pas de réévaluer les populations d'Engoulevent, par rapport à 2004. Nous reprendrons donc la fourchette de **10 à 50 couples**.

Il faudrait mettre en place des inventaires spécifiques dans l'avenir pour permettre de mieux cerner la population de l'Engoulevent d'Europe et son évolution.

- o <u>Importance relative de la population</u> : l'importance de la population de la ZPS sur les populations nationales est moyenne
- o <u>Dynamique de la population</u>: La population semble être dans une dynamique stable. Mais aucun état des lieux initial précis n'a été mené au sein de la ZPS. La tendance sera à étudier à la suite d'une série de suivis dans le cadre de la mise en place du futur Docob
- o <u>Etat de conservation de l'espèce</u> : l'état de conservation de l'espèce dans la ZPS est « moyen » compte tenu la fermeture des milieux, observée dans certaines parties de la ZPS.
- o <u>Etat de conservation de l'habitat d'espèce</u>: l'Engoulevent niche dans les landes forestières plus ou moins denses et chasse dans les pâturages et les landes périphériques. Les habitats favorables à sa reproduction ne sont pas quantifiés de façon fine. Les habitats potentiels, exploitées pour la chasse et la reproduction couvrent sans doute près de 20% des surfaces. Ces derniers sont en voie de fermeture sur les pentes. Une évaluation de la vitesse de fermeture des habitats apparait nécessaire. Leur état est de ce fait, « moyen ».

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

L'espèce est une indicatrice, de l'abondance des habitats de transition entre prairies et boisements

Possibilités de restauration : Les habitats de landes et de boisements ont une vitesse de reconstitution spontanément comprise dans un laps de temps moyen (30 et 70 ans).

Facteurs favorables

- Mosaïque d'habitats entre prairies et boisements
- Abondance d'insectes

Facteurs défavorables

Gestion des landes

- Gestion inadaptée des landes et landes forestières
- Ecobuage et gyrobroyage en période de reproduction de l'espèce

Fermeture à moyen terme des landes

- Raréfaction des milieux ouverts (pâturages, landes ouvertes) favorables aux insectes proies
- Collisions sur les routes et le réseau électrique aérien

Intensification des pratiques agricole en générale

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

- Maintien des densités de populations
- Maintenir un équilibre entre milieux ouvertes et boisements naturelles

Recommandations générales

- Favoriser la mosaïque d'habitats entre prairies et boisements,
- Favoriser l'abondance d'insectes proies.
- Une évaluation de la vitesse de fermeture des habitats semblent nécessaires
- Evaluer correctement les populations et leur évolution

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Gestion des landes

- Pas de gyrobroyage dans les landes et les friches entre mars et septembre.
- Eviter les plantations et l'enrésinement des landes.

Fermeture à moyen terme des landes

Favoriser le maintien d'une mosaïque de milieux favorable à l'espèce par une gestion douce et adaptée : pâturages extensifs, landes ouvertes, landes boisées

Collisions : Equipements d'avertisseurs visuels et sonores sur les lignes aériennes situées en surplomb des landes

Intensification des pratiques agricole

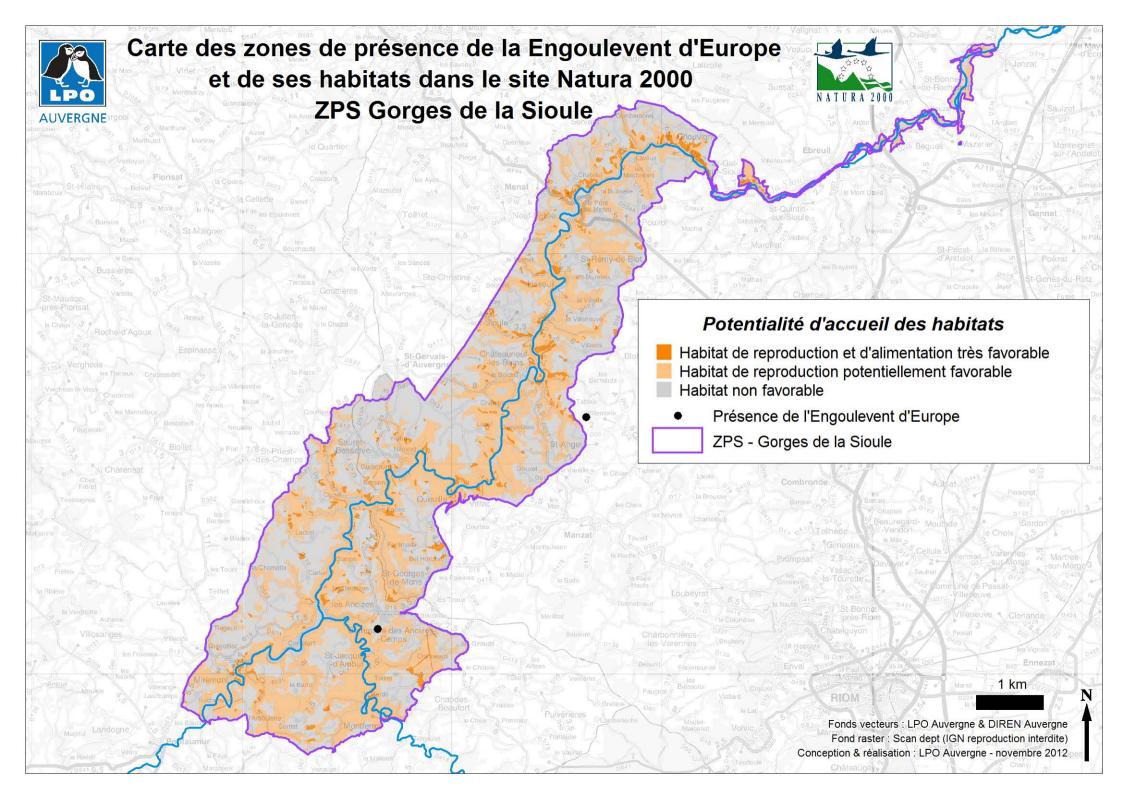
Limiter les traitements chimiques

Indicateurs de suivi

Densités de population sur quadrats ou transects

Cartographie des habitats sur quadrats

Principaux acteurs concernés : Agriculteurs, propriétaires, association de chasseurs, élus, ONF



A103	FALCO PEREGRINUS FAUCON PELERIN	
Taxonomie	Ordre des Falconiformes, Famille des Falconidés	
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation fort	





Photos Romain Riols (LPO Auvergne)

STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE C	STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least concern (IUCN, 2008)	
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	DP (LR Europe)	
Convention de Bonn		France	AS (LR France)	
Convention de Washington	Annexe 2	Région	VU (LPO, 2008)	
Protection nationale PN		Sources : UIC	Sources: UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)	

DESCRIPTION DE L'ESPECE

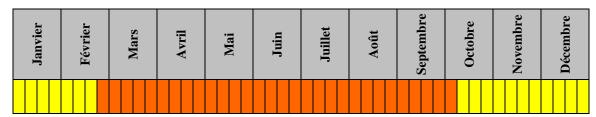
Caractères morphologiques

Corps massif, longues ailes pointues et larges à la base, queue assez courte, grosse tête. Adulte bleu ardoisé dessus, barré de noir à la queue, blanchâtre finement barrée de noir dessous, dessus de la tête bleu ardoisé, gorge et joues blanches avec une épaisse « moustache » noire. Jeune de l'année brun foncé dessus, crème tacheté de brun dessous. Bec puissant, crochu à l'extrémité, gris-bleu avec la base jaune, pattes jaunes, œil brun foncé. Longueur totale : 36-48 cm. Envergure : 95-110 cm. Poids : 580-750 g (mâle), 925- 1 200 g (femelle).

Caractères biologiques

Le Faucon pèlerin ne construit pas de nid, mais pond dans une dépression du sol, sur un replat de falaise. Une ponte par an est déposée, de mi-mars à début avril, comportant 3 ou 4 œufs crème, fortement tachetés de brun-rouge. L'incubation est surtout menée par la femelle, pendant 29-32 jours. Les jeunes sont nidicoles et quittent le nid à 35-42 jours, pour devenir indépendant 2 mois plus tard au moins. La maturité sexuelle est à 2 ans et la longévité maximale connue est de 15 ans. L'espèce est présente en France toute l'année. Les adultes sont sédentaires, tandis que les jeunes sont erratiques en période hivernale. Des oiseaux originaires de Scandinavie passent l'hiver en France.

o Régime alimentaire: Le Faucon pèlerin est presque exclusivement ornithophage. Ses proies sont en général capturées en plein ciel, à la suite d'un vol battu pour se placer en position d'attaque puis d'une descente en piqué, ailes fermées. Sur les sites de reproduction, la nature des proies est fonction de la région considérée, la taille variant de celle de la Mésange bleue à celle de la Corneille (petits passereaux, Merle noir, Etourneau sansonnet, Geai des chênes, Choucas des tours, pigeons, goélands...).



Jaune : période de présence hivernale, orange + jaune : présence du couple reproducteur

Caractères écologiques

Espèce rupestre, en France, le Faucon pèlerin se reproduit sur tous les massifs montagneux, sur le littoral de la Méditerranée et de la Manche, dans les vallées de la Seine, de la Dordogne, de la Meuse. Il occupe aussi des édifices artificiels élevés (cathédrales, forts, pylônes électriques). Elle fréquente les mêmes habitats pour sa nidification et son alimentation.

Répartition géographique

Tous les continents, sauf l'Antarctique. En Europe, niche partout où il y a des falaises, de l'Espagne au cap Nord. Les oiseaux nord-européens hivernent des îles Britanniques à l'Afrique du Nord et à la Grèce. En France, le Faucon pèlerin se reproduit principalement dans les régions montagneuses au sud-est d'une ligne reliant les Pyrénées-Atlantiques aux Vosges. En région d'Auvergne, l'aire de répartition du Faucon pèlerin s'étend au Sud Ouest d'une large diagonale allant de Montluçon à Yssingeaux. L'espèce occupe les vallées du Cher et de la Sioule au Nord, ainsi que les vallées encaissées des massifs du Sancy, du Cantal, jusqu'aux contreforts du Mézenc. Le Livradois Forez est nouvellement occupé. Les plus grosses populations s'observent dans le Cantal.

Evolution, état des populations

Le Faucon pèlerin a subit un fort déclin en Europe au cours des années 1960, principalement à cause d'un empoisonnement indirect par les pesticides qui s'accumulent dans la chaîne alimentaire. L'espèce reconquiert aujourd'hui ses anciens territoires, mais son statut en France reste fragile. En France, jusqu'en 1950, le Faucon pèlerin était présent dans toutes les falaises et sa population atteignait 600 couples. Les destructions par tir et l'empoissonnement par les pesticides agricoles entraînèrent un déclin rapide de l'espèce (150-200 couples seulement à la fin des années 1960). La protection de l'espèce et l'interdiction du DDT ont permis une lente remontée de la population française qui était de 250 couples au milieu des années 1980 et atteint un effectif national de 1100 à 1400 couples territoriaux (2000).

o Population d'Auvergne : 69 – 86 couples

Texte tiré de l'Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne (*LPO Auvergne*, 2010): Depuis l'interdiction des produits organochlorés, et la surveillance des sites de nidification, l'espèce regagne du terrain en Auvergne où le statut actuel de conservation de l'espèce est plus favorable aujourd'hui que par le passé, mais l'espèce reste fragile. Depuis bientôt 30 ans, l'espèce connaît des phases rapides et parfois spectaculaires de progression, puis des stagnations qui peuvent parfois durer plusieurs années. L'espèce n'a probablement jamais disparu du département du Cantal mais elle était peu présente dans les années 1970 (LEROY, *op. cit.*). Depuis, elle y a reconquit la grande majorité des sites les plus favorables avec une population évaluée en 2007, à 33 sites occupés de façon certaine (RIOLS). Dans l'Allier, la nidification de l'espèce a été signalée en 1966 mais il faudra attendre la fin des années 1990 pour voir de nouveau l'espèce nicher dans ce département avec un seul couple connu (BOITIER, *op. cit.*). Dans le Puy-de-Dôme, l'évolution historique de la présence de l'espèce n'est pas aussi documentée, mais, après avoir disparu, elle aurait petit à petit reconquis quelques secteurs favorables à partir du premier couple connu en 1979. En fait, on ne sait pas plus dans le Puy-de-Dôme que dans la Haute-Loire si l'espèce avait vraiment disparu, La progression actuelle de l'espèce s'accélère à la fin des années 2000, notamment en Haute-Loire, mais également dans le Puy-de-Dôme.

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

Suite au fort déclin des populations de Faucon pèlerin en France, dans les années 50 à 70, l'espèce n'est plus connue comme nicheur dans la Sioule avant 1979, bien qu'il soit probable qu'1 ou 2 couples soient restés, peut-être irrégulièrement, présents. Depuis les années 1990 (2 couples), le nombre de sites occupés augmente assez régulièrement, pour atteindre 5 couples connus en 2004.

Un suivi annuel est réalisé par le réseau pèlerin de la LPO Auvergne depuis longtemps, avec l'aide de l'ONCFS depuis 2009, ce qui permet une meilleure surveillance des couples.

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

Les populations se répartissent sur l'ensemble de la ZPS avec 6 sites certains et 5 autres sites possibles, fréquentés irrégulièrement par 1 oiseau au moins. Les falaises situées dans les vallées de la Sioule et du Sioulet concentrent l'essentiel des populations. La population de Faucon pèlerin est passé de 5 couples certains en 2004 à **6-11 couples** en 2011.

- o <u>Importance relative de la population</u>: l'importance de la population de la ZPS est « moyenne » et représente 6 % de la population régionale et moins de 0.5% des populations nationales. La population du site, en lente expansion, devient un foyer de colonisation d'autres territoires limitrophes.
- o <u>Dynamique de la population</u>: les chiffres de progression de l'espèce témoignent de la bonne dynamique de reconquête d'anciens sites autrefois occupés.
- o <u>Etat de conservation de l'espèce</u> : la population est en « bon » état de conservation. Elle est en dynamique lente de reconquête de sites de reproduction.

o <u>Etat de conservation de l'habitat d'espèce</u>: le Faucon pèlerin est strictement rupestre. Les falaises sont présentes sur l'ensemble de la ZPS mais ne couvrent qu'une faible surface. Des menaces peuvent provenir des activités qui sont associées à ces milieux. Le territoire de chasse est vaste et recouvre l'ensemble de l'espace aérien de la ZPS.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

Cette espèce sensible, est inféodée aux habitats rocheux, de faible étendu.

Elle est indicatrice de l'impact de l'homme sur ces sites et sur les chaines alimentaires.

Possibilités de restauration : l'habitat naturel du Faucon pèlerin ne peut pas se reconstituer, bien que des fronts de carrières ou la pose de nichoirs puissent localement pallier à l'absence ou la dégradation de sites naturels, avec des taux d'installation faible.

Facteurs favorables:

- Quiétude sur et autour des sites rocheux, toute l'année et principalement de février à fin juin
- Préservation de la ressource alimentaire (absence de pesticides, de raticides ...)

Facteurs défavorables :

Actes de Malveillance : destruction volontaires et désairage des jeunes

Dérangement lors de la nidification :

- Activités de pleine nature sur sites rocheux (escalade, via ferrata tyrolienne ...)
- Autres activités autour des sites (enduro motorisé, piste d'exploitation ...)

Collisions, électrocutions:

- Collision sur toutes lignes aériennes et électrocution sur lignes à moyenne tension
- Collisions sur barbelés constituant des pièges sur les zones de chasse
- Collisions sur route.

<u>Intoxication et diminution de la ressource alimentaire</u> : traitements des zones agricoles par anticoagulants, pesticides...

<u>Diminution des habitats de chasse</u> provoquée par l'abandon des pelouses peu productives et par le retournement de prairies permanentes et prairies temporaires

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Accompagner la reconquête de l'espèce

Préserver les conditions favorables à la reproduction et l'alimentation de l'espèce

Recommandations générales

- Accompagner le suivi de la reproduction de l'espèce
- Mettre en place des outils de veille, de protection (Arrêtés administratifs ...) et d'information
- Assurer la quiétude autour et sur les sites de reproduction
- Préserver la ressource alimentaire (absence de pesticides, de raticides ...)

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Actes de Malveillance

- Maintenir, voire améliorer le suivi des sites
- Mettre en place des outils d'information destinés aux résidents, aux professionnels, aux écoles

Dérangement lors de la nidification

- Préserver les sites rocheux, de l'équipement des voies d'escalade et d'autres activités de loisirs.
- Limiter les activités (travaux forestiers, activités de pleine nature et motorisées) sur sites rocheux et à 1 km autour des sites connus, entre début février et fin juin.
- Mettre en place des Arrêtés Préfectoraux de protection de Biotope, sur les sites connus.
- Mettre en place des outils de veille autour des sites de nidification connus pour limiter les impacts (soumettre à déclaration, respect de périodes de quiétude ...)
- Mettre en place une campagne et des outils d'information et de sensibilisation auprès du grand public, et notamment les utilisateurs des sites rocheux (grimpeurs, ...)

Collisions électrocutions

Equipements d'avertisseurs visuels et sonores « Avifaune » sur les lignes aériennes à moyenne et haute tension situées dans un rayon d'1 km des sites.

Intoxication et diminution de la ressource alimentaire

- Favoriser les pratiques culturales et les traitements chimiques compatibles avec la préservation de la biodiversité
- Réduire les pesticides, les raticides.
- Favoriser les prairies naturelles (parcelles non retournées).

Diminution des habitats de chasse

Maintien d'un équilibre entre surfaces boisées, landes, prairies, cultures.

Favoriser le bocage et pâturage extensif.

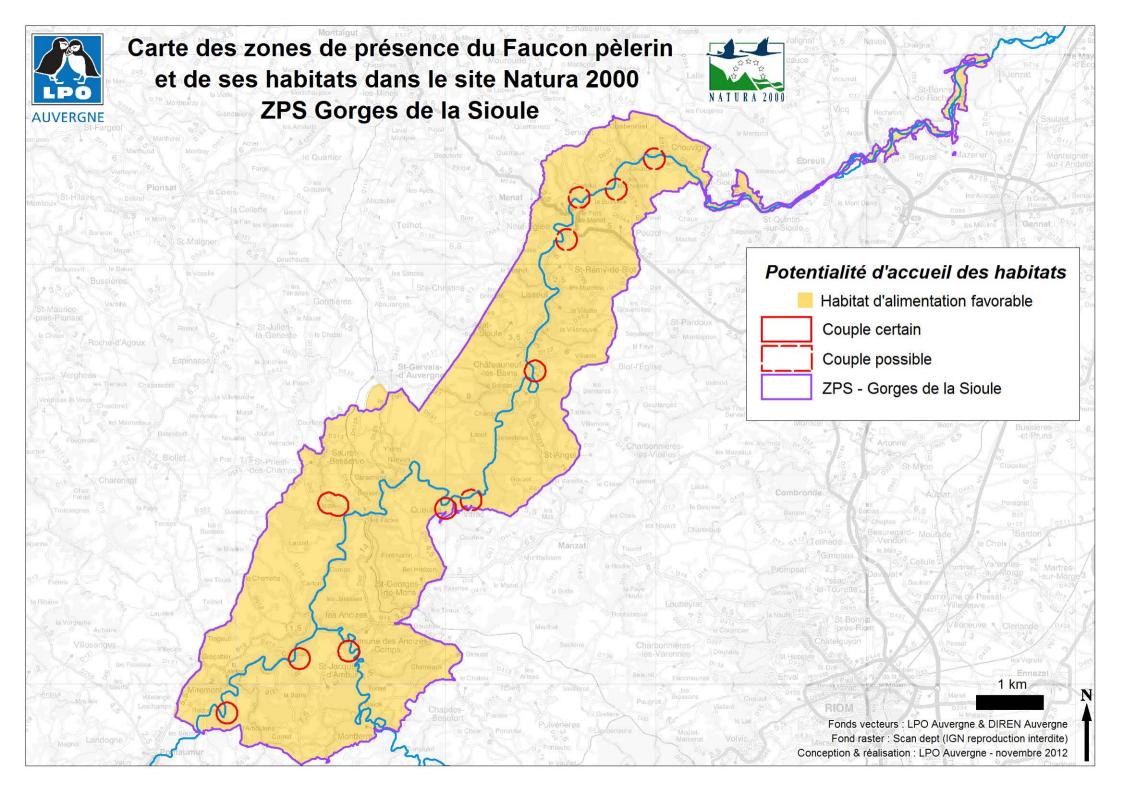
Indicateurs de suivi

Nombre de sites occupés en période de reproduction.

Nombre de jeune à l'envol.

Principaux acteurs concernés

Agriculteurs, propriétaires forestiers, association de chasseurs, organismes de sports de pleine nature, élus, ONF



A215	BUBO BUBO GRAND-DUC D'EUROPE
Taxonomie	Ordre des Strigiformes, Famille des Strigidés
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation fort



PN



Sources: UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)

STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	S (LR Europe)
Convention de Bonn		France	R (LR France)
Convention de Washington	Annexe 2	Région	VU (LPO, 2008)

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Caractères morphologiques

Protection nationale

Avec un poids corporel oscillant entre 1,5 et 3,5 kg, le Grand-duc est considéré comme le plus grand rapace nocturne au monde. Le dos, de teinte brune ou roussâtre, est marqué de barres noires. Le disque facial est jaunâtre et surmonté de deux aigrettes frontales noires, bordées de roux sur le coté interne. La gorge est blanche, surtout chez le mâle. Les plumes de la poitrine et du ventre sont jaunes à rousses, marquées d'une large raie médiane et striées transversalement de noir. L'iris est orangé, presque rouge, mais il existe des individus avec un iris jaune. Le bec et les ongles sont noirs tandis que les pattes sont entièrement recouvertes de petites plumes brun clair, mouchetées de noir. Les rémiges et rectrices sont largement barrées de noir. Comme tous les rapaces nocturnes, le vol du Grand-duc est parfaitement silencieux.

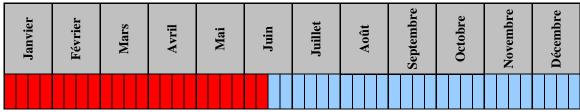
Caractères biologiques

Bien que le Grand-duc puisse chanter toute l'année, de grandes variations dans l'intensité et la durée des vocalises existent entre les individus. Cependant, le comportement vocal est un phénomène dont l'intensité est particulièrement élevée dans la période qui précède la ponte (entre octobre et début mars dans nos régions), en réponse aux stimuli de la sélection sexuelle mais également dans un effet de marquage territorial. Le mâle chante très près de la future aire. Les œufs sont déposés directement sur le sol, sans aucun apport de matériau mais après une préparation soigneuse de la cuvette, voire d'un nettoyage de la végétation alentour. L'aire est le plus souvent sur une vire rocheuse, assez rarement accessible. En forêt, l'aire peut être située au pied d'un grand arbre ou dans une ancienne aire de rapace. La ponte, de un à quatre œufs, est déposée en général au plus tôt fin décembre et jusqu'en avril. La quantité de nourriture disponible semble déclencher la période de ponte. Les œufs sont couvés 35 jours par la femelle et les jeunes restent à l'aire environ deux mois. Les deux adultes nourrissent les petits mais seule la femelle est capable de dépecer les proies. Suivant la configuration de l'aire, les jeunes peuvent la quitter assez tôt, avant même de savoir voler. Dès leur sortie de l'aire, les jeunes crient toute la nuit pour se faire repérer des parents et peuvent être nourris jusqu'à la fin de l'été, voire jusque dans le courant d'octobre. Cette espèce est sédentaire, mais des études récentes de suivi par technique satellitaire de jeunes équipés de balises Argos (Penteriani § al en Espagne, 2004 et en Suisse, Aebischer § al, 2005) démontrent que les jeunes sont assez erratiques pendant toute leur phase de prématurité sexuelle. Chassés de leurs territoires de naissance par les adultes territoriaux, ils peuvent ainsi se déplacer de plusieurs dizaines de kilomètres de leurs sites d'origine.

o Régime alimentaire : Véritable super prédateur, le Grand-duc peut consommer toutes les proies qu'il peut maîtriser, du coléoptère au Héron cendré (Ardea cinerea) et au Grand Tétras (Tetrao urogallus). Toutes les espèces de rapaces jusqu'à la taille du Circaète Jean-le-Blanc (Circaetus gallicus) et de l'Aigle de Bonelli (Aquila fasciatus) peuvent entrer

dans son régime alimentaire. Cependant, en France, les mammifères forment près de 80% des proies capturées avec quatre grands régimes : Rat surmulot (*Rattus norvegicus*), Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuninculus*), Lièvre (*Lepus* sp.) et micromammifères. Dans les sites proches des cours d'eau, les poissons sont systématiquement pêchés. Dans les secteurs où sont situées des décharges, les Grands-ducs dépendent uniquement des rats surmulots.

o Phénologie : cette espèce est sédentaire.



Rouge: reproduction; bleu: présence sur les territoires.

Caractères écologiques

Alors qu'en Europe de l'Est et du Nord, le Grand-duc occupe une grande variété de milieux, dont les zones marécageuses et surtout les forêts, dans notre pays, l'espèce reste, pour l'essentiel, limitée aux zones rupestres. Cependant, une tendance à l'élargissement de la niche écologique se fait sentir dans certains secteurs (forêts du Massif central, Camargue). Le Grand-duc niche depuis le bord de mer des îles de Marseille jusqu'à 2000 m dans les Alpes. Les sites de nourrissage les plus favorables sont les terrains de chasse et zones de reproduction sont juxtaposés.

Répartition géographique

Au niveau mondial, le Grand-duc d'Europe est présent sur l'ensemble du continent eurasiatique. En Afrique du Nord et dans le Sahara, le Grand-duc ascalaphe (*Bubo ascalaphus*) est maintenant considéré comme une espèce différente. En Europe, le Grand-duc est présent dans tous les pays, à l'exception des îles britanniques. En France, il est présent dans la plupart des massifs. Des Pyrénées jusqu'au Jura et aux reliefs bourguignons, la répartition est continue et englobe tout le Massif central et les Alpes jusqu'aux rivages de la Méditerranée. Un noyau de population, plus isolé et résultant de réintroductions, notamment en provenance d'Allemagne, occupe une partie du massif des Vosges, de la Lorraine et des Ardennes.

Evolution, état des populations

Population européenne : 19 000-38 000 couples.
Population française (2001) : >1 600 couples.
Population d'Auvergne : 250 – 275 couples

Le statut de conservation de l'espèce est défavorable en Europe. Après un déclin dans les années 1970-1990 dans les pays du sud comme l'Espagne, l'Italie et la Grèce, la population est restée stable ou s'est accrue dans la majeure partie des pays européens dans les années 1990-2000. Ses effectifs n'ont cependant pas encore recouvré leur niveau initial et dans quelques pays, les populations continuent à décroître (Finlande notamment). Les populations les plus importantes sont en Espagne, Russie, Finlande, Norvège et France. Les effectifs européens sont estimés entre 19 000 et 38 000 couples. En France, l'espèce est considérée comme rare. Le Grand-duc a subi de grandes pertes dans ses effectifs, au moins durant le XIX^e et le XX^e siècle, par tout moyen de destruction, dont le piège à poteau. De plus, ces périodes correspondaient à une utilisation intensive de tous les espaces par l'agriculture et l'élevage. Depuis, l'exode rural et la protection de l'espèce qui s'est accompagnée d'une augmentation notoire des effectifs et de la répartition, ont montré, à posteriori, les raisons essentielles de ce déclin passé. Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône, l'augmentation est de 30 à 40% entre 1979 et 1991. Plus récemment, dans la Loire, un recensement effectué dans les années 2000 a permis de trouver 43 nouveaux sites sur une estimation de 120 sites pour l'ensemble du département.

Les effectifs français du Grand-duc sont certainement supérieurs à 1 600 couples, répartis dans les secteurs géographiques suivants : 700 dans le Massif central, 180 en Languedoc, 250 en Provence et 300 dans les Alpes pour les bastions les plus importants ; au moins 100 dans les Pyrénées mais quelques centaines seulement dans les autres massifs (Jura, Bourgogne, Vosges et Ardennes). Aujourd'hui, le Grand-duc continue sa progression géographique à la reconquête de ses anciens territoires. Cependant, il semble marquer le pas, comme la plupart des espèces faussement considérées comme strictement rupestres, devant le faible attrait de nos forêts de plaine qui ne semblent pas aujourd'hui correspondre à ses exigences. De fait, des territoires immenses ne seront peut-être pas colonisés à cause de la sylviculture. Pourtant, le Grand-duc était signalé vers 1910 en forêt de Fontainebleau. Enfin, paradoxalement, une partie de l'augmentation des effectifs de l'espèce étant liée à la bonne densité des rats surmulots, l'espèce ne reflète pas réellement le bon état général des écosystèmes.

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

L'espèce est suivie depuis les années 70 en Auvergne. La ZICO AE03 comptait 6 couples connus en 1990. Ces effectifs ont été rehaussés à 17-25 couples en 2001, suite à l'augmentation constatée de l'occupation de nouveaux sites rupestres. La population est de nouveau réévaluée à la hausse dans le document d'objectif de 2004, à 22-27 couples, sur l'ensemble de la ZPS, sur la base de compilations de nombreuses prospections. Ce chiffre reprend cependant l'ensemble des sites anciens et récents pour lesquels au moins une donnée de présence est connue, mais pas le nombre de couples réels sur une année, ou le nombre moyen de couples dans les dernières années.

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

L'espèce occupe l'ensemble des secteurs rocheux de la ZPS. Les densités sont localement fortes, en aval. La réévaluation des données suite à la mise en place d'un réseau d'observation spécifique au Grand-duc à la LPO en 2004 permet d'estimer le nombre réel de couples cantonnés et reproducteurs certains ou possibles, et non le nombre de sites. Aussi, l'estimation des effectifs est de 12 à 23 couples en 2012.

- *o <u>Importance relative de la population</u>* : L'importance de la ZPS est « forte » pour le Grand-Duc : elle compte 5-10 % des populations régionales et plus de 1 % des populations françaises.
- o <u>Dynamique de la population</u>: Les résultats montrent des taux d'occupation et de reproduction moyens. Cela confirme la grande variabilité dans l'occupation des sites et dans la reproduction de cette espèce, ainsi que sa fragilité. Pour autant, la grande vitalité de la population ne permet pas, pour le moment, de conclure à une baisse des effectifs.
- o <u>Etat de conservation de l'espèce</u> : l'état de conservation de l'espèce est « bon ». Les populations sont stables bien que le taux d'échec de reproduction puisse être assez fort.
- o <u>Etat de conservation de l'habitat d'espèce</u> : le Grand-Duc niche sur les falaises mais peut également s'accommoder de petites pentes mêlant landes et rochers. Ceux-ci sont bien représentés sur l'ensemble de la ZPS. Son territoire de chasse couvre les milieux ouverts pâturés, les habitats de reconquête, les lisières et cumulent de 20 à 30 % des surfaces étudiées.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

Cette espèce prédatrice, inféodée aux habitats rocheux, est indicatrice de l'impact de l'homme sur ces sites et sur les chaines alimentaires. La population de la ZPS est d'importance régionale.

Possibilités de restauration

L'habitat naturel du Grand Duc ne peut pas se reconstituer, bien que des fronts de carrières ou la pose de nichoir puissent localement pallier à l'absence de sites naturels.

Facteurs favorables

- Quiétude autour des sites de reproduction
- Préservation de la ressource alimentaire

Facteurs défavorables

Dérangement lors de la nidification: Activités de pleine nature et motorisées (enduro motorisé, voies d'escalades, équipements de nouveaux sites rocheux ou de chemins de randonnées destinés au grand public, piste d'exploitation ...)

Collisions électrocutions

- Lignes aériennes : collision sur toutes lignes aériennes et électrocution sur lignes à moyenne tension
- Collisions sur réseaux routiers, sur barbelés ...

Actes de malveillance

Intoxication et diminution de la ressource alimentaire par traitements par anticoagulants, pesticides...

Diminution des habitats de chasse provoquée par l'abandon des pelouses peu productives et par le retournement de prairies permanentes et prairies temporaires

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

- Assurer la quiétude autour et sur les des sites de reproduction
- Préserver la ressource alimentaire (absence de pesticides, de raticides ...)
- Préserver les habitats ouverts (landes ouvertes, pelouses, pâturages, bocages et zones humides), favorables à la recherche de proies

Recommandations générales

- Assurer un suivi plus continu de la reproduction sur des sites connus
- Mettre en place un recensement complet par tronçons
- Mettre en place des outils de veille, de protection (Arrêtés administratifs ...) et d'information
- Assurer la quiétude autour et sur les sites de reproduction
- Préserver la ressource alimentaire et des habitats ouverts

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Actes de Malveillance

- Assurer un meilleur suivi des sites
- Mettre en place des outils d'information destinés aux résidents, aux professionnels, aux écoles

Dérangement lors de la nidification

- Préserver les sites rocheux, de l'équipement des voies d'escalade et d'autres activités de loisirs.
- Limiter, éviter les activités (travaux forestiers, activités de pleine nature et motorisées) dans un rayon de 1 km autour des sites connus, entre 1er août au 1er décembre
- Des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope pourraient être mis en place sur certains sites connus.
- Mettre en place une campagne et des outils d'information et de sensibilisation auprès du grand public, et notamment les utilisateurs des sites rocheux (grimpeurs ...)

Collisions électrocutions

Equipements d'avertisseurs visuels et sonores « Avifaune » sur les lignes aériennes à moyenne et haute tension situées dans un rayon d'1 km des sites

Intoxication et diminution de la ressource alimentaire

- Favoriser les pratiques culturales et les traitements chimiques compatibles avec la préservation de la biodiversité
- Réduire les pesticides, les raticides
- Favoriser les prairies naturelles, (parcelles non retournées)

Diminution des habitats de chasse

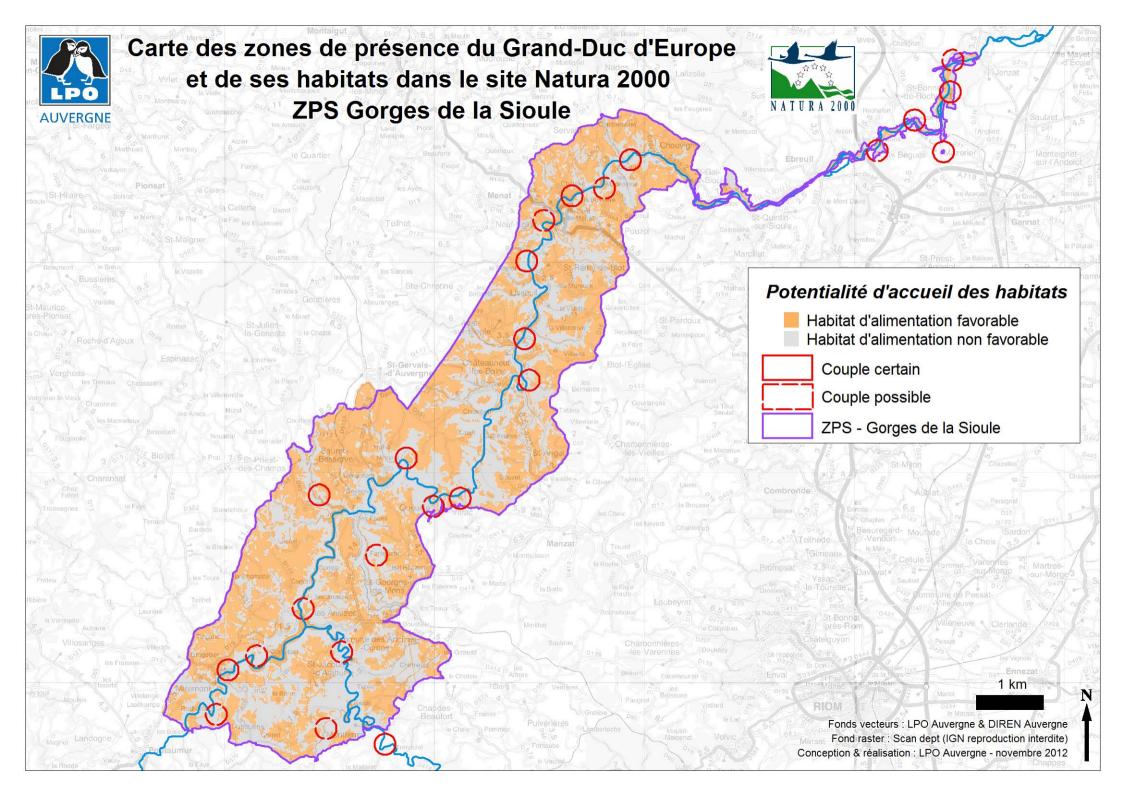
- Maintien d'un équilibre en surfaces boisées, landes, prairies, cultures
- Favoriser le bocage et pâturage extensif

Indicateurs de suivi

- Taux d'occupation des sites
- Taux de réussite de reproduction
- Cartographie des habitats sur les 2 quadrats

Principaux acteurs concernés

Agriculteurs, propriétaires forestiers, association de chasseurs, organismes de sports de pleine nature, élus, ONF



ESPECE DO1	ALCEDO ATTHIS MARTIN-PECHEUR D'EUROPE	
Taxonomie	Ordre des Coraciiformes, Famille des Alcédinidés	
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation faible	





Source: http://www.netfugl.dk

STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE C	STATUTS DE CONSERVATION		
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)		
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	DP		
Convention de Bonn	-	France	LC (LR France)		
Convention de Washington	-	Région	NT		
Protection nationale	PN	Sources : UIC	Sources: UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)		

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Caractères morphologiques

Le Martin-pêcheur, remarquable par sa silhouette caractéristique et ses couleurs éclatantes, est un oiseau de taille modeste, atteignant à peine celle d'un Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*). Perché, il se tient dressé. Le corps court et trapu, paraît disproportionné comparé à la grosse tête prolongée d'un long bec en forme de poignard (4 cm). Les minuscules pattes rouges et la queue très rudimentaire sont également les signes caractéristiques du genre *Alcedo*. Les deux couleurs dominantes du plumage sont le bleu, pouvant passer au vert selon la luminosité sur le dessus, et le roux orangé chaud sur les parties inférieures. De plus près, on distingue le dessus de la tête et les ailes bleu verdâtre, le dos et la queue bleu clair variant du bleu azur au bleu cobalt ainsi que la gorge blanche. Les côtés du cou également blancs sont bordés au niveau de la joue d'une tache orangée soulignée elle-même d'une large bande bleue. Le bec du mâle est entièrement noir, celui de la femelle est teinté de rouge ou d'orangé à la base de la mandibule inférieure. Le juvénile ressemble à l'adulte, mais avec le plumage plus terne et plus vert. Les pattes sont grisâtres.

Les ailes courtes sont animées de battements soutenus permettant un vol très rapide et droit. La mue complète de l'adulte intervient de juin à octobre, voire novembre, mais certaines primaires et secondaires peuvent être muées le printemps suivant. Chez le juvénile, la mue partielle se déroule d'août à décembre. Les contacts auditifs sont décelés surtout en vol. Le cri le plus connu ressemble à un sifflement aigu, bref et perçant, parfois bisyllabique pouvant être répété par séries en cas d'excitation. Le chant, peu entendu et discret, correspond à une simple série de cris émis sur un rythme haché et irrégulier.

Longueur totale du corps : 17 à 19,5 cm. Poids : 35 à 45 g.

Caractères biologiques

La période des parades nuptiales débute en mars. Le schéma habituel comprend des vols de poursuites effrénées accompagnés de cris, de nombreuses offrandes de poissons de la part du mâle ou des salutations perchées avec attouchements du bec. Le mâle effectue un vol nuptial onduleux au-dessus de la femelle en émettant son chant rudimentaire. La surveillance et la défense du domaine vital contre les intrus occupent également de façon accrue les oiseaux à cette époque. Une grande discrétion des nicheurs s'instaure dès le début de la couvaison. Le nid est un terrier creusé dans une berge abrupte située généralement à proximité immédiate de l'eau. L'espèce fréquente aussi des nichoirs artificiels adaptés, des chablis, parfois loin de l'eau, ou plus rarement des trous dans des piles de pont, des poteaux en voie de décomposition et des tuyaux d'évacuation d'eau. Selon la nature du substrat, la profondeur du terrier varie de 15 cm à plus de 130 cm (moyenne : 60 cm). Les deux partenaires participent au creusement. La ponte, qui comprend en moyenne sept œufs (extrêmes : quatre à neuf), commence à partir de la deuxième quinzaine de mars. La date de ponte est nettement asynchrone, même chez les couples reproducteurs proches les uns des autres. La

période des pontes (jusqu'à trois), très longue, s'étale sur au moins cinq mois. L'incubation assurée par les deux sexes dure 24 à 27 jours. Les jeunes, nourris par les deux parents, quittent le terrier à l'âge de 23 à 27 jours et apprennent aussitôt à pêcher seuls. Ils sont ensuite rapidement chassés du territoire des parents déjà occupés à une nouvelle couvaison. Les couples reproducteurs élèvent régulièrement deux nichées par an, parfois trois et exceptionnellement quatre. La France accueille en hiver des oiseaux provenant d'Angleterre, de Belgique, des Pays-Bas ou d'Europe centrale qui viennent grossir les rangs de la population hexagonale, en majorité sédentaire. Les migrateurs descende en Afrique du nord et au sud de l'Espagne

Régime alimentaire: Le Martin-pêcheur se nourrit essentiellement de petits poissons. Il consomme également, mais en faible quantité, des jeunes batraciens, des lézards, des insectes aquatiques et leurs larves, des crevettes ainsi que des écrevisses. Les adultes capturent généralement des poissons d'une longueur de 4 à 7 cm, plus rarement jusqu'à 11 cm. Les besoins sont estimés à 20 g par oiseau et par jour. L'ichtyofaune consommée comprend surtout des vairons, ablettes, chevaines, goujons, gardons, carpes, carassins, perches et truites. Les parties indigestes des proies sont rejetées sous forme de pelotes. Les espèces les plus capturées reflètent en général assez bien la composition du peuplement piscicole d'un territoire de pêche. Les jeunes sont nourris avec des proies plus petites qu'ils avalent entières et tête la première.

o Phénologie : Cette espèce est une visiteuse d'été.



Rouge : reproduction ; orange : dispersion post-nuptiale et départs en migration.

Caractères écologiques

La présence d'eau dormante ou courante apparaît fondamentale à la survie du Martin-pêcheur. Les rives des cours d'eau, des lacs, les étangs, les gravières en eau, les marais et les canaux sont les milieux de vie habituels de l'espèce. Le long des cours d'eau, l'habitat optimal de nidification se situe dans les secteurs à divagation qui entretiennent des berges meubles érodées favorables au forage du nid. La zone trop exiguë des sources est généralement évitée en période de reproduction, de même que les eaux saumâtres. Par ailleurs, l'espèce étant très sensible au froid, sa distribution est en partie limitée par l'altitude. En Suisse par exemple, l'espèce dépasse rarement 800 m [bg54]. En période internuptiale, le Martin-pêcheur fréquente régulièrement le littoral maritime, notamment les côtes rocheuses. Il disparaît systématiquement des sites d'hivernage sensibles au gel. En Europe du Nord et de l'Ouest, le Martin-pêcheur est un migrateur partiel qui effectue des déplacements plus ou moins importants. La France accueille en hiver des oiseaux provenant d'Angleterre, de Belgique, des Pays-Bas ou d'Europe centrale qui viennent grossir les rangs de la population hexagonale, en majorité sédentaire.

Répartition géographique

Le Martin-pêcheur est une espèce à large distribution paléarctique, indo-malaise, et australienne. Sa reproduction dans le paléarctique est connue de l'Irlande jusqu'au Japon et en Afrique du Nord. Dans la zone australienne, l'espèce atteint Sulawezi et les îles Salomon. La sous-espèce nominale *A. a atthis* niche dans le nord-ouest de l'Afrique, le sud et l'est de l'Espagne, la Corse (rare), le centre et le sud de l'Italie, et jusqu'en Russie. La France continentale ainsi que les pays du nord et de l'ouest de l'Europe hébergent la sous-espèce *A.a. ispida*, de taille légèrement supérieure à la précédente. En France, l'espèce se reproduit sur l'ensemble du territoire jusqu'à 1500 m d'altitude avec cependant de faibles densités, voire une totale absence sur une partie des Pyrénées et des Alpes, en Beauce et en Brie. En Auvergne, Espèce présente en période de reproduction sur les grands cours d'eau et sur les affluents, en plaine. Il se raréfie en montagne, en Haute-Loire et surtout dans le Cantal.

Evolution, état des populations

Population française: entre 10 000 et 30 000 couples

Population d'Auvergne: 200 à 500 couples

La population européenne présente un statut de conservation défavorable en raison d'une chute des effectifs, plus ou moins importante selon les pays, au cours de la période 1970-1990. Cependant, les effectifs nicheurs semblent se maintenir depuis 1990, excepté en Espagne, en Slovaquie, en Slovénie et en Grèce. La surveillance de l'espèce doit rester d'actualité, compte tenu de la taille relativement faible de la population européenne estimée entre 80 000 et 160 000 couples. La France, en raison d'un dense réseau hydrographique et de nombreuses régions d'étangs, accueillerait la plus forte population, (10 000 à 30 000 couples), suivie de la Russie (12 000 à 25 000 couples) et de la Roumanie (12 000 à 15 000 couples). L'espèce y a un statut dit « à surveiller ». Les effectifs sont compris entre 100 et 1 000 couples dans chaque région, exceptée l'Ile de France qui hébergerait moins de 100 couples et la Corse avec seulement cinq à dix couples. La tendance historique montre que l'espèce a subi de nombreuses fluctuations d'effectifs au cours du XXe siècle. En Corse, la première preuve de nidification date de 1982. De sporadique en Camargue avant les années 1980, l'espèce est devenue régulière depuis 1982-1983 [bg19]. Le Martin-pêcheur montre une tendance à progresser vers le sud du pays et régresse dans les zones les plus aménagées

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

La population n'a jamais été véritablement étudiée sur le linéaire de la Sioule et sur ses affluents. Elle est estimée à 10 couples en 2004.

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site :

L'espèce est présente en période de reproduction, sur la Sioule, notamment la partie aval. La population de Martinpêcheur peut être estimée à **10** couples. Un suivi spécifique devrait être mis en œuvre pour préciser l'état des lieux de cette espèce.

- o <u>Dynamique de la population</u>: elle peut être considérée comme stable malgré l'absence d'état des lieux fiable. Un suivi assidu permettrait de préciser les effectifs. Les populations sont en amont en limite d'aire de répartition altitudinale.
- o <u>Etat de conservation de l'espèce</u> : les observations régulières d'individus, sur certaines parties de la ZPS, laissent supposer un état de conservation relativement « moyen », Un suivi permettrait de préciser leur situation.
- o <u>Etat de conservation de l'habitat d'espèce</u>: l'état de conservation de l'habitat du Martin pêcheur d'Europe est moyen: l'espèce recherche des talus sableux sur les zones de courant calme des rivières. Ces habitats sont peu abondants dans la ZPS. Par ailleurs, la dégradation physico-chimique de l'eau, observée localement, peut atteindre la conservation des zones d'alimentation.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site : l'espèce est un indicateur de l'état de conservation des écosystèmes et de la dynamique naturelle des cours d'eau.

Possibilités de restauration

Les possibilités de reconstitution de l'habitat sont lentes et couteuses. Il est difficile d'atténuer les effets défavorables de certains facteurs : des aménagements bloquant la dynamique naturelle des cours d'eau installée en lit mineur, des polluants résiduels stockés dans les sédiments fins des cours d'eau contaminent les chaines alimentaires à moyen et long terme.

Facteurs favorables

- Cours d'eau à dynamique naturelle sans barrage.
- Berges sableuses et graveleuses régulièrement rajeunis par les crues.

Facteurs défavorables

Dégradation physico-chimique des cours d'eau :

- Pollutions chimiques, permanentes et accidentelles, des cours d'eau.
- Turbidité des eaux accélérée par les drainages, les canalisations artificielles du cours d'eau, des déboisements sur versants.

Perte d'habitats de reproduction :

- Enrochements
- Modification du fonctionnement hydraulique par l'aménagement de barrages et de micro-centrales hydroélectriques

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

<u>Dégradation physico-chimique des cours d'eau</u>

- Assurer un contrôle et suivi de la qualité des eaux.
- Développer la recherche des polluants et des sources de ces pollutions.
- Stopper les pratiques de dispersion de pesticides sur cultures de maïs, en zones alluviales et à proximité des cours d'eau.
- Assurer une meilleure gestion de l'assainissement des eaux usées.
- Contrôler et limiter les pratiques de drainage, les déboisements à proximité des cours d'eau,

Perte d'habitats de reproduction :

- Pas d'enrochement de berges.
- Pas de nouvelle microcentrale.

